



RAPPORT DE GESTION

TABLE DES MATIÈRES

PROFIL DE L'ENTREPRISE	2
ACTIVITÉS ABANDONNÉES	2
FAITS SAILLANTS DEPUIS LA FIN DE L'EXERCICE 2012	2
INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	5
PARTICIPATION DANS LES FILIALES	6
MESURES NON NORMALISÉES SELON LES IFRS	6
COMPARAISON DES EXERCICES 2013 ET 2012	10
COMPARAISON DES QUATRIÈMES TRIMESTRES 2013 ET 2012	21
COMPARAISON DES EXERCICES 2012 ET 2011	26
FLUX DE TRÉSORERIE ET SITUATION FINANCIÈRE	28
INFORMATIONS ADDITIONNELLES	34
SÉLECTION DE DONNÉES FINANCIÈRES	64
SÉLECTION DE DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES	65

PROFIL DE L'ENTREPRISE

Québecor inc. (« Québecor » ou la « Société ») est une société de gestion détenant une participation de 75,4 % dans Québecor Média inc. (« Québecor Média »), l'un des plus importants conglomérats de médias du Canada. Les filiales de Québecor Média exercent leurs activités dans les secteurs suivants : Télécommunications, Médias d'information, Télédiffusion, Loisir et divertissement, et Technologies et communications interactives.

Depuis le troisième trimestre 2013, les données financières de la filiale Le SuperClub Vidéotron Itée (« Le SuperClub Vidéotron ») sont présentées dans le secteur Loisir et divertissement au lieu du secteur Télécommunications. Depuis le quatrième trimestre 2013, les données financières de la division Québecor Média Affichage sont présentées dans le secteur Télédiffusion au lieu du secteur Médias d'information. Par conséquent, les données financières sectorielles de la Société des périodes précédentes ont été reclassées afin de refléter ces changements.

Par l'entremise de sa filiale Québecor Média, Québecor est un chef de file parmi les sociétés médiatiques du Canada ayant des activités dans les secteurs des télécommunications par câble et mobile, de l'édition de journaux, de la production et de la distribution de produits imprimés, de la télédiffusion, de la vente au détail, de la publication et de la distribution de livres, de magazines, de DVD, de disques Blu-ray et de jeux vidéo, de l'enregistrement, de la production et de la distribution de musique, de l'offre d'un service de musique en continu, de production de spectacles et d'événements, des services de nouveaux médias, de développement de jeux vidéo, de l'affichage extérieur, une équipe de hockey de la Ligue de hockey junior majeur du Québec (« LHJMQ ») et de la gestion d'événements sportifs et culturels. Par l'intermédiaire de sa filiale Vidéotron Itée (« Vidéotron »), Québecor Média est un fournisseur de premier plan de services de câblodistribution et de communication mobile. Grâce à ses activités, Québecor Média est un chef de file en création, en promotion et en distribution d'information, de divertissement et de services Internet conçus pour gagner les auditoires de toutes les catégories démographiques. Québecor Média déploie une stratégie de convergence afin de saisir les occasions de synergies qui se présentent dans son portefeuille de propriétés médias.

Tous les montants sont en dollars canadiens (« dollars CA »), à moins d'avis contraire.

La Société a adopté les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») le 1^{er} janvier 2011 pour la présentation de ses états financiers.

ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Le 5 décembre 2013, Québecor Média a annoncé la vente de 74 hebdos au Québec à Transcontinental Interactif inc., une filiale de Transcontinental inc., pour une contrepartie en espèces de 75,0 M\$. Cette transaction est assujettie à l'approbation des autorités réglementaires, plus spécifiquement le Bureau de la concurrence. Pendant la période nécessaire à l'analyse de la transaction, Corporation Sun Media continuera d'assurer la publication des hebdos qui en font l'objet. Les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie relatifs à ces activités ont été reclassés en tant qu'activités abandonnées dans les états consolidés des résultats et des flux de trésorerie.

Le 1^{er} juin 2013, Québecor Média a vendu son site Internet spécialisé *Jobboom* pour une contrepartie en espèces de 52,1 M\$, déduction faite des espèces disposées de 5,4 M\$, et le 29 novembre 2013 Québecor Média a vendu son site Internet spécialisé *Réseau Contact* pour une contrepartie en espèces de 7,1 M\$, déduction faite des espèces disposées de 0,4 M\$. Les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie relatifs à ces activités, ainsi que le gain de 37,6 M\$ résultant de la vente des deux sites Internet, ont été reclassés en tant qu'activités abandonnées dans les états consolidés des résultats et des flux de trésorerie.

Dans ce rapport de gestion, seules les activités poursuivies de Québecor sont considérées dans l'analyse des résultats d'exploitation sectoriels.

FAITS SAILLANTS DEPUIS LA FIN DE L'EXERCICE 2012

- Le chiffre d'affaires de Québecor a totalisé 4,28 G\$ en 2013, soit une hausse de 28,3 M\$ (0,7 %) résultant principalement d'une croissance de 4,4 % des revenus du secteur Télécommunications.
- Le 8 mai 2013, Robert Dépatie, président et chef de la direction de Vidéotron Itée (« Vidéotron ») depuis 2003, a accédé au poste de président et chef de la direction de Québecor et de Québecor Média, en remplacement de Pierre Karl Péladeau. Manon Brouillette a été nommée présidente et chef de l'exploitation de Vidéotron. À compter de cette date, Pierre Karl Péladeau a assumé la présidence du conseil d'administration de Québecor Média et de Groupe TVA, en remplacement de Serge Gouin lors de son départ à la retraite, ainsi que la vice-présidence du conseil d'administration de Québecor.

- À la suite de sa décision de se porter candidat en politique active, Pierre Karl Péladeau a quitté, le 9 mars 2014, toutes ses fonctions au sein de Québecor et ses filiales et, dans la foulée, Sylvie Lalande a été nommée, le 10 mars 2014, présidente du conseil d'administration de Groupe TVA et Françoise Bertrand, le 12 mars 2014, présidente du conseil d'administration de Québecor Média. Pour sa part, Robert Dépatie s'est joint aux conseils d'administration de Québecor, de Québecor Média et de Groupe TVA le 12 mars 2014.
- Le 8 juillet 2013, Aldo Giampaolo a été nommé président et chef de la direction du groupe Divertissement et sports de Québecor Média. Monsieur Giampaolo possède une vaste expertise en matière de gestion d'événements majeurs et de mégacomplexes à vocation sportive et culturelle.
- Le 26 août 2013, Caroline Roy a accédé au poste de vice-présidente, Développement et stratégie de QMI Numérique, une division qui joue un rôle de centre d'expertise en technologie numérique axé, notamment, sur la recherche et le développement.
- En 2013, la Société a effectué des tests de dépréciation sur les unités génératrices de trésorerie (« UGT ») Médias d'information, Musique et Livres qui continuent d'être affectés négativement par le passage au numérique et les conditions du marché difficiles dans leurs secteurs respectifs. Par conséquent, la Société a inscrit une charge non monétaire totale de 281,3 M\$ de dépréciation de l'écart d'acquisition, des marques de commerce de publications et des relations clients.

Télécommunications

- En 2013, le secteur Télécommunications a affiché une croissance de 114,0 M\$ (4,4 %) de ses revenus et de 81,1 M\$ (6,7 %) de son bénéfice d'exploitation ajusté.
- Tous les principaux services de Vidéotron ont enregistré une progression de leurs revenus en 2013 : téléphonie mobile (49,1 M\$ ou 28,6 %), accès Internet (45,9 M\$ ou 5,9 %), téléphonie par câble (18,9 M\$ ou 4,2 %) et télédistribution (11,0 M\$ ou 1,0 %).
- Augmentation nette de 122 700 unités de service¹ en 2013, contre 221 800 en 2012. Vidéotron a franchi le cap des cinq millions d'unités de service en 2013.
- Le 19 février 2014, Vidéotron a été retenue par Industrie Canada parmi les soumissionnaires pour sept licences du spectre dans la bande de 700 MHz dans les quatre provinces les plus peuplées du Canada. Les licences d'exploitation, acquises au coût de 233,3 M\$, couvrent la totalité des provinces du Québec, de l'Ontario (à l'exception de la zone du nord de l'Ontario), de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Ces licences permettent de rejoindre approximativement 80 % de la population canadienne, soit plus de 28 millions de personnes.
- À la fin de 2013, Vidéotron desservait plus de 58 000 clients à Club illico, un service de vidéo sur demande par abonnement qui propose la plus grande offre de titres francophones sur demande à volonté au Canada. Le service a été lancé à la fin de février 2013.
- Le 29 mai 2013, Vidéotron et Rogers Communications Partnership (« Rogers ») ont annoncé une entente d'une durée de 20 ans visant la construction et l'exploitation d'un réseau sans fil partagé LTE (technologie d'évolution à long terme) au Québec et dans la région d'Ottawa. Dans le cadre de cette entente, Vidéotron et Rogers se répartiront les coûts de déploiement et d'exploitation de ce réseau partagé. Vidéotron conservera son indépendance commerciale, y compris ses gammes de produits et services, systèmes de facturation et bases de données sur sa clientèle. De plus, les deux parties s'offriront mutuellement des services sur une période de 10 ans pour lesquels Vidéotron recevra un total de 93,0 M\$ et Rogers recevra un total de 200,0 M\$. En plus de l'entente de partage de réseau et sous réserve des approbations des autorités de réglementation, Vidéotron a l'option, depuis le 1^{er} janvier 2014, de vendre à Rogers son spectre de services sans fil évolués (« SSFE ») inutilisé dans la région de Toronto pour un montant de 180,0 M\$.

Médias d'information

- Le bénéfice d'exploitation ajusté du secteur Médias d'information a diminué de 7,4 M\$ (-7,0 %) en 2013.
- Le 19 décembre 2013, Québecor Média a annoncé qu'elle se retirait de la distribution porte-à-porte des journaux hebdomadaires et de circulaires au Québec et qu'elle cessait la distribution du Sac Plus à compter de janvier 2014.

¹ La somme des clients des services de télédistribution, d'accès Internet par câble et sans fil, et de téléphonie par câble à laquelle est ajouté le nombre de lignes en téléphonie mobile.

- En 2013, Corporation Sun Media a annoncé plusieurs mesures de restructuration pour assurer le positionnement favorable à long terme de ses médias d'information sur toutes les plateformes de diffusion, notamment les plateformes numériques. Ces mesures ont entraîné l'abolition de 560 postes, la fermeture de 8 publications et de 3 journaux urbains gratuits – soit les journaux *24 Hours* d'Ottawa, de Calgary et d'Edmonton –, ainsi qu'une série d'initiatives visant à accroître l'efficacité opérationnelle. Les coûts totaux de ces mesures sont estimés à 9,0 M\$. Les économies totales annuelles attribuables à ces mesures sont évaluées à environ 67,0 M\$. Corporation Sun Media entend poursuivre ses investissements et favoriser l'expansion sur les plateformes de diffusion papier et numérique de contenus à valeur ajoutée.

Télédiffusion

- Le bénéfice d'exploitation ajusté du secteur Télédiffusion a augmenté de 12,0 M\$ (35,9 %) en 2013 pour se chiffrer à 45,4 M\$, reflétant un ajustement rétroactif favorable des redevances relatives à la retransmission des signaux éloignés pour les exercices 2009 à 2013, la diminution de la perte d'exploitation ajustée de Société en nom collectif SUN News (« SUN News »), de même que l'incidence positive des mesures de restructuration instaurées au deuxième trimestre 2013.
- Le 26 novembre 2013, Québecor a annoncé la conclusion d'une entente avec Rogers Communications Inc. et la Ligue nationale de hockey (« LNH ») qui fera de TVA Sports le diffuseur francophone officiel de la LNH au Canada. L'entente, d'une durée de 12 ans, débutera avec la diffusion des matchs de la saison 2014-2015. TVA Sports obtient notamment les droits de diffusion de 22 matchs de saison régulière des Canadiens de Montréal, les droits de diffusion francophones exclusifs sur tous les matchs des séries éliminatoires, y compris ceux des Canadiens de Montréal et de la finale de la Coupe Stanley, les droits de diffusion de tous les matchs nationaux des équipes canadiennes et jusqu'à 160 matchs entre des équipes américaines de la LNH, de même que sur plusieurs événements spéciaux de la LNH. TVA Sports devient ainsi un acteur important de la diffusion d'événements sportifs au Québec.
- Le 18 juillet 2013, Groupe TVA a annoncé l'acquisition de Les Publications Charron & Cie inc. (« Les Publications Charron & Cie »), éditeur du magazine *La Semaine*, et de Charron Éditeur inc. (« Charron Éditeur »), qui a été par la suite vendue à Groupe Sogides inc. (« Sogides »), une filiale du secteur Loisir et divertissement. Cette acquisition s'inscrit dans la stratégie de Groupe TVA de demeurer en tête du marché de l'édition de magazines au Québec.
- Le 5 juin 2013, Groupe TVA a annoncé la mise en place d'un plan de restructuration afin de conserver sa position de chef de file au Québec, de protéger la qualité de ses contenus et de maintenir ses investissements, compte tenu du contexte économique difficile pour les médias au chapitre des revenus publicitaires. Ce plan, touchant tous les secteurs de Groupe TVA, a signifié l'abolition d'environ 90 postes, soit 4,5 % de son effectif total.
- L'émission *La Voix* a enregistré des résultats exceptionnels pendant toute sa période de diffusion entre les 20 janvier et 14 avril 2013. L'auditoire moyen pour le gala hebdomadaire a dépassé 2,6 millions de téléspectateurs et la part de marché moyenne pour ce gala s'est élevée à plus de 57 %. La création de contenus multiplateformes à valeur ajoutée autour de ce produit télévisuel de qualité témoigne bien du succès de la stratégie de convergence dont bénéficie l'ensemble des propriétés médias de Québecor.

Autres secteurs

- Le 24 mai 2013, Québecor a annoncé l'acquisition de Gestion d'événements GesteV inc. (« GesteV »), une entreprise de gestion d'événements sportifs et culturels active dans la région de Québec. Fondée en 1992, GesteV a produit, notamment, des événements prestigieux tels que la course extrême Red Bull Crashed Ice, le Vélirium (Coupe du monde de vélo de montagne), la course Transat Québec Saint-Malo, la Coupe du monde FIS de ski de fond Sprint Québec et le Snowboard Jamboree, y compris les Championnats du monde FIS de snowboard.

Financement

Les opérations financières suivantes ont été réalisées en 2013.

- Le 17 juin 2013, Vidéotron a annoncé la clôture de l'émission et de la vente de billets de premier rang d'un montant en capital global de 400,0 M\$, portant intérêt à un taux de 5,625 % et échéant le 15 juin 2025, pour un produit net de 394,8 M\$. Il s'agit des premières obligations d'un émetteur à rendement élevé d'une échéance de 12 ans à être émises sur le marché canadien. La vigueur de la demande a permis à Vidéotron d'augmenter la taille du placement à des conditions favorables.
- Le 2 juillet 2013, Vidéotron a utilisé le produit tiré de son placement de billets de premier rang portant intérêt à 5,625 % et échéant le 15 juin 2025, pour financer le remboursement par anticipation et le retrait d'un montant en capital global de 380,0 M\$US de ses billets de premier rang émis le 15 avril 2008 et en circulation, portant intérêt à un taux de 9,125 % et échéant en avril 2018, et a réglé les contrats de couverture afférents.

- Le 14 août 2013, la Société a procédé au fractionnement des actions catégorie A (droits de vote multiples) (« actions catégorie A ») et des actions subalternes catégorie B (comportant droit de vote) (« actions catégorie B ») en circulation, à raison de deux actions pour une action. Ainsi, les porteurs d'actions de la Société ont reçu une action additionnelle pour chaque action détenue à la date de clôture des registres. Les négociations sur les actions de la Société, sur la nouvelle base de deux actions pour une action, ont commencé à l'ouverture des marchés le 16 août 2013.
- Le 29 août 2013, Québecor Média a émis un prêt à terme « B » garanti de premier rang de 350,0 M\$US, à un prix de 99,50 % pour un produit net de 358,4 M\$. Ce prêt à terme porte intérêt au taux interbancaire américain offert à Londres (« LIBOR »), assujéti à un LIBOR plancher de 0,75 %, majoré d'une prime de 2,50 %. Ce prêt à terme prévoit des paiements trimestriels correspondants à 1,00 % par année du montant en capital initial, et le solde est payable le 17 août 2020.
- Le 30 août 2013, Québecor Média a remboursé un montant en capital de 265,0 M\$US de ses billets de premier rang émis le 17 janvier 2006 et en circulation, portant intérêt à un taux de 7,75 % et échéant en mars 2016, et a réglé les contrats de couverture afférents.
- En octobre 2013, la Société a amendé sa facilité de crédit renouvelable de 150,0 M\$ afin de proroger sa date d'échéance jusqu'en novembre 2016 et d'amender certaines conditions de cette facilité.

INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

La concurrence demeure vigoureuse dans l'industrie de la câblodistribution et de la distribution utilisant les modes alternatifs de diffusion multicanaux ainsi que dans la téléphonie mobile. En outre, la forte croissance de la clientèle enregistrée dans le secteur Télécommunications au cours des dernières années n'est pas nécessairement représentative de la croissance future en raison des taux de pénétration élevés qui ont déjà été atteints.

Dans le passé, le secteur Télécommunications a nécessité des investissements importants pour la mise à niveau, l'expansion et l'entretien de son réseau, ainsi que pour le lancement et l'expansion de services nouveaux ou complémentaires, dans le but de soutenir la croissance de sa clientèle de même que la demande de capacité accrue de bande passante, ou pour d'autres services. La Société prévoit que des dépenses additionnelles en immobilisations seront nécessaires à court et à moyen terme en vue d'élargir et de maintenir les systèmes et les services du secteur Télécommunications, y compris les investissements relatifs aux coûts de mise à niveau de ses infrastructures en téléphonie mobile, ainsi qu'aux avancées technologiques de l'accès Internet et de la télévision à haute définition (« TVHD »). De plus, la demande de services de données sans fil a progressé à un rythme sans précédent et il est prévu que cette demande augmentera dans le futur. Les niveaux prévus de trafic de données constitueront un défi de taille quant à la capacité du réseau mobile actuel de répondre à ce trafic accru. Le secteur Télécommunications pourrait acquérir des licences de spectre supplémentaires, selon leur disponibilité, afin de répondre à cette demande additionnelle.

Certaines activités de Québecor sont de nature cyclique. Elles sont tributaires de la publicité et, dans le secteur Médias d'information en particulier, des revenus de tirage. Les résultats d'exploitation sont donc sensibles à la conjoncture économique, particulièrement au Québec, en Ontario et en Alberta.

Dans le secteur Médias d'information, le tirage, calculé en termes d'exemplaires vendus, a généralement affiché une baisse dans l'ensemble de l'industrie au cours des dernières années. En outre, la demande d'espace publicitaire par les grands annonceurs du commerce de détail dans les médias traditionnels imprimés a diminué au cours des dernières années en raison, notamment, de la consolidation du secteur, jumelée à une évolution des stratégies de marketing axées davantage vers d'autres médias. Afin de répondre à une telle concurrence, le secteur Médias d'information continue de développer sa présence sur Internet à l'aide de marques et de sites reconnus, y compris des portails en langues française et anglaise, et des sites spécialisés.

Finalement, l'industrie de la télédiffusion connaît des transformations importantes. Les auditoires télévisuels se fragmentent tandis que les habitudes d'écoute évoluent non seulement vers les chaînes spécialisés, mais aussi vers des plateformes de diffusion qui offrent aux utilisateurs plus de latitude et de contrôle sur les contenus recherchés et les horaires de consommation, tels qu'Internet, la vidéo sur demande et les appareils mobiles. La fragmentation des auditoires a incité de nombreux annonceurs à réviser leurs stratégies. Pour s'adapter aux changements profonds qui affectent son industrie, le secteur Télédiffusion a pris des mesures afin de maintenir sa position de chef de file. Il propose ainsi aux téléspectateurs et aux annonceurs la possibilité d'avoir accès aux meilleurs contenus possibles, au moment où ils le veulent et sur les plateformes médias qu'ils préfèrent.

PARTICIPATION DANS LES FILIALES

Québecor détient une participation de 75,4 % dans Québecor Média au 31 décembre 2013. Le tableau 1 présente les participations détenues à cette date par Québecor Média dans les actions de participation de ses principales filiales.

Tableau 1

Participations (directes ou indirectes) de Québecor Média dans ses principales filiales

Au 31 décembre 2013

	Pourcentage économique	Pourcentage des droits de vote
Vidéotron Itée	100,0 %	100,0 %
Corporation Sun Media	100,0	100,0
Imprimerie Québecor Média inc.	100,0	100,0
Groupe TVA inc.	51,4	99,9
Groupe Archambault inc.	100,0	100,0
Nurun inc.	100,0	100,0

Les participations détenues par Québecor Média n'ont pas varié de façon importante au cours des trois dernières années.

Le 30 juin 2012, Corporation Sun Media a acheté de Groupe TVA une participation de 2 % dans SUN News, portant ainsi sa participation à 51 %.

Le 1^{er} mai 2011, les activités de Canoë inc. (« Canoë ») ont été intégrées par voie de liquidation à celles de Corporation Sun Media.

Le 1^{er} janvier 2011, les activités d'Osprey Media Publishing Inc. ont été intégrées par voie de liquidation à celles de Corporation Sun Media.

MESURES NON NORMALISÉES SELON LES IFRS

Les mesures non normalisées selon les IFRS utilisées par la Société pour évaluer son rendement financier, telles que le bénéfice d'exploitation ajusté, le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies, les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs, les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de la filiale Québecor Média et le revenu mensuel moyen par abonné (« RMPA ») ne sont pas calculées selon, ni ne sont reconnues par les IFRS. La méthode de calcul des mesures financières hors IFRS de la Société peut différer de celles utilisées par d'autres entreprises et, par conséquent, celles qu'elle présente dans ce rapport de gestion peuvent ne pas être comparables à d'autres mesures ayant des noms semblables divulguées par d'autres entreprises.

Bénéfice d'exploitation ajusté

Dans son analyse des résultats d'exploitation, la Société définit le bénéfice d'exploitation ajusté, tel que concilié avec (la perte nette) le bénéfice net conformément aux IFRS, comme (la perte nette) le bénéfice net avant l'amortissement, les frais financiers, (la perte) le gain sur évaluation et conversion des instruments financiers, la charge de restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux, la charge de dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels, la perte sur refinancement de dettes, les impôts sur le bénéfice et le bénéfice (la perte) lié(e) aux activités abandonnées. Le bénéfice d'exploitation ajusté, tel que décrit ci-dessus, n'est pas une mesure des résultats définie conformément aux IFRS. Ce n'est pas non plus une mesure destinée à remplacer d'autres outils d'évaluation du rendement financier ou l'état des flux de trésorerie comme indicateur de liquidités. Cette mesure ne devrait pas être considérée isolément ou comme substitut aux autres mesures de rendement calculées selon les IFRS. La Société se sert du bénéfice d'exploitation ajusté pour évaluer le rendement de ses investissements dans Québecor Média. La direction et le conseil d'administration de la Société utilisent cette mesure pour évaluer tant les résultats consolidés de la Société que les résultats des secteurs d'exploitation qui en font partie. Cette mesure élimine le niveau substantiel de dépréciation et d'amortissement des actifs corporels et incorporels et n'est pas affectée par la structure du capital ou par les activités d'investissement de la Société et de ses différents secteurs d'activité.

En outre, le bénéfice d'exploitation ajusté est utile, car il constitue un élément important des régimes de rémunération incitative annuels de la Société. Toutefois, cette mesure est limitée puisqu'elle ne tient pas compte du coût périodique des actifs corporels et incorporels nécessaires pour générer les revenus des secteurs de la Société. D'autres mesures qui tiennent compte de ces coûts,

telles que les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs et les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de la filiale Québecor Média, sont également utilisées par la Société. De plus, des mesures comme le bénéfice d'exploitation ajusté sont fréquemment utilisées par les membres de la communauté financière pour analyser et comparer le rendement d'entreprises dans les secteurs où la Société est active. La définition du bénéfice d'exploitation ajusté de la Société peut différer de celle utilisée par d'autres entreprises.

Le tableau 2 présente le rapprochement du bénéfice d'exploitation ajusté avec (la perte nette) le bénéfice net divulgué(e) aux états financiers consolidés de Québecor. Les données financières consolidées pour les périodes de trois mois terminées les 31 décembre 2013 et 2012 présentées dans le tableau 2 ci-dessous proviennent des états consolidés des résultats non audités.

Tableau 2

Rapprochement du bénéfice d'exploitation ajusté présenté dans ce rapport avec (la perte nette) le bénéfice net divulgué(e) aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens)

	Exercices terminés les 31 décembre			Trois mois terminés les 31 décembre		
	2013	2012	2011	2013	2012	
Bénéfice (perte) d'exploitation ajusté(e) :						
Télécommunications	1 284,8	\$ 1 203,7	\$ 1 073,6	\$ 322,4	\$ 304,8	\$
Médias d'information	97,7	105,1	142,5	44,6	37,4	
Télédiffusion	45,4	33,4	47,3	16,7	15,1	
Loisir et divertissement	16,6	25,1	38,3	7,5	8,6	
Technologies et communications interactives	14,4	9,8	7,9	4,8	3,4	
Siège social	(7,1)	3,9	9,2	(4,7)	(3,2)	
	1 451,8	1 381,0	1 318,8	391,3	366,1	
Amortissement	(664,8)	(597,5)	(510,4)	(169,9)	(166,7)	
Frais financiers	(376,7)	(346,3)	(331,7)	(90,9)	(98,9)	
(Perte) gain sur évaluation et conversion des instruments financiers	(238,8)	136,1	52,0	(29,2)	(95,7)	
Restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux	(29,9)	(28,5)	(29,3)	(16,0)	(0,7)	
Dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels	(281,3)	(186,0)	-	-	-	
Perte sur refinancement de dettes	(18,9)	(6,3)	(4,0)	-	(8,7)	
Impôts sur le bénéfice	(26,7)	(93,5)	(136,4)	(25,2)	8,4	
Bénéfice (perte) lié(e) aux activités abandonnées	19,3	(3,7)	14,8	2,4	2,4	
(Perte nette) bénéfice net	(166,0)	\$ 255,3	\$ 373,8	\$ 62,5	\$ 6,2	\$

Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies

La Société définit le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies, tel que concilié avec (la perte nette) le bénéfice net attribuable aux actionnaires conformément aux IFRS, comme (la perte nette) le bénéfice net attribuable aux actionnaires avant (la perte) le gain sur évaluation et conversion des instruments financiers, la charge de restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux, la charge de dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels et la perte sur refinancement de dettes, déduction faite des impôts sur le bénéfice afférents aux ajustements, (de la perte nette) du bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle afférent aux ajustements et du bénéfice (de la perte) lié(e) aux activités abandonnées attribuable aux actionnaires. Le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies, tel que décrit ci-dessus, n'est pas une mesure des résultats définie conformément aux IFRS. Cette mesure ne devrait pas être considérée isolément ou comme substitut aux autres mesures de rendement calculées selon les IFRS. La Société utilise le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies pour analyser les tendances en matière de rendement de ses activités. Les éléments énumérés ci-dessus sont exclus du calcul de cette mesure puisqu'ils nuisent à la comparabilité des résultats financiers. Le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies est plus représentatif aux fins d'évaluer le bénéfice prévisible. De plus, cette mesure est

fréquemment utilisée par les membres de la communauté financière pour analyser et comparer le rendement d'entreprises. La définition du bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies peut différer de celle utilisée par d'autres entreprises.

Le tableau 3 présente le rapprochement du bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies avec (la perte nette) le bénéfice net attribuable aux actionnaires divulgué(e) aux états financiers consolidés de Québecor.

Tableau 3

Rapprochement du bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies présenté dans ce rapport avec (la perte nette) le bénéfice net attribuable aux actionnaires divulgué(e) aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens)

	Exercices terminés les 31 décembre			Trois mois terminés les 31 décembre		
	2013	2012	2011	2013	2012	
Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies	214,1	\$ 182,3	\$ 178,4	\$ 68,0	\$ 52,3	\$
(Perte) gain sur évaluation et conversion des instruments financiers	(238,8)	136,1	52,0	(29,2)	(95,7)	
Restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux	(29,9)	(28,5)	(29,3)	(16,0)	(0,7)	
Dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels	(281,3)	(186,0)	–	–	–	
Perte sur refinancement de dettes	(18,9)	(6,3)	(4,0)	–	(8,7)	
Impôts sur le bénéfice afférents aux ajustements ¹	84,9	24,1	(4,0)	9,5	31,2	
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle afférent aux ajustements	121,5	41,1	(4,8)	9,6	27,1	
Activités abandonnées	14,5	(1,7)	8,1	1,5	1,6	
(Perte nette) bénéfice net attribuable aux actionnaires	(133,9)	\$ 161,1	\$ 196,4	\$ 43,4	\$ 7,1	\$

¹ Y compris l'impact de la fluctuation de l'impôt sur le bénéfice, applicable sur les éléments ajustés, pour des raisons statutaires ou dans le cadre de transactions fiscales.

Flux de trésorerie d'exploitation des secteurs

Les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs représentent le bénéfice d'exploitation ajusté, moins les acquisitions d'immobilisations et les acquisitions d'actifs incorporels (exclusion faite des montants déboursés pour l'acquisition ou le renouvellement de licences), plus le produit de l'aliénation d'éléments d'actif. La Société utilise les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs comme indicateur de liquidités générées par ses secteurs. Les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs représentent les fonds disponibles pour les paiements d'intérêts et d'impôts, les déboursés relatifs aux programmes de restructuration, les acquisitions d'entreprises, les acquisitions et renouvellements de licences, le paiement de dividendes et le remboursement de la dette à long terme. Les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs ne sont pas une mesure de la liquidité établie conformément aux IFRS. Il ne s'agit pas d'une mesure destinée à remplacer d'autres outils d'évaluation du rendement financier ou l'état des flux de trésorerie comme indicateur de liquidités. Les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs sont utilisés par la direction et le conseil d'administration pour évaluer les fonds générés par l'exploitation de ses secteurs. Les tableaux 10 et 11 présentent le rapprochement des flux de trésorerie d'exploitation des secteurs avec les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies divulgués aux états financiers de Québecor.

Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de la filiale Québecor Média

Les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de la filiale Québecor Média représentent les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies de la filiale selon les IFRS, moins les acquisitions d'immobilisations et les acquisitions d'actifs incorporels (exclusion faite des montants déboursés pour l'acquisition ou le renouvellement de licences), plus le produit de l'aliénation d'éléments d'actif. Les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies sont utilisés par la direction et le conseil d'administration de la Société pour évaluer les fonds générés par l'exploitation de la filiale Québecor Média. Les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies représentent les fonds disponibles dans Québecor Média pour les acquisitions d'entreprises, les acquisitions et renouvellements de licences, le paiement de dividendes et le remboursement de la dette à long terme. Les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies ne sont pas une mesure de la liquidité établie conformément aux IFRS. Il ne s'agit pas d'une mesure destinée à remplacer d'autres outils d'évaluation du

rendement financier ou l'état des flux de trésorerie comme indicateur de liquidités. La définition des flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de la Société peut différer de celle adoptée par d'autres entreprises.

Le tableau 11 présente le rapprochement des flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Québecor Média avec les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies divulgués aux états financiers consolidés de Québecor.

Revenu mensuel moyen par abonné

Le RMPA est un indicateur utilisé dans l'industrie pour mesurer les revenus mensuels générés par la télévision par câble, l'accès Internet et la téléphonie par câble et mobile par abonné moyen de base. Le RMPA n'est pas une mesure établie conformément aux IFRS et la définition et méthode de calcul utilisées par la Société peuvent différer de celles utilisées par d'autres entreprises. La Société calcule le RMPA en divisant ses revenus combinés de télévision par câble, d'accès Internet et de téléphonie par câble et mobile par le nombre moyen d'abonnés de base durant la période considérée, puis divise ce résultat par le nombre de mois de cette même période.

COMPARAISON DES EXERCICES 2013 ET 2012

Analyse des résultats consolidés de Québecor

Revenus de 4,28 G\$, en hausse de 28,3 M\$ (0,7 %).

- Augmentation dans le secteur Télécommunications (114,0 M\$ ou 4,4 % des revenus du secteur) et Télédiffusion (1,3 M\$ ou 0,3 %).
- Recul dans les secteurs Médias d'information (91,3 M\$ ou -10,4 %), Loisir et divertissement (12,7 M\$ ou -4,1 %) et Technologies et communications interactives (6,3 M\$ ou -4,3 %).

Bénéfice d'exploitation ajusté de 1,45 G\$, en hausse de 70,8 M\$ (5,1 %).

- Hausse dans les secteurs Télécommunications (81,1 M\$ ou 6,7 % du bénéfice d'exploitation ajusté du secteur), Télédiffusion (12,0 M\$ ou 35,9 %) et Technologies et communications interactives (4,6 M\$ ou 46,9 %).
- Baisse dans les secteurs Loisir et divertissement (8,5 M\$ ou -33,9 %), Médias d'information (7,4 M\$ ou -7,0 %) et siège social (11,0 M\$), expliquée principalement dans ce dernier cas par la variation défavorable de la juste valeur des options d'achat d'actions.
- La variation de la juste valeur des options d'achat d'actions de Québecor Média a entraîné un écart défavorable de 0,4 M\$ relativement à la charge consolidée de rémunération à base d'actions en 2013, par rapport à 2012. Par ailleurs, la variation de la juste valeur des options d'achat d'actions de Québecor a entraîné un écart défavorable de 11,9 M\$ lié à la charge de rémunération à base d'actions de la Société en 2013.

Perte nette attribuable aux actionnaires de 133,9 M\$ (1,08 \$ par action de base) en 2013, contre un bénéfice net attribuable aux actionnaires de 161,1 M\$ (1,27 \$ par action de base) en 2012, soit un écart défavorable de 295,0 M\$ (2,35 \$ par action de base).

- Cet écart défavorable s'explique surtout par :
 - l'écart défavorable de 374,9 M\$ au chapitre des pertes et gains sur évaluation et conversion d'instruments financiers ;
 - l'écart défavorable de 95,3 M\$ relativement à la charge de dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels ;
 - la hausse de 67,3 M\$ de la charge d'amortissement ;
 - la hausse de 30,4 M\$ des frais financiers ;
 - l'écart défavorable de 12,6 M\$ au chapitre des pertes sur refinancement de dettes.

Contrebalancés en partie par :

- la hausse de 70,8 M\$ du bénéfice d'exploitation ajusté ;
- l'écart favorable de 23,0 M\$ du bénéfice lié aux activités abandonnées, expliqué principalement par les gains sur disposition de *Jobboom* et de *Réseau Contact*.

Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies de 214,1 M\$ en 2013 (1,73 \$ par action de base), contre 182,3 M\$ (1,44 \$ par action de base) en 2012, soit une hausse de 31,8 M\$ (0,29 \$ par action de base).

Charge d'amortissement de 664,8 M\$ en 2013, soit une hausse de 67,3 M\$ qui s'explique essentiellement par l'impact des investissements en immobilisations importants effectués depuis 2011 dans le secteur Télécommunications, dont l'amortissement des immobilisations relatives aux services d'accès Internet par câble et à la modernisation du réseau filaire, et à l'impact de la stratégie promotionnelle axée sur la location d'équipements.

Frais financiers de 376,7 M\$, en hausse de 30,4 M\$, expliquée surtout par le niveau d'endettement plus élevé, en raison du rachat par endettement, en octobre 2012, des actions de Québecor Média détenues par CDP Capital d'Amérique Investissement inc. (« CDP Capital »), une filiale de Caisse de dépôt et placement du Québec (« la Caisse »). Ce facteur a été contrebalancé en partie par l'impact de la diminution des taux d'intérêt applicables aux dettes à long terme, expliqué par des refinancements à des taux d'intérêt inférieurs.

Perte sur évaluation et conversion d'instruments financiers de 238,8 M\$ en 2013, contre un gain de 136,1 M\$ en 2012, soit un écart défavorable de 374,9 M\$ principalement attribuable à la variation des justes valeurs des options de règlement anticipé due à la fluctuation des hypothèses d'évaluation, notamment les taux d'intérêt et les primes de crédit implicites aux prix ajustés des instruments sous-jacents. L'écart s'explique également par les renversements de la juste valeur des options de règlement anticipé liées aux billets de premier rang de Vidéotron remboursés le 2 juillet 2013 et de Québecor Média remboursés le 30 août 2013.

Charge de restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux de 29,9 M\$ en 2013, contre 28,5 M\$ en 2012.

- En 2013, une charge nette de restructuration des activités d'exploitation de 9,2 M\$ a été enregistrée dans le secteur Médias d'information, principalement liée aux différents programmes de réduction d'effectifs (30,9 M\$ en 2012). Dans le cadre de ces mesures, une charge de dépréciation de 7,5 M\$ liée à certains éléments d'actif avait également été enregistrée en 2012.
- En décembre 2013, la Société a annoncé sa décision de cesser, à compter de janvier 2014, la distribution porte-à-porte des journaux hebdomadaires et de circulaires au Québec. En conséquence, le secteur Médias d'information a enregistré une charge de restructuration de 8,3 M\$.
- Le secteur Télédiffusion a enregistré une charge de restructuration de 2,9 M\$ en 2013 (0,1 M\$ à la même période de 2012), relative à des réductions d'effectifs et une charge de dépréciation de 2,1 M\$ liée à certains éléments d'actif. Un gain sur disposition d'entreprises de 12,9 M\$ avait été enregistré en 2012 dans le secteur Télédiffusion à la suite de la vente des participations qui étaient détenues par Groupe TVA dans les chaînes spécialisées mysteryTV et The Cave.
- Les autres secteurs ont enregistré une charge nette de restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux de 7,4 M\$ en 2013 (2,9 M\$ en 2012).

Charge de dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels de 281,3 M\$ en 2013, contre 186,0 M\$ en 2012, soit un écart défavorable de 95,3 M\$.

- Au cours du troisième trimestre 2013, Québecor Média a réalisé des tests de dépréciation sur UGT Médias d'information, Livres et Musique, qui continuent d'être affectées par la migration vers les plateformes de diffusion numérique et les conditions du marché difficiles dans leurs secteurs respectifs. Québecor Média a conclu que la valeur recouvrable de ces UGT, basée sur leur valeur d'utilité ou sur la juste valeur moins les coûts de disposition, était inférieure à leur valeur comptable. En conséquence, les charges de dépréciation de l'écart d'acquisition suivantes ont été enregistrées :
 - le secteur Médias d'information a enregistré une charge non monétaire de dépréciation de l'écart d'acquisition de 204,5 M\$ sans incidence fiscale (\$129,5 M\$ en 2012) et une charge non monétaire de dépréciation des marques de commerce de publications et des relations clients de 56,0 M\$, dont 14,0 M\$ sans incidence fiscale (30,0 M\$ en 2012, dont 7,0 M\$ sans incidence fiscale) ;
 - le secteur Loisir et divertissement a enregistré une charge non monétaire de dépréciation de l'écart d'acquisition de 8,9 M\$ sans incidence fiscale dans son UGT Musique (12,0 M\$ en 2012) et de 11,9 M\$ sans incidence fiscale dans son UGT Livres (aucune en 2012) ;
- De plus, l'adoption en 2012 des nouveaux tarifs relatifs à la contribution des entreprises aux coûts qui découleraient des services de récupération des matières résiduelles fournis par les municipalités au Québec avait eu un impact défavorable sur les coûts d'exploitation des activités d'édition de magazines. La Société avait donc revu son plan d'affaires pour ce secteur et avait conclu que le montant de l'écart d'acquisition n'était plus totalement recouvrable. Une charge non monétaire liée à la dépréciation de l'écart d'acquisition de 14,5 M\$ (sans incidence fiscale) avait donc été comptabilisée en 2012.

Perte sur refinancement de dettes de 18,9 M\$ en 2013, contre 6,3 M\$ en 2012, soit un écart défavorable de 12,6 M\$.

- Le 2 juillet 2013, Vidéotron a remboursé ses billets de premier rang d'un montant en capital global de 380,0 M\$US émis le 15 avril 2008 et en circulation, portant intérêt à un taux de 9,125 % et échéant en avril 2018, et a réglé les contrats de couverture afférents. Le 30 août 2013, Québecor Média a remboursé un montant en capital de 265,0 M\$US de ses billets de premier rang émis en janvier 2006 et en circulation, portant intérêt à un taux de 7,75 % et échéant en mars 2016, et a réglé les contrats de couverture afférents. Par conséquent, une perte totale de 18,9 M\$ a été comptabilisée dans l'état consolidé des résultats en 2013, y compris un gain de 14,5 M\$ enregistré auparavant dans les autres éléments du résultat global.
- Au cours de 2012, Vidéotron a remboursé la totalité des billets de premier rang d'un montant en capital de 395,0 M\$US émis en octobre 2003 et en novembre 2004, portant intérêt à un taux de 6,875 % et échéant en janvier 2014. Au cours de la même période, Québecor Média a remboursé des billets de premier rang d'un montant en capital de 580,0 M\$US émis en janvier 2006 et en octobre 2007, portant intérêt à un taux de 7,75 % et échéant en mars 2016, et a réglé certains contrats de

couverture afférents. Finalement, Québecor Média a remboursé par anticipation le solde en circulation de son prêt à terme « B » pour une contrepartie en espèces de 153,9 M\$, et a réglé les contrats de couverture afférents en janvier 2013. Ces transactions ont entraîné une perte sur refinancement de dettes totale de 6,3 M\$.

Charge d'impôts sur le bénéfice de 26,7 M\$ en 2013 (taux d'imposition effectif de 33,1 %), contre 93,5 M\$ (taux d'imposition effectif de 18,1 %) en 2012. Les taux d'imposition effectifs sont calculés en considérant seulement les éléments imposables et déductibles.

- La baisse de la charge d'impôt sur le bénéfice s'explique par :
 - l'impact sur la charge d'impôt de la baisse du bénéfice imposable pour les fins fiscales.
- La variation du taux d'imposition effectif s'explique comme suit :
 - l'impact sur le taux d'imposition de la réduction de la charge d'impôts différés de 34,8 M\$ en 2012, à la suite de l'examen par la Société de la reconnaissance des actifs d'impôts différés à la lumière de la jurisprudence et des développements en fiscalité ;
 - l'impact de la combinaison des taux d'imposition sur les différentes composantes du gain ou de la perte sur évaluation et conversion des instruments financiers et de la perte sur refinancement de dettes.

ANALYSE PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

Télécommunications

Le secteur Télécommunications de Québecor Média est, par l'entremise de Vidéotron, le plus important câblodistributeur du Québec et le troisième au Canada en fonction du nombre de clients. Son réseau à la fine pointe de la technologie rejoint 2 742 500 résidences et entreprises. En plus de ses services de télédistribution analogique et numérique (« illico télé numérique »), l'entreprise offre des services Internet, de téléphonie par câble et de téléphonie mobile évoluée, y compris l'accès Internet haute vitesse, la télévision mobile et de nombreuses autres fonctions disponibles sur ses appareils mobiles (téléphones intelligents). En outre, Vidéotron comprend Vidéotron Service Affaires, un fournisseur de services complets de télécommunications d'affaires, qui comprend la téléphonie, la transmission de données à haute vitesse, l'accès Internet, l'hébergement et la télédistribution.

Résultats d'exploitation de l'exercice 2013

Revenus de 2,71 G\$, soit une progression de 114,0 M\$ (4,4 %).

- Revenus totaux des services de télédistribution de 1,09 G\$, soit une progression de 11,0 M\$ (1,0 %) principalement due à l'augmentation des revenus générés par la location de terminaux numériques, à l'adhésion à la TVHD et à la hausse des commandes à la télé payante, contrebalancées en partie par l'impact de la baisse nette du nombre de clients.
- Revenus des services d'accès Internet de 818,4 M\$, en hausse de 45,9 M\$ (5,9 %). Cet écart favorable s'explique surtout par l'augmentation de la clientèle, la progression des revenus provenant de revendeurs de services d'accès Internet, l'augmentation de la consommation et les autres revenus connexes.
- Revenus du service de téléphonie par câble de 473,8 M\$, soit une hausse de 18,9 M\$ (4,2 %) provenant surtout de l'augmentation de la clientèle, de la hausse de certains tarifs et du nombre de lignes pour la clientèle affaires.
- Revenus du service de téléphonie mobile de 220,7 M\$, une progression de 49,1 M\$ (28,6 %) due pour l'essentiel à la croissance de la clientèle.
- Revenus de Vidéotron Service Affaires de 63,5 M\$, en baisse de 1,4 M\$ (-2,2 %).
- Revenus d'équipements vendus aux clients de 36,5 M\$, en baisse de 6,9 M\$ (-15,9 %), due principalement aux stratégies promotionnelles axées sur la location d'équipements de télédistribution, contrebalancée en partie par la hausse des revenus d'équipements en téléphonie mobile.
- Revenus autres de 8,7 M\$, soit une baisse de 2,5 M\$ (-22,3 %).

RMPA de Vidéotron de 118,03 \$ en 2013, contre 111,57 \$ en 2012, soit une croissance de 6,46 \$ (5,8 %).

Statistiques de clientèles

Unités de service – Au 31 décembre 2013, le nombre total d'unités de service s'établissait à 5 040 000, soit une hausse de 122 700 unités (2,5 %) par rapport à la fin de 2012 (tableau 4). Le nombre d'unités de service avait augmenté de 221 800 en 2012. Les unités de service représentent l'addition des clients des services de télédistribution, d'accès Internet par câble et sans fil, et de téléphonie par câble, à laquelle est ajouté le nombre de lignes en téléphonie mobile.

Télédistribution – Le nombre de clients pour l'ensemble des services de télédistribution a diminué de 29 900 (-1,6 %) en 2013, contre une diminution de 6 500 clients en 2012 (tableau 4). Au 31 décembre 2013, les services de télédistribution de Vidéotron desservaient 1 825 100 clients, soit un taux de pénétration des résidences et entreprises câblées de 66,5 %, contre 68,7 % un an plus tôt (ce taux correspond au nombre de clients du service par rapport au nombre total de résidences et entreprises desservies par le réseau de câblodistribution, soit 2 742 500 à la fin de décembre 2013, contre 2 701 200 un an plus tôt).

- Au 31 décembre 2013, le service illico télé numérique desservait 1 531 400 clients. Ce service a recruté 46 800 clients en 2013, en hausse de 3,2 %, contre une progression de 83 800 clients en 2012. Au 31 décembre 2013, le taux de pénétration des résidences et entreprises câblées pour le service illico télé numérique s'élevait à 55,8 %, contre 55,0 % un an plus tôt.
- Le service de télédistribution analogique a enregistré une baisse de 76 700 clients (-20,7 %) en 2013, contre une diminution de 90 300 clients en 2012. La migration du service de télédistribution analogique vers le numérique explique en partie cette diminution.

Accès Internet par câble – Le nombre de clients au service d'accès Internet par câble se chiffrait à 1 418 300 au 31 décembre 2013, en hausse de 30 600 clients (2,2 %), contre une hausse de 55 200 clients en 2012 (tableau 4). Au 31 décembre 2013, les services d'accès Internet par câble affichaient un taux de pénétration des résidences et entreprises câblées de 51,7 %, en regard de 51,4 % un an plus tôt.

Téléphonie par câble – Au 31 décembre 2013, ce service comptait 1 286 100 clients, en hausse de 21 200 (1,7 %) par rapport à la fin de 2012 (tableau 4). Ce service avait recruté 59 600 clients en 2012. Au 31 décembre 2013, le service de téléphonie par câble affichait un taux de pénétration des résidences et entreprises câblées de 46,9 %, contre 46,8 % un an plus tôt.

Téléphonie mobile – Au 31 décembre 2013, le nombre de lignes à la téléphonie mobile s'établissait à 503 300, soit une augmentation de 100 700 lignes (25,0 %) par rapport à la fin de 2012 (tableau 4). Le nombre de lignes à ce service avait augmenté de 112 000 en 2012.

Tableau 4

Statistiques de la clientèle du secteur Télécommunications à la fin de chaque année (2009 à 2013)

(en milliers de clients)

	2013	2012	2011	2010	2009
Télédistribution :					
Analogique	293,7	370,4	460,7	592,0	692,9
Numérique	1 531,4	1 484,6	1 400,8	1 219,6	1 084,1
	1 825,1	1 855,0	1 861,5	1 811,6	1 777,0
Internet par câble	1 418,3	1 387,7	1 332,5	1 252,1	1 170,6
Téléphonie par câble	1 286,1	1 264,9	1 205,3	1 114,3	1 014,0
Téléphonie mobile ¹	503,3	402,6	290,6	136,1	82,8
Internet sans fil	7,2	7,1	5,6	2,3	–
Total (unités de service)	5 040,0	4 917,3	4 695,5	4 316,4	4 044,4

¹ En milliers de lignes

Bénéfice d'exploitation ajusté de 1,28 G\$, en hausse de 81,1 M\$ (6,7 %).

- La hausse du bénéfice d'exploitation ajusté s'explique surtout par :
 - l'impact de la hausse des revenus ;
 - l'ajustement d'une provision pour droits de licence du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC ») afin de s'arrimer avec la période de facturation de cet organisme.

Contrebalancés en partie par :

- la hausse de certains frais d'exploitation liés principalement aux coûts d'ingénierie et aux charges inhérentes au support à la clientèle ;
- l'augmentation de 4,0 M\$ de la charge de rémunération à base d'actions.

Analyse de la relation coûts/revenus : coûts liés au personnel et aux achats de biens et services pour l'ensemble des activités du secteur Télécommunications (exprimés en pourcentage des revenus) de 52,6 % en 2013, contre 53,7 % en 2012.

- Cette diminution est surtout attribuable à l'impact de la croissance des revenus (en considérant la composante fixe des frais d'exploitation qui ne fluctue pas en pourcentage des revenus) et à l'impact de l'ajustement de la provision pour droits de licence du CRTC.

Flux de trésorerie d'exploitation

Flux de trésorerie d'exploitation du secteur de 699,2 M\$ en 2013, contre 465,5 M\$ en 2012 (tableau 5).

- Cette augmentation de 233,7 M\$ s'explique surtout par la diminution de 147,0 M\$ des acquisitions d'immobilisations et d'actifs incorporels, surtout attribuable à des investissements inférieurs dans le réseau 4G et la modernisation du réseau filaire, et par la hausse de 81,1 M\$ du bénéfice d'exploitation ajusté.

Tableau 5 : Télécommunications

Flux de trésorerie d'exploitation

(en millions de dollars canadiens)

	2013	2012
Bénéfice d'exploitation ajusté	1 284,8	1 203,7 \$
Acquisitions d'immobilisations	(546,8)	(669,5)
Acquisitions d'actifs incorporels	(51,6)	(75,9)
Produit d'aliénation d'éléments d'actif	12,8	7,2
Flux de trésorerie d'exploitation du secteur	699,2	465,5 \$

Médias d'information

Le secteur Médias d'information de Québecor Média exploite, par l'entremise de Corporation Sun Media, la première chaîne de journaux au Canada en fonction des tirages de journaux vendus et distribués gratuitement, selon des statistiques internes. Au 31 décembre 2013, Corporation Sun Media publiait 36 quotidiens vendus et 3 quotidiens gratuits, et était présente dans 8 des 10 plus importants marchés urbains du Canada. En outre, elle publie 141 journaux régionaux hebdomadaires, magazines, guides d'achat hebdomadaires, publications agricoles et autres publications spécialisées. Au 31 décembre 2013, les tirages cumulatifs des journaux vendus et gratuits du secteur Médias d'information s'élevaient à environ 10,5 millions d'exemplaires par semaine, selon des statistiques internes. Corporation Sun Media détient une participation de 51 % dans la chaîne spécialisée d'information et d'opinion de langue anglaise SUN News, lancée en avril 2011, formant ainsi un partenariat d'affaires avec Groupe TVA qui possède une participation de 49 %.

Les journaux de Corporation Sun Media diffusent des informations en mode traditionnel imprimé, ainsi que par l'intermédiaire de 8 portails de quotidiens urbains, soit *journaldemontreal.com*, *journaldequebec.com*, *ottawasun.com*, *torontosun.com*, *lfpres.com*, *winnipegssun.com*, *edmontonsun.com* et *calgarysun.com*, ainsi que plus de 150 portails de journaux régionaux, de journaux gratuits, de magazines et d'informations spécialisées. De plus, le réseau Canoë exploite plusieurs sites, dont *canoe.ca*, *canoe.tv* et *yourlifemoments.ca*, et propose des services en ligne de commerce électronique destinés à l'habitation (*micasa.ca*) et à l'automobile (*autonet.ca*). Les portails du secteur Médias d'information rejoignent plus de 9,6 millions de visiteurs uniques par mois au Canada, dont 5,1 millions au Québec (selon les données de comScore Media Metrix® pour le mois de décembre 2013).

De plus, le secteur Médias d'information comprend Agence QMI, une agence de presse qui fournit du contenu à l'ensemble de Québecor Média ainsi qu'à des clients externes. De plus, le secteur est actif dans le domaine de la distribution de journaux et de magazines. Il offre aussi à d'autres éditeurs des services d'imprimerie commerciale et des services connexes par l'intermédiaire de son réseau national d'impression et de production.

Résultats d'exploitation de l'exercice 2013

Revenus de 784,2 M\$, en baisse de 91,3 M\$ (-10,4 %).

- Baisse des revenus de 19,8 M\$ attribuable à la fermeture des journaux et de publications spécialisées depuis la fin de 2012 dans le cadre des mesures de restructuration.
- Revenus publicitaires comparables en baisse de 12,6 % ; revenus de tirage comparables en baisse de 3,9 % ; revenus numériques comparables en baisse de 3,9 % ; revenus combinés d'imprimerie commerciale et autres revenus comparables en hausse de 4,7 %.
- Baisse des revenus comparables des quotidiens urbains de 9,8 % et des hebdomadaires régionaux de 11,0 % ; diminution des revenus des portails de 26,9 %, principalement en raison de la baisse des revenus publicitaires.

Bénéfice d'exploitation ajusté de 97,7 M\$, en baisse de 7,4 M\$ (-7,0 %).

- Cette diminution était surtout attribuable à :
 - l'impact de la baisse des revenus comparables ;
 - l'écart défavorable de 2,7 M\$ sur le plan des crédits d'impôt multimédias sur la main-d'œuvre.

Contrebalancés en partie par :

- l'incidence favorable de 49,9 M\$ sur le bénéfice d'exploitation ajusté liée aux mesures de restructuration et aux autres réductions de frais d'exploitation ;
- le renversement d'une provision pour litiges de 5,2 M\$;
- la diminution de 3,0 M\$ de la perte d'exploitation ajustée de Réseau Québecor Média inc. ;
- l'impact de la baisse du prix du papier de 3,2 M\$.

Analyse de la relation coûts/revenus : coûts liés au personnel et aux achats de biens et services pour l'ensemble des activités du secteur Médias d'information (exprimés en pourcentage des revenus) de 87,5 % en 2013, contre 88,0 % en 2012. Cette baisse s'explique par l'incidence favorable des mesures de réduction des frais d'exploitation sur les résultats de 2013 et le renversement d'une provision pour litiges, contrebalancés en partie par l'impact de la composante fixe des frais d'exploitation qui ne fluctue pas en proportion de la baisse des revenus.

Flux de trésorerie d'exploitation

Flux de trésorerie d'exploitation du secteur de 86,9 M\$ en 2013, contre 89,0 M\$ en 2012 (tableau 6). Ce recul de 2,1 M\$ s'explique par la diminution de 7,4 M\$ du bénéfice d'exploitation ajusté, contrebalancée en partie par l'augmentation de 5,4 M\$ du produit de l'aliénation d'éléments d'actif.

Tableau 6 : Médias d'information

Flux de trésorerie d'exploitation

(en millions de dollars canadiens)

	2013	2012
Bénéfice d'exploitation ajusté	97,7 \$	105,1 \$
Acquisitions d'immobilisations	(10,0)	(5,7)
Acquisitions d'actifs incorporels	(7,4)	(11,6)
Produit d'aliénation d'éléments d'actif	6,6	1,2
Flux de trésorerie d'exploitation du secteur	86,9 \$	89,0 \$

Télédiffusion

Le secteur Télédiffusion est, par l'entremise de Groupe TVA, le plus important réseau de télévision privé de langue française en Amérique du Nord. Groupe TVA est propriétaire unique de 6 des 10 stations de télévision qui forment le Réseau TVA, ainsi que des services spécialisés LCN, TVA Sports, addik^{TV}, Argent, Prise 2, Yoopa, CASA et MOI&cie. De plus, Groupe TVA possède une participation dans deux des stations affiliées du Réseau TVA et dans la chaîne spécialisée Évasion. Elle possède une participation de 49 % dans la chaîne spécialisée d'information et d'opinion de langue anglaise SUN News, en association avec Corporation Sun Media qui en détient 51 %. SUN News fait partie intégrante du secteur Télédiffusion. Groupe TVA est active dans la production commerciale par l'intermédiaire de sa division TVA Accès, ainsi que dans le secteur de la distribution de films et de produits télévisuels grâce à sa division TVA Films. Par l'entremise de sa filiale TVA Publications inc., l'entreprise publie plus de 50 magazines dans des créneaux d'intérêt général et de divertissement. Elle s'impose à ce titre comme le premier éditeur de magazines francophones au Québec. De plus, le secteur Télédiffusion est actif dans le domaine de l'affichage extérieur par l'intermédiaire de Québecor Média Affichage.

Résultats d'exploitation de l'exercice 2013

Revenus de 458,9 M\$, en hausse de 1,3 M\$ (0,3 %).

- Les revenus des activités de télévision ont diminué de 5,7 M\$, ce qui s'explique surtout par :
 - la diminution des revenus publicitaires du Réseau TVA ;
 - la cessation des activités de TVA Boutiques au troisième trimestre 2013.

Contrebalancés par :

- l'ajustement de 7,5 M\$ à la suite de l'ajustement rétroactif favorable attribuable à la quote-part de Groupe TVA des redevances pour les exercices 2009 à 2013, en relation avec la retransmission dans les marchés situés à l'extérieur de la zone de desserte locale des chaînes généralistes (« droits de retransmission »), dont un montant de 6,1 M\$ s'appliquant rétroactivement aux exercices 2009 à 2012 ;
- l'augmentation des revenus d'abonnement des services spécialisés, dont l'impact des chaînes LCN, TVA Sports, MOI&cie, SUN News, addik^{TV} et Prise 2 ;
- la hausse des revenus publicitaires des services spécialisés, dont les chaînes addik^{TV}, Prise 2 et CASA.
- Les revenus totaux d'édition ont augmenté de 0,5 M\$. La baisse des revenus en kiosque et des revenus de publicité a été contrebalancée par l'incidence favorable sur les revenus de l'acquisition de Les Publications Charron & Cie en juillet 2013.
- Les revenus de Québecor Média Affichage, dont les activités ont débuté en août 2012, ont augmenté de 7,2 M\$ en 2013.

Bénéfice d'exploitation ajusté de 45,4 M\$, en hausse de 12,0 M\$ (35,9 %).

- Bénéfice d'exploitation ajusté des activités de télévision en hausse de 10,4 M\$, qui s'explique surtout par :
 - l'impact de l'ajustement rétroactif favorable des droits de retransmission ;
 - la diminution de la perte d'exploitation ajustée de SUN News, expliquée principalement par la réduction des coûts de main-d'œuvre et de contenus ;
 - la réduction des coûts d'exploitation du Réseau TVA, dont les coûts de contenus, de production et autres coûts rationalisés et l'ajustement d'une provision pour droits de licence du CRTC afin de s'arrimer avec la période de facturation de cet organisme.

Contrebalancés en partie par :

- l'impact de la baisse des revenus du Réseau TVA.
- Les activités d'édition ont dégagé un bénéfice d'exploitation ajusté en hausse de 3,6 M\$, qui s'explique surtout par :
 - l'incidence favorable sur les résultats de 2013 de l'enregistrement au premier trimestre 2012 d'une charge de 2,3 M\$ attribuable aux exercices 2010 et 2011, due à l'adoption des nouveaux tarifs relatifs à la contribution des entreprises aux coûts qui découleraient des services de récupération des matières résiduelles fournis par les municipalités au Québec ;
 - l'impact de l'acquisition de Les Publications Charron & Cie.
- Les activités de Québecor Média Affichage, qui ont débuté en août 2012, ont généré une hausse de la perte d'exploitation ajustée de 1,9 M\$, attribuable aux frais de démarrage.

Analyse de la relation coûts/revenus : coûts liés au personnel et aux achats de biens et services pour l'ensemble des activités du secteur Télédiffusion (exprimés en pourcentage des revenus) de 90,1 % en 2013, contre 92,7 % en 2012. Cette diminution des coûts en proportion des revenus est surtout attribuable à la réduction des frais d'exploitation, à l'ajustement rétroactif favorable des droits de retransmission et à l'enregistrement, au cours de 2012, de coûts rétroactifs liés aux services de récupération des matières résiduelles.

Flux de trésorerie d'exploitation

Flux de trésorerie d'exploitation du secteur de 20,6 M\$ en 2013, contre 28,6 M\$ en 2012 (tableau 7). Cette diminution de 8,0 M\$ s'explique surtout par le produit de l'aliénation d'éléments d'actif de 21,0 M\$ inscrit en 2012 et lié à la disposition de participations dans les chaînes spécialisées mysteryTV et The Cave, contrebalancé par une augmentation de 12,0 M\$ du bénéfice d'exploitation ajusté.

Tableau 7 : Télédiffusion
Flux de trésorerie d'exploitation
(en millions de dollars canadiens)

	2013	2012
Bénéfice d'exploitation ajusté	45,4	33,4 \$
Acquisitions d'immobilisations	(21,7)	(22,2)
Acquisitions d'actifs incorporels	(3,1)	(3,6)
Produit d'aliénation d'éléments d'actif	–	21,0
Flux de trésorerie d'exploitation du secteur	20,6	28,6 \$

Loisir et divertissement

Les activités de la Société dans le secteur Loisir et divertissement comprennent principalement la vente au détail de CD, de livres, de DVD et de disques Blu-ray, d'instruments de musique, de jeux et de jouets, de jeux vidéo, d'idées cadeaux et de magazines par l'intermédiaire du réseau de magasins de Groupe Archambault inc. (« Groupe Archambault ») et du site de commerce électronique *archambault.ca*. Elles comprennent également la vente de musique et de livres en ligne par téléchargement, la distribution de disques et de vidéos (Distribution Select), le service ZIK de musique en continu, la distribution de musique destinée aux boutiques de téléchargement (Select Digital), la production de disques et de vidéos (Musicor), la captation de concerts en direct, la production de vidéos de spectacles et de publicités télévisuelles (Les Productions Select TV inc.), ainsi que la production de spectacles (Musicor Spectacles). Groupe Archambault s'impose comme une entreprise pleinement intégrée de l'industrie de la musique au Canada, un producteur offrant un éventail complet de solutions médias et un joueur de plus en plus actif dans l'industrie du spectacle et des événements culturels.

De plus, le secteur Loisir et divertissement est présent dans l'édition scolaire avec Les Éditions CEC inc., dans la littérature générale par l'intermédiaire de 18 maisons d'édition, ainsi que dans la distribution physique et numérique de livres par l'intermédiaire de Messageries ADP inc. (« Messageries ADP ») qui distribue en exclusivité quelque 200 éditeurs québécois et européens francophones. Les maisons d'édition générale et Messageries ADP sont réunis sous Sogides.

Le secteur Loisir et divertissement est également présent dans la location et la vente au détail de DVD, de disques Blu-ray et de jeux vidéo par l'intermédiaire de la filiale Le SuperClub Vidéotron et de son réseau de franchisés. Le secteur regroupe les activités de L'Armada de Blainville-Boisbriand, une équipe de hockey de la LHJMQ, celles de Studios BlooBuzz inc., une entreprise québécoise de jeux vidéo créée en février 2012, de même que celles de Readbooks S.A.S., active dans le domaine du livre numérique. Enfin, depuis mai 2013, il regroupe aussi les activités de Gestev, une entreprise de gestion d'événements sportifs et culturels active dans la région de Québec.

Résultats d'exploitation de l'exercice 2013

Revenus de 298,9 M\$, en baisse de 12,7 M\$ (-4,1 %) par rapport à 2012.

- Baisse de 5,7 % des revenus de Groupe Archambault qui s'explique surtout par :
 - une diminution de 5,1 % des revenus de ventes au détail due principalement à la diminution des ventes de CD et de DVD ;
 - une baisse de 7,4 % des revenus de distribution principalement attribuable à la baisse des ventes de CD ;
 - une baisse de 22,2 % des revenus de production expliquée surtout par la production d'un plus grand nombre de spectacles en 2012.
- Baisse de 26,5 % des revenus de la chaîne de magasins Le SuperClub Vidéotron attribuable principalement à la diminution des redevances des magasins franchisés et à la fermeture de magasins.

- Revenus stables du secteur Livres. L'ajout des ventes de Charron Éditeur et la hausse des ventes en édition scolaire ont été contrebalancés par la baisse des revenus de distribution dans les grandes surfaces et les librairies.

Contrebalancés en partie par :

- L'incidence favorable sur les revenus de l'acquisition de Gestev, le 24 mai 2013.

Bénéfice d'exploitation ajusté de 16,6 M\$ en 2013, en baisse de 8,5 M\$ (-33,9 %). Cet écart défavorable est surtout attribuable à l'impact de la baisse des revenus de Groupe Archambault et des magasins Le SuperClub Vidéotron, contrebalancé en partie par l'impact de la baisse des dépenses d'exploitation du secteur Livres.

Flux de trésorerie d'exploitation

Flux de trésorerie d'exploitation du secteur de 9,2 M\$ en 2013, contre 13,7 M\$ en 2012 (tableau 8).

- Cet écart défavorable de 4,5 M\$ s'explique par la diminution de 8,5 M\$ du bénéfice d'exploitation ajusté, contrebalancée par une baisse de 4,0 M\$ des acquisitions d'immobilisations et d'actifs incorporels.

Tableau 8 : Loisir et divertissement

Flux de trésorerie d'exploitation

(en millions de dollars canadiens)

	2013	2012
Bénéfice d'exploitation ajusté	16,6 \$	25,1 \$
Acquisitions d'immobilisations	(3,0)	(6,4)
Acquisitions d'actifs incorporels	(4,4)	(5,0)
Flux de trésorerie d'exploitation du secteur	9,2 \$	13,7 \$

Technologies et communications interactives

Le secteur Technologies et communications interactives est constitué de Nurun inc. (« Nurun »), une entreprise qui exerce des activités de développement de sites Internet, d'intranets et d'extranets, de plateformes techniques, de commerce électronique, de télévision interactive et de solutions de publication automatisée, mais aussi de stratégies et de programmes de marketing et de gestion de la relation client en ligne. Nurun possède des bureaux en Amérique du Nord, en Europe et en Chine.

Résultats d'exploitation de l'exercice 2013

Revenus de 139,2 M\$, soit un recul de 6,3 M\$ (-4,3 %).

- Cette diminution s'explique surtout par :
 - une baisse des activités auprès de clients au Canada, dont une baisse des revenus intersectoriels avec d'autres secteurs de Québecor Média ;
 - une baisse des activités en Europe, particulièrement en France et en Espagne.

Contrebalancées par :

- une augmentation des revenus du bureau de San Francisco, aux États-Unis, et en Italie ;
- une hausse des activités auprès de clients gouvernementaux.

Bénéfice d'exploitation ajusté de 14,4 M\$, en hausse de 4,6 M\$ (46,9 %). Cet écart favorable s'explique surtout par la baisse de certains frais d'exploitation, dont les coûts de main-d'œuvre, contrebalancée en partie par l'impact de la diminution des revenus.

Flux de trésorerie d'exploitation

Flux de trésorerie d'exploitation du secteur de 12,5 M\$ en 2013, contre 5,6 M\$ en 2012 (tableau 9).

- Cet écart favorable de 6,9 M\$ s'explique par la hausse de 4,6 M\$ du bénéfice d'exploitation ajusté, jumelée à la diminution de 2,3 M\$ des acquisitions d'immobilisations et d'actifs incorporels.

Tableau 9 : Technologies et communications interactives

Flux de trésorerie d'exploitation

(en millions de dollars canadiens)

	2013	2012
Bénéfice d'exploitation ajusté	14,4 \$	9,8 \$
Acquisitions d'immobilisations	(1,7)	(4,2)
Acquisitions d'actifs incorporels	(0,2)	-
Flux de trésorerie d'exploitation du secteur	12,5 \$	5,6 \$

COMPARAISON DES QUATRIÈMES TRIMESTRES 2013 ET 2012

Analyse des résultats consolidés de Québecor

Revenus de 1,12 G\$, en hausse de 5,7 M\$ (0,5 %).

- Augmentation dans le secteur Télécommunications (24,6 M\$ ou 3,7 % des revenus du secteur).
- Recul dans les secteurs Médias d'information (18,2 M\$ ou -8,2 %), Télédiffusion (5,9 M\$ ou -4,6 %), Technologies et communications interactives (1,5 M\$ ou -4,2 %) et Loisir et divertissement (0,8 M\$ ou -0,8 %).

Bénéfice d'exploitation ajusté de 391,3 M\$, en hausse de 25,2 M\$ (6,9 %).

- Hausse dans les secteurs Télécommunications (17,6 M\$ ou 5,8 % du bénéfice d'exploitation ajusté du secteur), Médias d'information (7,2 M\$ ou 19,3 %), Télédiffusion (1,6 M\$ ou 10,6 %) et Technologies et communications interactives (1,4 M\$ ou 41,2 %).
- Baisse dans le secteur Loisir et divertissement (1,1 M\$ ou -12,8 %).
- La variation de la juste valeur des options d'achat d'actions de Québecor Média a entraîné un écart défavorable de 0,8 M\$ relativement à la charge de rémunération à base d'actions au quatrième trimestre 2013, par rapport à la même période de 2012. Par ailleurs, la variation de la juste valeur des options d'achat d'actions de Québecor a entraîné un écart défavorable de 0,3 M\$ lié à la charge de rémunération à base d'actions de la Société au quatrième trimestre 2013.

Bénéfice net attribuable aux actionnaires de 43,4 M\$ (0,35 \$ par action de base) au quatrième trimestre 2013, contre 7,1 M\$ (0,06 \$ par action de base) à la même période de 2012, soit un écart favorable de 36,3 M\$ (0,29 \$ par action de base).

- Cet écart favorable s'explique surtout par :
 - l'écart favorable de 66,5 M\$ au chapitre des pertes et gains sur évaluation et conversion d'instruments financiers ;
 - la hausse de 25,2 M\$ du bénéfice d'exploitation ajusté ;
 - l'écart favorable de 8,7 M\$ au chapitre des pertes sur refinancement de dettes ;
 - la baisse de 8,0 M\$ des frais financiers.

Contrebalancés en partie par :

- l'écart défavorable de 15,3 M\$ au chapitre de la charge de restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux ;
- la hausse de 3,2 M\$ de la charge d'amortissement.

Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies de 68,0 M\$ au quatrième trimestre 2013 (0,55 \$ par action de base), contre 52,3 M\$ (0,42 \$ par action de base) à la même période de 2012, soit une hausse de 15,7 M\$ (0,13 \$ par action de base).

Charge d'amortissement de 169,9 M\$, soit une hausse de 3,2 M\$, qui s'explique essentiellement par les mêmes raisons que celles mentionnées dans la section « Comparaison des exercices 2013 et 2012 ».

Frais financiers de 90,9 M\$, en baisse de 8,0 M\$, principalement attribuable à l'impact de la diminution des taux d'intérêt applicables aux dettes à long terme, expliquée par des refinancements à des taux d'intérêt inférieurs, contrebalancés en partie par un niveau moyen d'endettement plus élevé.

Perte sur évaluation et conversion d'instruments financiers de 29,2 M\$ au quatrième trimestre 2013, contre 95,7 M\$ à la même période de 2012, soit un écart favorable de 66,5 M\$ principalement attribuable à la variation des justes valeurs des options de règlement anticipé due à la fluctuation des hypothèses d'évaluation, notamment les taux d'intérêt et les primes de crédit implicites aux prix ajustés des instruments sous-jacents.

Charge de restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux de 16,0 M\$ au quatrième trimestre 2013, contre une charge de 0,7 M\$ à la même période de 2012, soit un écart défavorable de 15,3 M\$.

- Au quatrième trimestre 2013, une charge nette de restructuration des activités d'exploitation de 6,1 M\$ a été enregistrée dans le secteur Médias d'information, principalement liée aux différents programmes de réduction d'effectifs (renversement de 0,2 M\$ à la même période de 2012).
- En décembre 2013, la Société a annoncé sa décision de cesser, à compter de janvier 2014, la distribution porte-à-porte des journaux hebdomadaires et de circulaires au Québec. En conséquence, le secteur Médias d'information a enregistré une charge de restructuration de 8,3 M\$.
- Les autres secteurs ont enregistré une charge nette de restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux de 1,6 M\$ au quatrième trimestre 2013 (0,9 M\$ à la même période de 2012).

Perte sur refinancement de dettes de 8,7 M\$ au quatrième trimestre 2012, contre aucune à la même période de 2013.

- Au quatrième trimestre 2012, Québecor Média a remboursé un montant en capital de 320,0 M\$US de ses billets de premier rang portant intérêt à un taux de 7,75 % et échéant en mars 2016. Cette transaction a entraîné une perte sur refinancement de dettes de 8,7 M\$.

Charge d'impôts sur le bénéfice de 25,2 M\$ (taux d'imposition effectif de 29,5 %) au quatrième trimestre 2013, contre un renversement de la charge d'impôts sur le bénéfice de 8,4 M\$ à la même période de 2012.

- L'écart défavorable de 33,6 M\$ de la charge d'impôts sur le bénéfice s'explique surtout par la hausse du bénéfice avant impôts sur le bénéfice.

ANALYSE PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

Télécommunications

Revenus de 693,2 M\$, soit une hausse de 24,6 M\$ (3,7 %) essentiellement attribuable aux mêmes facteurs mentionnés dans la section « Comparaison des exercices 2013 et 2012 ».

- Revenus totaux des services de télédistribution de 276,3 M\$, soit une hausse de 2,0 M\$ (0,7 %).
- Revenus des services d'accès Internet de 209,9 M\$, en hausse de 14,3 M\$ (7,3 %).
- Revenus du service de téléphonie par câble de 118,7 M\$, soit une hausse de 2,4 M\$ (2,1 %).
- Revenus du service de téléphonie mobile de 59,6 M\$, en hausse de 11,5 M\$ (23,9 %).
- Revenus de Vidéotron Service Affaires de 15,8 M\$, en baisse de 0,4 M\$ (-2,5 %).
- Revenus d'équipements vendus aux clients de 10,7 M\$, en baisse de 4,3 M\$ (-28,7 %).
- Revenus autres de 2,2 M\$, en baisse de 1,0 M\$ (-31,3 %).

RMPA de Vidéotron de 121,22 \$ au quatrième trimestre 2013, contre 114,02 \$ à la même période de 2012, en hausse de 7,20 \$ (6,3 %).

Statistiques de clientèle

Unités de service – Hausse de 35 100 unités de service (0,7 %) au quatrième trimestre 2013, contre une augmentation de 59 400 unités de service à la même période de 2012.

Télédistribution – La clientèle de l'ensemble des services de télédistribution a diminué de 5 300 clients (-0,3 %) au quatrième trimestre 2013, contre une augmentation de 2 100 clients à la même période de 2012.

- Hausse de 13 800 clients (0,9 %) au service illico télé numérique au quatrième trimestre 2013, contre une augmentation de 26 800 clients à la même période de 2012.
- Le service de télédistribution analogique a perdu 19 100 clients (-6,1 %), contre une perte de 24 700 clients à la même période de 2012.

Accès Internet par câble – Un total de 10 100 nouveaux clients, soit une hausse de 0,7 %, ont été recrutés au service d'accès Internet par câble, contre 18 100 clients à la période correspondante de 2012.

Téléphonie par câble – Augmentation de 4 900 clients (0,4 %) au quatrième trimestre 2013, contre une progression de 15 200 clients à la même période de 2012.

Téléphonie mobile – Augmentation de 25 300 lignes, soit une hausse de 5,3 %, au quatrième trimestre 2013, contre une augmentation de 24 300 lignes à la même période de 2012.

Bénéfice d'exploitation ajusté de 322,4 M\$, en hausse de 17,6 M\$ (5,8 %).

- La hausse du bénéfice d'exploitation ajusté s'explique surtout par :
 - l'impact de la hausse des revenus.Contrebalancé en partie par :
 - la hausse de certains frais d'exploitation ;
 - l'augmentation de 2,3 M\$ de la charge de rémunération à base d'actions.

Analyse de la relation coûts/revenus : coûts liés au personnel et aux achats de biens et services pour l'ensemble des activités du secteur Télécommunications (exprimés en pourcentage des revenus) de 53,5 % au quatrième trimestre 2013, contre 54,4 % à la même période de 2012.

- Cette diminution est surtout attribuable à l'impact de la croissance des revenus (en considérant la composante fixe des frais d'exploitation qui ne fluctue pas en pourcentage des revenus).

Médias d'information

Revenus de 204,5 M\$, en baisse de 18,2 M\$ (-8,2 %).

- Baisse de 5,3 M\$ des revenus attribuable à la fermeture de journaux et de publications spécialisées depuis la fin du troisième trimestre 2012.
- Revenus publicitaires comparables en baisse de 10,8 % ; revenus de tirage comparables en baisse de 4,0 % ; revenus numériques comparables en hausse de 2,4 % ; revenus combinés d'imprimerie commerciale et autres revenus comparables en hausse de 11,4 %.
- Baisse des revenus comparables des quotidiens urbains de 8,9 % et des hebdomadaires régionaux de 8,8 % ; diminution des revenus des portails de 11,6 %, principalement en raison de la baisse des revenus publicitaires.

Bénéfice d'exploitation ajusté de 44,6 M\$, en hausse de 7,2 M\$ (19,3 %).

- Cette augmentation est surtout attribuable à :
 - l'incidence favorable de 15,1 M\$ sur le bénéfice d'exploitation ajusté liée aux mesures de restructuration et aux autres réductions de frais d'exploitation ;
 - le renversement d'une provision pour litiges de 5,2 M\$.

Contrebalancés en partie par :

- l'impact de la baisse des revenus comparables ;
- l'écart défavorable de 1,0 M\$ sur le plan des crédits d'impôts multimédias sur la main-d'œuvre.

Analyse de la relation coûts/revenus : coûts liés au personnel et aux achats de biens et services pour l'ensemble des activités du secteur Médias d'information (exprimés en pourcentage des revenus) de 78,2 % pour le quatrième trimestre 2013, contre 83,2 % à la même période de 2012. Cette diminution s'explique par l'incidence favorable des mesures de réduction des frais d'exploitation sur les résultats du quatrième trimestre 2013 et le renversement d'une provision pour litiges, contrebalancés en partie par la composante fixe des frais d'exploitation qui ne fluctue pas en proportion de la baisse des revenus.

Télédiffusion

Revenus de 123,7 M\$, en baisse de 5,9 M\$ (-4,6 %).

- Les revenus des activités de télévision ont diminué de 7,8 M\$, ce qui s'explique surtout par :
 - la diminution des revenus publicitaires du Réseau TVA ;
 - la cessation des activités de TVA Boutiques au troisième trimestre 2013 ;
 - la baisse du niveau d'activité de TVA Accès et de la production commerciale.

Contrebalancées par :

- l'augmentation des revenus d'abonnement et de publicité des services spécialisés.
- Les revenus totaux d'édition ont augmenté de 0,5 M\$. L'incidence favorable sur les revenus de l'acquisition de Les Publications Charron & Cie en juillet 2013 a plus que contrebalancé la baisse des revenus en kiosque et des revenus de publicité.
- Les revenus de Québecor Média Affichage ont augmenté de 1,6 M\$ au quatrième trimestre 2013, surtout en raison d'une hausse des revenus de publicité.

Bénéfice d'exploitation ajusté de 16,7 M\$, en hausse de 1,6 M\$ (10,6 %).

- Bénéfice d'exploitation ajusté des activités de télévision en hausse de 0,2 M\$, qui s'explique surtout par :
 - la diminution de la perte d'exploitation ajustée de SUN News, expliquée principalement par la réduction des coûts de main-d'œuvre et de contenus ;
 - la réduction des coûts d'exploitation du Réseau TVA, dont les coûts de contenus, de production et autres coûts rationalisés.

Contrebalancées en partie par :

- l'impact de la baisse des revenus du Réseau TVA.
- Les activités d'édition ont dégagé un bénéfice d'exploitation ajusté en hausse de 0,5 M\$, qui s'explique surtout par l'impact de l'acquisition de Les Publications Charron & Cie.
- La perte d'exploitation ajustée de Québecor Média Affichage a diminué de 0,9 M\$.

Analyse de la relation coûts/revenus : coûts liés au personnel et aux achats de biens et services pour l'ensemble des activités du secteur Télédiffusion (exprimés en pourcentage des revenus) de 86,5 % au quatrième trimestre 2013, contre 88,3 % à la même période de 2012. Cette diminution des coûts en proportion des revenus est surtout attribuable à la réduction des frais d'exploitation.

Loisir et divertissement

Revenus de 93,7 M\$, soit une baisse de 0,8 M\$ (-0,8 %) qui s'explique surtout par :

- la diminution de 5,7 % des revenus de Groupe Archambault, principalement attribuable à une baisse de 7,2 % des revenus des ventes au détail, dont la diminution des ventes de DVD et de CD ;
- la baisse de 25,8 % des revenus des magasins Le SuperClub Vidéotron attribuable à la baisse des redevances des magasins franchisés et à la fermeture de magasins.

Contrebalancées par :

- l'augmentation de 12,2 % des revenus du secteur Livres, qui s'explique principalement par la hausse des revenus de distribution dans les grandes surfaces et les librairies et l'ajout des ventes de Charron Éditeur.
- l'incidence favorable sur les revenus de l'acquisition de Gestev, en mai 2013.

Bénéfice d'exploitation ajusté de 7,5 M\$ au quatrième trimestre 2013, en baisse de 1,1 M\$ (-12,8 %). Cette diminution s'explique surtout par l'impact de la baisse des revenus de Groupe Archambault et des magasins Le Super Club Vidéotron, contrebalancé en partie par l'impact de la hausse des revenus et de la rentabilité du secteur Livres.

Technologies et communications interactives

Revenus de 34,3 M\$, soit une baisse de 1,5 M\$ (-4,2 %).

- Cette diminution s'explique surtout par :
 - une diminution des activités auprès de clients au Canada, dont une baisse des revenus intersectoriels avec d'autres secteurs de Québecor Média ;
 - une baisse des activités en Europe, particulièrement en France et en Espagne.

Contrebalancées par :

- une augmentation des revenus du bureau de San Francisco, aux États-Unis ;
- une hausse des activités auprès de clients gouvernementaux.

Bénéfice d'exploitation ajusté de 4,8 M\$, en hausse de 1,4 M\$ (41,2 %). Cet écart favorable s'explique surtout par la baisse de certains frais d'exploitation, dont les coûts de main-d'œuvre, contrebalancée en partie par l'impact de la diminution des revenus.

COMPARAISON DES EXERCICES 2012 ET 2011

L'exercice financier des secteurs Médias d'information, Télédiffusion, Loisir et divertissement et Technologies et communications interactives comprenait une semaine supplémentaire en 2011.

Analyse des résultats consolidés de Québecor

Revenus de 4,25 G\$, en hausse de 154,2 M\$ (3,8 %).

- Augmentation dans les secteurs Télécommunications (208,5 M\$ ou 8,7 % des revenus du secteur), Technologies et communications interactives (24,6 M\$ ou 20,3 %) et Télédiffusion (21,3 M\$ ou 4,9 %).
- Recul dans les secteurs Médias d'information (58,4 M\$ ou -6,3 %) et Loisir et divertissement (22,9 M\$ ou -6,8 %).

Bénéfice d'exploitation ajusté de 1,38 G\$, en hausse de 62,2 M\$ (4,7 %).

- Hausse dans les secteurs Télécommunications (130,1 M\$ ou 12,1 % du bénéfice d'exploitation ajusté du secteur) et Technologies et communications interactives (1,9 M\$ ou 24,1 %).
- Recul dans les secteurs Médias d'information (37,4 M\$ ou -26,2 %), Télédiffusion (13,9 M\$ ou -29,4 %), Loisir et divertissement (13,2 M\$ ou -34,5 %) et siège social (5,3 M\$), expliqué principalement dans ce dernier cas par la variation défavorable de la juste valeur des options d'achat d'actions.
- La variation de la juste valeur des options d'achat d'actions de Québecor Média avait entraîné un écart défavorable de 10,4 M\$ relativement à la charge consolidée de rémunération à base d'actions en 2012, par rapport à 2011. La juste valeur des options était en hausse en 2012, contre une baisse au cours de 2011. Par ailleurs, la variation de la juste valeur des options d'achat d'actions de Québecor avait entraîné un écart défavorable de 11,3 M\$ lié à la charge consolidée de rémunération à base d'actions de la Société en 2012.

Bénéfice net attribuable aux actionnaires de 161,1 M\$ (1,27 \$ par action de base) en 2012, contre 196,4 M\$ (1,53 \$ par action de base) en 2011, soit une baisse de 35,3 M\$ (0,26 \$ par action de base).

- Cette diminution s'expliquait surtout par :
 - une charge de dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels de 186,0 M\$ enregistrée en 2012 ;
 - la hausse de 87,1 M\$ de la charge d'amortissement ;
 - une augmentation de 14,6 M\$ des frais financiers.

Contrebalancées en partie par :

- un écart favorable de 84,1 M\$ au chapitre du gain sur évaluation et conversion des instruments financiers ;
- la hausse de 62,2 M\$ du bénéfice d'exploitation ajusté.

Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies de 182,3 M\$ en 2012 (1,44 \$ par action de base), contre 178,4 M\$ (1,39 \$ par action de base) en 2011, soit une hausse de 3,9 M\$ (0,05 \$ par action de base).

Charge d'amortissement de 597,5 M\$, soit une hausse de 87,1 M\$, qui s'expliquait essentiellement par l'impact des importants investissements en immobilisations depuis 2010 dans le secteur Télécommunications, dont l'amortissement des immobilisations relatives au réseau 4G, et l'impact de la stratégie promotionnelle axée sur la location d'équipements.

Frais financiers de 346,3 M\$, en hausse de 14,6 M\$, expliquée surtout par le niveau d'endettement plus élevé.

Gain sur évaluation et conversion des instruments financiers de 136,1 M\$ en 2012, contre un gain de 52,0 M\$ en 2011, soit un écart favorable de 84,1 M\$ surtout attribuable à la variation des justes valeurs des options de règlement anticipé due à la fluctuation des hypothèses d'évaluation, notamment les taux d'intérêt et les primes de crédit implicites aux prix ajustés des instruments sous-jacents.

Charge de restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux de 28,5 M\$ en 2012, contre 29,3 M\$ en 2011, soit un écart favorable de 0,8 M\$.

- En 2012, une charge de restructuration des activités d'exploitation de 30,9 M\$ avait été enregistrée dans le secteur Médias d'information, principalement liée aux programmes de réduction d'effectifs mis en œuvre au troisième trimestre 2012, contre une charge nette de 10,1 M\$ enregistrée en 2011 pour des mesures de restructuration mises en place au cours de cet exercice. Dans le cadre de ces mesures, une charge de dépréciation de 7,5 M\$ liée à certains éléments d'actif avait été enregistrée en 2012, contre une charge de dépréciation d'actifs incorporels de 0,8 M\$ en 2011.
- Un gain sur disposition d'entreprises de 12,9 M\$ avait été enregistré en 2012 dans le secteur Télédiffusion à la suite de la vente des participations qui étaient détenues par Groupe TVA dans les chaînes spécialisées mysteryTV et The Cave. De plus, une charge de restructuration de 0,1 M\$ avait été enregistrée dans ce secteur en 2012 (0,8 M\$ en 2011). Au cours de l'exercice 2011, le secteur Télédiffusion avait aussi enregistré une charge de dépréciation d'actifs incorporels de 0,7 M\$ et une charge pour autres éléments spéciaux de 0,2 M\$.
- Dans le cadre de la mise en service de son réseau 4G, le secteur Télécommunications avait enregistré en 2012 une charge de 0,5 M\$ relativement aux frais de migration, par rapport à 14,8 M\$ en 2011. De plus, une charge de restructuration d'autres activités d'exploitation de 0,6 M\$ avait été enregistrée dans ce secteur en 2011.
- En 2012, d'autres éléments spéciaux de 2,4 M\$ avaient été enregistrés dans d'autres secteurs, comparativement à 1,3 M\$ en 2011.

Charge de dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels de 186,0 M\$ en 2012.

- En 2012, la Société avait réalisé des tests de dépréciation sur les UGT Médias d'information et Musique et avait conclu que la valeur recouvrable de ces deux UGT, basée sur leur valeur d'utilité respective, était inférieure à leur valeur comptable. En conséquence, une charge non monétaire de dépréciation de l'écart d'acquisition de 129,5 M\$ (sans incidence fiscale) et une charge non monétaire de dépréciation des marques de commerce de publications et des relations clients de 30,0 M\$ (dont 7,0 M\$ sans incidence fiscale) avaient été enregistrées dans le secteur Médias d'information. De même, une charge non monétaire de dépréciation de l'écart d'acquisition de 12,0 M\$ (sans incidence fiscale) avait été enregistrée dans le secteur Loisir et divertissement.
- L'adoption en 2012 des nouveaux tarifs relatifs à la contribution des entreprises aux coûts qui découleraient des services de récupération des matières résiduelles fournis par les municipalités au Québec avait eu un impact défavorable sur les coûts d'exploitation des activités d'édition de magazines. La Société avait donc revu son plan d'affaires pour ce secteur et avait conclu que le montant de l'écart d'acquisition n'était plus totalement recouvrable. Une charge non monétaire liée à la dépréciation de l'écart d'acquisition de 14,5 M\$ (sans incidence fiscale) avait donc été comptabilisée en 2012.

Perte sur refinancement de dettes de 6,3 M\$ en 2012, contre 4,0 M\$ en 2011, soit un écart défavorable de 2,3 M\$.

- Au cours de 2012, Vidéotron avait remboursé la totalité de ses billets de premier rang d'un montant en capital de 395,0 M\$US portant intérêt à un taux de 6,875 % et échéant en janvier 2014. Au cours de la même période, Québecor Média avait remboursé un montant en capital total de 580,0 M\$US de ses billets de premier rang portant intérêt à un taux de 7,75 % et échéant en mars 2016, et avait réglé certains contrats de couverture afférents. Finalement, Québecor Média avait remboursé par anticipation le solde en circulation de son prêt à terme « B » pour une contrepartie en espèces de 153,9 M\$. Ces transactions avaient entraîné une perte sur refinancement de dettes totale de 6,3 M\$.
- Le 18 juillet 2011, Vidéotron avait remboursé et retiré un montant en capital de 255,0 M\$US de ses billets de premier rang émis et en circulation portant intérêt à un taux de 6,875 % et échéant en 2014, et avait réglé les contrats de couverture afférents. Le 15 février 2011, Corporation Sun Media avait remboursé et retiré la totalité de ses billets de premier rang d'un montant en capital global de 205,0 M\$US portant intérêt à un taux de 7,625 %, et avait réglé les contrats de couverture afférents. Ces transactions avaient entraîné une perte sur refinancement de dettes de 4,0 M\$.

Charge d'impôts sur le bénéfice de 93,5 M\$ (taux d'imposition effectif de 18,1 % en considérant seulement les éléments imposables et déductibles) en 2012, contre 136,4 M\$ (taux d'imposition effectif de 27,5 %) en 2011.

- La baisse de la charge d'impôts sur le bénéfice et du taux d'imposition effectif s'expliquait comme suit :
 - Au cours du troisième trimestre 2012, la Société avait examiné la reconnaissance des actifs d'impôts différés à la lumière de la jurisprudence et des développements en fiscalité et, par conséquent, avait réduit la charge d'impôts différés de 34,8 M\$;
 - l'impact de la réduction du taux d'imposition réglementaire.

FLUX DE TRÉSORERIE ET SITUATION FINANCIÈRE

Cette section présente une analyse des flux de trésorerie générés et utilisés par la Société, ainsi que la situation financière à la date du bilan. Cette section doit être lue conjointement avec l'analyse sur les tendances présentée dans la section « Informations sur les tendances » ci-dessus, de même qu'avec l'analyse et sur les risques financiers de la Société présentée ci-dessous dans la section « Instruments financiers et risques financiers ».

Exploitation

Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation de 914,2 M\$ en 2013, contre 1,10 G\$ en 2012.

- Cet écart défavorable de 189,2 M\$ s'explique principalement par :
 - l'écart défavorable de 191,6 M\$ de la variation nette hors caisse des actifs et passifs d'exploitation, expliqué surtout par des écarts défavorables sur le plan des créditeurs et charges à payer de Vidéotron et de Nurun, et des provisions pour restructuration d'activités ;
 - l'écart défavorable de 38,4 M\$ des impôts exigibles ;
 - l'augmentation de 32,9 M\$ de la portion monétaire des frais financiers.
- Contrebalancés en partie par :
- la hausse de 81,1 M\$ du bénéfice d'exploitation ajusté du secteur Télécommunications.

L'impact défavorable d'un décalage des transactions sur les éléments hors caisse des actifs et passifs d'exploitation, combiné à la réduction des avantages fiscaux auparavant disponibles pour le report des déboursés d'impôts, a affecté défavorablement les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation. Les déboursés d'intérêts sur un niveau d'endettement plus élevé, à la suite du rachat d'actions de Québec Média réalisé au quatrième trimestre 2012, ont aussi entraîné un impact négatif. La croissance de la rentabilité du secteur Télécommunications et le refinancement de certaines dettes à des taux inférieurs ont cependant généré une incidence favorable sur les flux de trésorerie.

Fonds de roulement de 63,4 M\$ au 31 décembre 2013, contre un fonds de roulement négatif de 113,8 M\$ au 31 décembre 2012. Cet écart favorable de 177,2 M\$ s'explique principalement par l'augmentation des espèces et quasi-espèces, la baisse des créditeurs et des charges à payer, surtout dans Vidéotron et la présentation à court terme des actifs détenus en vue de la vente (liée à la vente des hebdomadaires régionaux du Québec dans le secteur Médias d'information), contrebalancée en partie par l'impact de l'inscription à court terme de passifs liés aux instruments financiers dérivés et aux dettes à long terme échéant en 2014.

Investissement

Acquisitions d'immobilisations de 585,9 M\$ en 2013, contre 709,9 M\$ en 2012. La baisse de 124,0 M\$ s'explique surtout par :

- une diminution de 122,7 M\$ des acquisitions d'immobilisations du secteur Télécommunications, principalement dans le réseau 4G et la modernisation du réseau filaire.

Acquisitions d'actifs incorporels de 66,1 M\$ en 2013, contre 93,9 M\$ en 2012, soit une diminution de 27,8 M\$, surtout dans le secteur Télécommunications.

Produit d'aliénation d'éléments d'actif de 19,5 M\$ en 2013, principalement dans le secteur Télécommunications, contre 29,4 M\$ en 2012, soit une diminution de 9,9 M\$.

- Le produit d'aliénation d'éléments d'actif en 2012 comprend un montant de 21,0 M\$ enregistré dans le secteur Télédiffusion lors de la vente des participations dans les chaînes spécialisées mysteryTV et The Cave.

Acquisitions d'entreprises de 15,0 M\$ en 2013, surtout en raison de l'acquisition de Les Publications Charron & Cie et de Charron Éditeur, dans le secteur Télédiffusion et du paiement d'une contrepartie conditionnelle liée à l'acquisition d'une agence de communication numérique aux États-Unis dans le secteur Technologies et communications interactives, contre 2,0 M\$ à la même période de 2012.

Dispositions d'entreprises de 59,2 M\$ en 2013 expliqué par la vente de *Jobboom* et *Réseau Contact* à Technologies Interactives Mediagrif inc., contre 0,8 M\$ à la même période de 2012.

Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Québec Média

Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Québec Média de 300,1 M\$ en 2013, contre 348,7 M\$ en 2012 (tableau 10).

- Cet écart défavorable de 48,6 M\$ s'explique par :
 - l'écart défavorable de 190,7 M\$ des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation ;
 - la diminution de 9,9 M\$ du produit de l'aliénation d'éléments d'actif.

Contrebalancés par :

- la baisse de 124,2 M\$ des acquisitions d'immobilisations ;
- la baisse de 27,8 M\$ des acquisitions d'actifs incorporels.

Tableau 10

Flux de trésorerie d'exploitation des secteurs et flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Québec Média

(en millions de dollars canadiens)

	2013		2012	
Flux de trésorerie d'exploitation des secteurs				
Télécommunications	699,2	\$	465,5	\$
Médias d'information	86,9		89,0	
Télédiffusion	20,6		28,6	
Loisir et divertissement	9,2		13,7	
Technologies et communications interactives	12,5		5,6	
Siège social de Québec Média	(1,8)		5,3	
	826,6		607,7	
Portion monétaire de la charge d'intérêt	(350,9)		(323,2)	
Portion monétaire de la charge de restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux	(26,7)		(33,9)	
Impôts exigibles	(95,4)		(57,0)	
Autres	(0,6)		4,5	
Variation nette des actifs et passifs d'exploitation	(52,9)		150,6	
Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Québec Média	300,1	\$	348,7	\$

Tableau 11**Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Québecor Média et flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation de Québecor**

(en millions de dollars canadiens)

	2013		2012	
Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Québecor Média présenté au tableau 10	300,1	\$	348,7	\$
Éléments des flux de trésorerie du siège social de Québecor				
Flux de trésorerie du secteur	(7,3)		(1,1)	
Portion monétaire de la charge d'intérêt	(13,8)		(8,6)	
Autres	0,2		(0,6)	
Variation nette des actifs et passifs d'exploitation	2,5		(9,4)	
	(18,4)		(19,7)	
Plus : Acquisition d'immobilisations	585,9		709,9	
Plus : Acquisition d'actifs incorporels	66,1		93,9	
Moins : Produits de l'aliénation d'éléments d'actif	(19,5)		(29,4)	
Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies de Québecor	914,2	\$	1 103,4	\$

Financement

Dettes consolidées (dette à long terme plus les emprunts bancaires) en hausse de 545,7 M\$ en 2013. Variation nette favorable de 211,5 M\$ des actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés.

- En 2013, les augmentations de la dette se résument comme suit :
 - l'émission par Vidéotron, le 17 juin 2013, de billets de premier rang d'un montant en capital de 400,0 M\$ pour un produit net de 394,8 M\$, déduction faite des frais de financement de 5,2 M\$. Ces billets portent intérêt à un taux de 5,625 % et viennent à échéance le 15 juin 2025 ;
 - la conclusion par Québecor Média, le 1^{er} août 2013, d'un prêt à terme « B » garanti de premier rang de 350,0 M\$US, émis à un prix de 99,50 % le 29 août 2013 pour un produit net de 358,4 M\$, déduction faite des frais de financement de 1,9 M\$. Le prêt à terme porte intérêt au taux LIBOR, assujéti à un LIBOR plancher de 0,75 %, majoré d'une prime de 2,50 %. Ce prêt à terme prévoit des paiements d'amortissement trimestriels correspondants à 1,00 % par année du montant en capital initial, et le solde est payable le 17 août 2020 ;
 - la hausse de 245,6 M\$ de la dette due à la réduction de la juste valeur des options de règlement anticipé qui sont inscrites au bilan en diminution de la dette. Cette réduction s'explique par l'impact de la fluctuation des hypothèses d'évaluation, notamment les taux d'intérêt et les primes de crédit implicites aux prix ajustés des instruments sous-jacents, ainsi que par le renversement de la juste valeur des options de règlement anticipé lié aux billets de premier rang de Vidéotron remboursés le 2 juillet 2013 et aux billets de premier rang de Québecor Média remboursés le 30 août 2013 ;
 - l'impact défavorable du taux de change estimé à 228,8 M\$. La hausse attribuable à ce facteur a été contrebalancée par une baisse du passif (ou d'une hausse de l'actif) liée aux ententes de swaps sur devises comptabilisées sous « Instruments financiers dérivés ».
- En 2013, la dette a diminué principalement pour les raisons suivantes :
 - le remboursement par anticipation et le retrait par Vidéotron, le 2 juillet 2013, des billets de premier rang d'un montant en capital de 380,0 M\$US émis le 15 avril 2008, portant intérêt à un taux de 9,125 % et échéant en avril 2018 ;
 - le remboursement par anticipation par Québecor Média, le 30 août 2013, de ses billets de premier rang d'un montant en capital de 265,0 M\$US émis le 17 janvier 2006 et en circulation, portant intérêt à un taux de 7,75 % et échéant en mars 2016 ;
 - les remboursements courants totalisant 22,2 M\$ sur les facilités de crédit de Québecor Média et de Vidéotron.

- Les actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés sont passés d'un passif net de 262,9 M\$ au 31 décembre 2012 à un passif net de 51,4 M\$ au 31 décembre 2013, soit une variation nette favorable de 211,5 M\$, expliquée par :
 - l'écart favorable du taux de change sur la valeur des instruments financiers dérivés ;
 - le règlement à l'échéance du passif lié aux contrats de couverture de Québecor Média qui étaient utilisés pour couvrir le risque de taux de change sur le prêt à terme « B » remboursé par anticipation en totalité en décembre 2012 ;
 - le règlement du passif lié aux contrats de couverture de Québecor Média dans le cadre du remboursement, le 30 août 2013, d'un montant en capital global de 265,0 M\$US de ses billets de premier rang portant intérêt à un taux de 7,75 %.

Contrebalancés par :

- l'impact défavorable sur la juste valeur des instruments financiers dérivés de l'évolution des taux d'intérêt au Canada par rapport aux États-Unis ;
- la réalisation de l'actif lié aux contrats de couverture de Vidéotron dans le cadre du remboursement, le 2 juillet 2013, d'un montant en capital de 380,0 M\$US des billets de premier rang portant intérêt à un taux de 9,125 %.
- Le 16 avril 2013, Québecor Média a lancé une offre publique d'échange visant l'échange de la totalité de ses billets de premier rang en circulation portant intérêt à un taux de 5,75 % et échéant le 15 janvier 2023, contre des billets d'un capital équivalent inscrits en vertu de la loi intitulée *Securities Act of 1933*. L'échange de la quasi-totalité (99,9 %) des billets a été effectué le 14 mai 2013.
- En juin 2013, Québecor Média a amendé sa facilité de crédit renouvelable de 300,0 M\$ afin de proroger sa date d'échéance jusqu'en janvier 2017 et d'amender certaines conditions.
- En juin 2013, Vidéotron a également amendé sa facilité de crédit renouvelable de 575,0 M\$ afin de proroger sa date d'échéance jusqu'en juillet 2018 et d'amender certaines conditions.
- Le 17 juin 2013, Québecor et la Caisse ont annoncé la clôture du placement privé secondaire par CDP Capital, une filiale de la Caisse, de débetures subordonnées non garanties convertibles de Québecor, d'un capital global de 305,0 M\$, portant intérêt à un taux de 4,125 % et échéant en 2018. Québecor n'a reçu aucun produit de la vente des débetures vendues par CDP Capital dans le cadre de ce placement privé secondaire relatif à la transaction annoncée le 3 octobre 2012 et qui permettait à la Caisse de rééquilibrer son portefeuille en disposant d'une partie de son investissement important dans le secteur des médias et des télécommunications.
- En octobre 2013, la Société a amendé sa facilité de crédit renouvelable de 150,0 M\$ afin de proroger sa date d'échéance jusqu'en novembre 2016 et d'amender certaines conditions.

Situation financière

Liquidités disponibles nettes de 1,34 G\$ au 31 décembre 2013 pour la Société et ses filiales détenues à part entière, soit une encaisse de 464,7 M\$ et des lignes de crédit bancaire disponibles et inutilisées de 874,3 M\$. Vous référer à la section « Résultat des enchères de spectre dans la bande de 700 MHz » ci-dessous, relativement au dépôt d'une lettre de crédit auprès d'Industrie Canada, laquelle n'est pas considérée dans le calcul des liquidités disponibles nettes de Québecor Média.

Liquidités disponibles nettes de 82,5 M\$ pour Québecor au niveau corporatif, soit un découvert bancaire de 0,5 M\$ et des lignes de crédit bancaire disponibles et inutilisées de 83,0 M\$.

Dettes consolidées totalisant 5,08 G\$ au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 545,7 M\$ par rapport au 31 décembre 2012. Variation nette favorable de 211,5 M\$ des actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés (*cf.* « Financement » ci-dessus).

- La dette consolidée comprenait essentiellement les dettes de 2,40 G\$ de Vidéotron (2,13 G\$ au 31 décembre 2012), de 74,6 M\$ de Groupe TVA (74,4 M\$ au 31 décembre 2012), de 2,50 G\$ de Québecor Média (2,23 G\$ au 31 décembre 2012) et de 101,0 M\$ de Québecor (102,6 M\$ au 31 décembre 2012).

Au 31 décembre 2013, le capital minimal à rembourser sur la dette à long terme au cours des prochains exercices se chiffrait comme suit :

Tableau 12
Capital minimal à rembourser sur la dette à long terme de Québecor
Périodes de 12 mois terminées les 31 décembre
(en millions de dollars canadiens)

2014	101,2	\$
2015	212,0	
2016	480,4	
2017	45,4	
2018	362,8	
2019 et ultérieurement	3 938,9	
Total	5 140,7	\$

L'échéance moyenne pondérée de la dette consolidée de Québecor était d'environ 6,9 années au 31 décembre 2013 (7,1 années au 31 décembre 2012). La dette était constituée approximativement de 81,6 % de dettes à taux fixe (89,7 % au 31 décembre 2012) et de 18,4 % de dettes à taux variable (10,3 % au 31 décembre 2012).

La direction de la Société est d'avis que les flux de trésorerie et les sources de financement disponibles devraient être suffisants pour remplir les engagements en matière d'investissement en immobilisations, de fonds de roulement, de paiement d'intérêts, de remboursement de dettes, de contribution conformément aux régimes de retraite, de rachat d'actions et de paiement de dividendes. La Société est d'avis qu'elle sera en mesure de faire face aux échéances futures de ses dettes, qui sont relativement échelonnées au cours des prochaines années.

La Société et ses filiales sont assujetties au maintien de certains ratios financiers et au respect de certaines clauses financières restrictives conformément à leurs ententes de financement respectives. Les indicateurs clés de ces ententes de financement comprennent, entre autres, le ratio de couverture du service de la dette et le ratio d'endettement (dette à long terme sur le bénéfice d'exploitation ajusté). Au 31 décembre 2013, la Société et ses filiales respectaient tous leurs ratios financiers et clauses financières restrictives de leurs conventions de financement.

Dividendes déclarés

- Le 12 mars 2014, le conseil d'administration de Québecor a déclaré un dividende trimestriel de 0,025 \$ par action sur les actions catégorie A et sur les actions catégorie B. Ce dividende sera versé le 22 avril 2014 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 28 mars 2014.

Résultat des enchères de spectre dans la bande de 700 MHz

Le 19 février 2014, Vidéotron a été retenue par Industrie Canada parmi les soumissionnaires pour sept licences du spectre dans la bande de 700 MHz dans les quatre provinces les plus peuplées du Canada. Les licences d'exploitation, acquises au coût de 233,3 M\$, couvrent la totalité des provinces du Québec, de l'Ontario (à l'exception de la zone du nord de l'Ontario), de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Ces licences permettent de rejoindre approximativement 80 % de la population canadienne, soit plus de 28 millions de personnes. Les fréquences de spectre dans la bande de 700 MHz se distinguent à la fois par leur grande capacité de pénétration en milieu urbain et leur excellente propagation en régions plus éloignées, ce qui en fait la bande de spectre idéale pour le développement des réseaux de prochaines générations, dont les réseaux LTE.

En novembre 2013, soit avant le processus des enchères qui a débuté le 14 janvier 2014, Vidéotron avait déposé une lettre de crédit auprès d'Industrie Canada. Conformément aux règles de confidentialité publiées par Industrie Canada en matière de communication, il est strictement interdit pour Québecor Média de communiquer le montant de cette lettre de crédit. Par conséquent, les liquidités disponibles nettes de Québecor Média mentionnées ci-haut dans la section « Situation financière » n'ont pas été réduites du montant de cette lettre de crédit.

Analyse du bilan consolidé au 31 décembre 2013

Tableau 13
Bilan consolidé de Québecor
Analyse des principales variations entre les 31 décembre 2013 et 2012
(en millions de dollars canadiens)

	31 déc. 2013	31 déc. 2012	Écart	Principales sources d'explication de l'écart
Actif				
Espèces et quasi-espèces	476,6 \$	228,7	247,9	Flux de trésorerie d'exploitation en excédant des activités d'investissement et de financement
Actifs nets détenus en vue de la vente ¹	67,9	–	67,9	Entente sur la vente de 74 hebdos régionaux au Québec dans le secteur Médias d'information
Immobilisations	3 448,4	3 405,8	42,6	Acquisitions d'immobilisations (cf. « Investissement »), moins l'amortissement de la période
Actifs incorporels	808,8	956,7	(147,9)	Amortissement des licences de spectre dans Vidéotron et dépréciation des marques de commerce de publications et des relations clients dans le secteur Médias d'information
Écart d'acquisition	3 061,5	3 371,6	(310,1)	Dépréciation de l'écart d'acquisition des secteurs Médias d'information et Loisir et divertissement, disposition de <i>Jobboom</i> et <i>Réseau Contact</i> et inscription d'actifs détenus en vue de la vente
Passif				
Créditeurs et charges à payer	717,7	804,5	(86,8)	Incidence de la variation courante des activités
Impôts sur le bénéfice ²	71,2	23,3	47,9	Réduction des avantages fiscaux auparavant disponibles
Dette à long terme, y compris la portion à court terme et les emprunts bancaires	5 077,0	4 531,3	545,7	Cf. « Financement »
Instruments financiers dérivés ³	51,4	262,9	(211,5)	Cf. « Financement »
Autres éléments de passif	278,7	469,2	(190,5)	Baisse de l'obligation nette liée aux régimes de retraite, due à la hausse du taux d'actualisation et aux rendements sur l'actif
Passifs d'impôts différés nets ⁴	544,6	570,2	(25,6)	Réduction des impôts différés liée principalement à la fluctuation de la juste valeur des options de règlement anticipé de dettes

¹ Actif à court terme moins le passif à court terme

² Passif à court terme moins l'actif à court terme

³ Passif à court et à long terme moins l'actif à long terme

⁴ Passif à long terme moins l'actif à long terme

INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Obligations contractuelles

Au 31 décembre 2013, les obligations contractuelles importantes des activités d'exploitation comprenaient les remboursements de capital et d'intérêt sur la dette à long terme, les paiements de coupons sur les débetures convertibles, les paiements minimaux exigibles relatifs aux contrats de location-exploitation, les engagements relatifs aux acquisitions d'immobilisations et autres engagements, et ceux relatifs aux instruments financiers dérivés, moins les encaissements prévus sur les instruments financiers dérivés. Ces obligations contractuelles sont résumées dans le tableau 14.

Tableau 14
Obligations contractuelles de Québecor au 31 décembre 2013
(en millions de dollars canadiens)

	Total	Moins d'un an	1-3 ans	3-5 ans	5 ans et plus
Dette à long terme ¹	5 140,7	\$ 101,2	\$ 692,4	\$ 408,2	\$ 3 938,9
Paiements d'intérêts ²	2 333,1	294,9	627,8	541,5	868,9
Paiements de coupons sur les débetures convertibles	103,2	20,6	41,3	41,3	-
Contrats de location-exploitation	297,7	57,4	79,6	52,5	108,2
Acquisitions d'immobilisations et autres engagements	1 368,9	149,3	296,2	215,7	707,7
Instruments financiers dérivés ³	26,0	116,6	(15,1)	60,3	(135,8)
Total des obligations contractuelles	9 269,6	\$ 740,0	\$ 1 722,2	\$ 1 319,5	\$ 5 487,9

¹ La valeur comptable de la dette à long terme exclut les ajustements liés aux dérivés incorporés et aux frais de financement.

² Estimation des intérêts à payer sur la dette à long terme, selon les taux d'intérêt en vigueur et les taux d'intérêt des couvertures, et selon les taux de change des couvertures sur devises au 31 décembre 2013.

³ Estimation des déboursés futurs, déduction faite des encaissements futurs liés à la couverture des devises en utilisant des instruments financiers dérivés.

Engagements importants inclus au tableau 14

Vidéotron loue des sites pour son réseau 4G et certains autres équipements en vertu de contrats de location-exploitation et a conclu des engagements à long terme pour acquérir des services et des équipements pour une contrepartie totale future de 408,2 M\$. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2013, Vidéotron a reconduit ou prorogé plusieurs baux de location et a conclu de nouveaux contrats de location-exploitation.

En 2011, Québecor Média a annoncé la conclusion d'une entente avec la Ville de Québec visant la construction et la gestion d'un amphithéâtre. Au 31 décembre 2013, le solde de ces engagements se chiffrait à 111,8 M\$.

En 2012, Québecor Média a signé une entente pour assurer l'installation, l'entretien et l'exploitation publicitaire des abribus du réseau d'autobus de la Société de transport de Montréal pour les 20 prochaines années. Au 31 décembre 2013, le solde de ces engagements se chiffrait à 102,0 M\$.

En mai 2013, Vidéotron et Rogers ont annoncé une entente d'une durée de 20 ans visant la construction et l'exploitation d'un réseau sans fil partagé LTE au Québec et dans la région d'Ottawa. Au 31 décembre 2013, le solde de ces engagements se chiffrait à 200,0 M\$.

Dans le cours normal de ses activités d'exploitation, le secteur Télédiffusion contracte des engagements sur des droits de diffusion de produits télévisuels, d'événements sportifs et de films, de même que sur des droits de distribution de produits audiovisuels. Au 31 décembre 2013, le solde de ces engagements se chiffrait à 880,7 M\$.

Approvisionnements en matières premières

De grandes quantités de papier journal, de papier et d'encre font partie des matières premières les plus importantes utilisées par Québecor Média. En 2013, la consommation totale de papier journal dans les activités d'exploitation de son secteur Médias d'information s'est élevée à environ 123 900 tonnes métriques. Le papier journal a représenté environ 8,7 % (59,8 M\$) des frais d'exploitation du secteur Médias d'information pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013. Afin d'obtenir des prix plus avantageux, Québecor Média achète la quasi-totalité de son papier journal auprès d'un seul fabricant. À l'heure actuelle, Québecor Média bénéficie auprès de ce fournisseur d'un rabais sur les prix du marché, de même que de ristournes additionnelles sur le volume pour les achats dépassant certains seuils. Cependant, rien ne garantit que ce fournisseur continuera d'approvisionner Québecor Média en papier journal ou qu'il le fera à des conditions favorables.

Cotisations aux régimes de retraite

Les cotisations de l'employeur prévues aux régimes de retraite à prestations définies et aux avantages complémentaires à la retraite de la Société seront de 67,1 M\$ en 2014 (des contributions de 73,2 M\$ ont été payées en 2013).

Transactions entre parties liées

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2013, la Société et ses filiales ont effectué des achats et ont engagé des dépenses de loyers avec des sociétés liées pour un montant de 3,3 M\$ (6,2 M\$ en 2012), compris dans les achats de biens et services. La Société et ses filiales ont effectué des ventes à des sociétés liées pour un montant de 3,5 M\$ (3,8 M\$ en 2012). Ces transactions ont été comptabilisées à la valeur d'échange convenue entre les parties.

Ententes hors bilan

Garanties

Dans le cours normal de ses activités, la Société conclut de nombreuses ententes de garantie, y compris ce qui suit :

Contrats de location-exploitation

La Société a garanti une partie des valeurs résiduelles de certains des actifs loués en vertu de contrats de location-exploitation pour le bénéfice du bailleur. Si la Société met fin aux contrats de location avant la fin de leurs termes (ou à la fin de la durée des contrats) et si la juste valeur des actifs à la fin de la durée des contrats de location-exploitation respectifs dont ils font l'objet est inférieure à leur valeur résiduelle garantie, la Société devra alors compenser le bailleur, sous réserve de certaines conditions, pour une partie du manque à gagner. De plus, la Société a fourni des garanties au locataire de certains baux de locaux venant à échéance à différents moments jusqu'en 2018. Si le locataire manque à ses engagements en vertu des ententes, la Société devra compenser le bailleur sous réserve de certaines conditions. Au 31 décembre 2013, l'obligation maximale à l'égard de ces garanties se chiffrait à 19,0 M\$ et la Société n'a pas constaté de montant au bilan consolidé relativement à ces garanties.

Dispositions d'entreprises et d'actifs

Dans le cadre de la vente de la totalité ou d'une partie d'une entreprise ou d'un actif, en plus de toute indemnisation éventuelle pouvant découler de l'inexécution de clauses restrictives ou du non-respect d'une déclaration ou d'une garantie, la Société peut convenir de donner une garantie contre toute réclamation pouvant résulter de ses activités passées. De façon générale, les modalités et le montant d'une telle indemnisation sont limités par la convention. En raison de la nature de ces conventions d'indemnisation, la Société ne peut estimer le montant maximal du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de payer aux bénéficiaires des garanties. La Société n'a pas constaté de montant au bilan consolidé à l'égard de ces éléments.

Sous-traitants et fournisseurs

Dans le cours normal de ses activités, la Société conclut des ententes avec des sous-traitants et des fournisseurs. Dans certains cas, la Société s'engage à dédommager ces derniers advenant des poursuites contre eux. Dans d'autres cas, elle s'engage à dédommager des tiers pour des dommages causés par ses sous-traitants et fournisseurs. En raison de la nature de ces ententes, la Société ne peut estimer le montant maximal du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de verser. La Société n'a pas constaté de montant au bilan consolidé à l'égard de ces indemnisations.

Capital-actions

En vertu des exigences des autorités canadiennes régissant les normes de présentation du rapport de gestion, le tableau 15 présente les données du capital-actions de la Société au 28 février 2014. De plus, 2 369 182 options d'achat d'actions de la Société étaient en circulation au 28 février 2014.

Tableau 15

Capital-actions

(en actions et en millions de dollars canadiens)

	Au 28 février 2014	
	Émises et en circulation	Valeur comptable
Actions catégorie A	39 006 072	8,7 \$
Actions catégorie B	84 040 392	319,2

Le 8 août 2013, la Société a déposé un programme de rachat dans le cours normal des activités pour un maximum de 1 956 068 actions catégorie A représentant environ 5 % des actions catégorie A émises et en circulation, et pour un maximum de 8 429 248 actions catégorie B représentant environ 10 % des actions catégorie B détenues dans le public au 31 juillet 2013. Les rachats peuvent être effectués entre les 13 août 2013 et 12 août 2014, au cours du marché en vigueur sur le marché libre par l'entremise de la Bourse de Toronto. Toutes les actions ainsi rachetées seront annulées.

Au cours de l'exercice 2013, la Société a racheté et annulé 1 603 700 actions catégorie B pour une contrepartie totale en espèces de 36,4 M\$ (2 117 600 actions catégorie B pour une contrepartie totale en espèces de 38,3 M\$ en 2012). L'excédent de 30,2 M\$ du prix de rachat sur la valeur comptable des actions catégorie B rachetées a été enregistré en réduction des bénéfices non répartis en 2013 (30,3 M\$ en 2012).

Le 14 août 2013, la Société a procédé au fractionnement de ses actions catégorie A et de ses actions catégorie B en circulation, à raison de deux actions contre une action. Ainsi, les porteurs d'actions de la Société ont reçu une action additionnelle pour chaque action détenue à la date de clôture des registres. Les négociations sur les actions de la Société, sur la nouvelle base de deux actions contre une action, ont commencé à l'ouverture des marchés le 16 août 2013.

Risques et incertitudes

La Société est active dans les secteurs des télécommunications et des médias, lesquels occasionnent divers facteurs de risque et d'incertitudes. Les risques et incertitudes décrits ci-après peuvent influencer grandement sur le cadre d'exploitation et les résultats financiers de la Société. À moins d'avis contraire, les références à Québecor Média dans cette section désignent Québecor Média et ses filiales.

Concurrence et développement technologique

Québecor Média est en concurrence avec des fournisseurs de télévision directe par satellite (« TDS ») (aussi appelés fournisseurs de « services de radiodiffusion directe par satellite » ou « SRD »), de systèmes de distribution multivoies multipoints (« SDM »), et de systèmes de télévision à antenne collective par satellite. De plus, elle doit faire face à des entreprises de services locaux titulaires (« ESLT ») qui détiennent des licences permettant de distribuer des services vidéo par l'intermédiaire de la technologie de ligne d'abonné numérique vidéo (« VDSL ») (aussi connue sous le nom de télévision sur protocole Internet ou « IPTV »). La principale ESLT du marché de Québecor Média détient une licence régionale autorisant la diffusion terrestre à Montréal et dans plusieurs autres villes de la province de Québec. Cette même ESLT a lancé son propre service IPTV à Montréal (y compris une partie de la grande région de Montréal), dans la ville de Québec et dans d'autres villes de la province. Le lancement complet à l'échelle du Québec est prévu dans les prochaines années. L'accès direct aux sites Web de certains diffuseurs qui fournissent des services en haute définition (« HD ») de vidéo sur demande est également accessible pour certaines chaînes que Québecor Média propose dans sa programmation télévisuelle. De plus, les fournisseurs d'accès Internet par un tiers pourraient lancer des services de vidéo IP sur le territoire de Québecor Média.

Québecor Média doit aussi faire face à la concurrence provenant de fournisseurs illégaux de services de télédistribution et de l'accès illégal à la TDS non canadienne (aussi appelé « piratage du marché gris »), ainsi qu'au vol de signaux de TDS qui permet aux clients d'avoir accès à des services de programmation émanant de la TDS américaine ou canadienne sans verser de frais de service (aussi appelé « piratage du marché noir »). Dans le secteur de la vidéo, la concurrence vient aussi des plateformes émergentes de distribution de contenus. Par ailleurs, les fournisseurs de services de télévision connectée ou services de télévision OTT (« over-the-top ») comme Netflix et Apple TV, livrent une concurrence pour l'auditoire.

En raison du développement continu de nouvelles technologies, les distinctions entre les plateformes traditionnelles (radiodiffusion, Internet et téléphonie) s'estompent rapidement. Par exemple, l'Internet sur les appareils branchés ou mobiles est devenu une importante plateforme de radiodiffusion et de distribution. De plus, avec le développement de leurs réseaux 4G respectifs et les réseaux LTE, les opérateurs de téléphonie mobile offrent désormais des services d'accès Internet sans fil et fixes. En outre, les services téléphoniques de voix sur protocole Internet (« VoIP ») concurrencent les services offerts sur Internet.

Dans le cadre de ses activités Internet, Québecor Média se mesure à d'autres fournisseurs de services Internet (« FSI ») qui offrent des services d'accès Internet aux secteurs résidentiel et commercial, de même que des réseaux WiMAX et Wi-Fi partagés dans certaines villes. Les principaux concurrents sont les ESLT qui offrent un accès Internet par ligne d'abonné numérique (« DSL »), par fibre jusqu'au nœud et par fibre jusqu'aux appareils résidentiels, offrant fréquemment des vitesses de téléchargement comparables à la sienne. En outre, les fournisseurs de services Internet par satellites tels que Xplornet augmentent la capacité de leur accès Internet haute vitesse avec le lancement de satellites à transmission à large bande qui prétend prendre en charge des vitesses de téléchargement comparables à sa propre vitesse de téléchargement basse ou moyenne, et qui s'adressent aux résidences et aux entreprises des régions rurales et éloignées. Le CRTC exige également des fournisseurs de réseaux câblés et des ESLT, y compris Québecor Média, d'offrir à des concurrents FSI l'accès au marché de la vente en gros pour ses systèmes Internet haute vitesse, afin que ceux-ci offrent des services d'accès Internet au détail. Ces concurrents FSI peuvent également proposer des applications de téléphonie et de réseaux.

La téléphonie par câble de Québecor Média compte de nombreux concurrents, notamment les ESLT, les entreprises de services locaux concurrents (« ESLC »), les fournisseurs de services de téléphonie mobile ou autres fournisseurs de téléphonie, les communications VoIP et via Internet, y compris les concurrents qui n'ont pas leur propre réseau d'accès et donc peu de frais d'infrastructure. De plus, les produits et services basés sur le protocole Internet (« basés IP ») sont généralement sujets à des pressions à la baisse sur les prix, à des marges plus faibles et à des avancées technologiques qui pourraient avoir un impact réel sur les activités de Québecor Média, ses perspectives et ses résultats d'exploitation.

Dans son secteur de téléphonie mobile, Québecor Média est en concurrence avec un éventail de joueurs sur le marché, dont certains offrent quelques-uns ou la totalité de ses produits, tandis que d'autres n'offrent que des services de téléphonie mobile. De plus, les besoins des utilisateurs des réseaux voix et données mobiles peuvent être comblés par d'autres technologies similaires, comme les réseaux Wi-Fi, la technologie d'accès WiMAX, les points d'accès à Internet mobile ou les réseaux radio maillés, qui sont techniquement aptes à soutenir la communication mobile de données et les appels téléphoniques mobiles. Rien ne garantit que les concurrents actuels ou futurs ne fourniront pas des capacités réseaux et (ou) des services comparables ou supérieurs à ceux que Québecor Média fournit ou pourrait fournir dans l'avenir, qu'ils ne les offriront pas à des prix inférieurs, qu'ils ne s'adapteront pas plus rapidement aux tendances sectorielles ou aux changements des exigences du marché ou qu'ils ne lanceront pas des services

concurrents. Par exemple, certains fournisseurs offrant des services de téléphonie mobile (y compris la plupart des ESLC ainsi qu'au moins un nouvel entrant) ont lancé des services de téléphonie mobile à bas prix afin d'accroître leur part de marché.

De plus, Québecor Média pourrait dans l'avenir ne pas être en mesure de rivaliser de façon efficace avec ses concurrents actuels ou éventuels, et un accroissement de la concurrence pourrait nuire considérablement à ses activités, à ses perspectives, à ses revenus, à sa situation financière et à ses résultats d'exploitation.

Enfin, certains concurrents offrent des rabais spéciaux aux clients qui s'abonnent à deux ou plusieurs services (télévision par câble ou IPTV, Internet, téléphonie résidentielle et téléphonie mobile). En conséquence, si Québecor Média ne parvient pas à conserver ses clients existants et qu'elle les perd aux mains de ses concurrents, elle pourrait perdre un abonné pour chacun de ses services, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur ses activités, ses perspectives, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Ententes d'itinérance

Québecor Média a conclu des ententes d'itinérance avec de nombreux opérateurs dans le monde (y compris au Canada, aux États-Unis et en Europe) et a établi une couverture mondiale. Son incapacité à étendre sa couverture mondiale ou à renouveler ou à remplacer ces ententes d'itinérance selon leurs modalités respectives ou de meilleures modalités, et selon des modalités acceptables, pourrait la placer en position de désavantage concurrentiel, ce qui pourrait léser sa capacité à exploiter son service mobile avec succès et de façon rentable.

En outre, divers aspects des activités de communication mobile, dont la faculté des fournisseurs de services mobiles de conclure des ententes d'interconnexion avec des sociétés de téléphonie filaire conventionnelle et la capacité des fournisseurs de services mobiles à gérer le trafic de données sur leurs réseaux, sont réglementés par le CRTC. Les règlements adoptés ou les mesures prises par les organismes gouvernementaux ayant compétence sur les activités de services mobiles que Québecor Média peut mettre en place pourraient avoir des répercussions néfastes sur le secteur et ses activités de services mobiles, notamment des mesures qui pourraient augmenter la concurrence ou ses coûts.

Réputation

De façon générale, Québecor Média a toujours bénéficié d'une bonne réputation auprès du grand public. Sa capacité à maintenir de bonnes relations auprès de ses clients existants et d'attirer de nouveaux clients dépend dans une large mesure de sa réputation. Même si Québecor Média a développé certains mécanismes afin d'atténuer le risque que sa réputation soit ternie, y compris des pratiques de bonne gouvernance et un code d'éthique, il n'y a pas de certitude que Québecor Média continuera de bénéficier d'une bonne réputation, et il n'est pas assuré que des événements hors de son contrôle ne causeront pas de tort à sa réputation. La perte ou le ternissement de sa réputation pourraient avoir un effet défavorable important sur ses activités, ses perspectives, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Offre limitée de combinés

Les SSFE dans la gamme de fréquences 2 GHz est un spectre qui, jusqu'à récemment, était peu utilisé en téléphonie mobile. Avec l'utilisation croissante des SSFE pour le LTE, les appareils disponibles pour les SSFE, servant uniquement sur un réseau HSPA, sont limités. Bien que de nombreux appareils LTE affichent une capacité SSFE HSPA, il s'agit d'appareils haut de gamme. Ceci pourrait exercer une pression sur la capacité de Québecor Média de rivaliser avec les appareils bas de gamme, ainsi que sur ses frais d'acquisition. En outre, les combinés qui sont rendus disponibles sont parfois soumis à une période d'exclusivité qui varie selon le moment où ils sont lancés sur le marché. Si les fabricants continuent à offrir en exclusivité certains nouveaux produits au Canada, cela pourrait possiblement réduire le nombre de combinés disponibles pour Québecor.

Dépenses en immobilisations

La stratégie de Québecor Média qui consiste à maintenir une position de chef de file dans sa gamme de produits et services et à lancer de nouveaux produits et services l'oblige à engager des dépenses en immobilisations dans son réseau et dans ses infrastructures afin de soutenir la croissance de sa clientèle et la demande pour des augmentations de la largeur de la bande passante et d'autres services. À cet égard, Québecor Média a dû, par le passé, mobiliser des capitaux importants en vue de la mise à niveau, de l'agrandissement et de la maintenance de son réseau, ainsi que du lancement et de la mise en œuvre de services nouveaux ou additionnels. Québecor Média prévoit devoir continuer d'engager, à court et à moyen terme, des dépenses en immobilisations supplémentaires afin de maintenir et d'élargir ses systèmes et services, notamment au chapitre du perfectionnement de l'accès à Internet et de la TVHD et des coûts de déploiement des infrastructures de services mobiles.

La demande pour les services de données sans fil a augmenté à un rythme sans précédent et on prévoit que cette demande croîtra davantage sous l'effet de l'augmentation des éléments suivants : niveaux de pénétration des services à large bande, besoins individuels d'interconnexion et de réseautage, accessibilité des prix des téléphones intelligents et des appareils conçus seulement pour Internet (ex. : les appareils à haut débit de données tels que les clés Internet, les tablettes et les lecteurs de livres électroniques), contenu multimédia des services et des applications, concurrence dans les services sans fil et les plans de données

illimitées. Les niveaux anticipés de trafic de données constituent un défi croissant pour la capacité du réseau mobile actuel à supporter ce trafic. Québecor Média pourrait devoir acquérir des licences additionnelles de spectre, selon leur disponibilité, et si les conditions économiques sont raisonnables, afin de répondre à cette demande croissante. La capacité d'acquérir des licences de spectre additionnelles (si nécessaire) dépend de l'horizon temporel et des règles établies par Industrie Canada. Si Québecor Média ne parvient pas à acquérir à des conditions raisonnables des licences de spectre supplémentaires, advenant que celles-ci soient nécessaires, cela pourrait avoir un effet défavorable important sur ses activités, ses perspectives et sa situation financière.

Le développement du réseau LTE de Québecor Média requiert des dépenses en immobilisations pour demeurer concurrentiel et lui permettre de se conformer à ses obligations, en vertu des accords conclus avec ses partenaires régissant le développement de son réseau LTE. De plus, Québecor Média pourrait à l'avenir devoir engager d'autres dépenses en immobilisations pour son réseau LTE afin de demeurer concurrentielle, et pourrait également devoir effectuer des dépenses en immobilisations supplémentaires dans le but de se conformer à ses obligations. Une expansion géographique du réseau LTE de Québecor Média pourrait entraîner des coûts importants et des dépenses en immobilisations importantes.

Rien ne garantit que Québecor Média pourra générer ou obtenir autrement les fonds pour financer une quelconque portion de ses programmes d'amélioration des immobilisations, de ses nouveaux services et stratégies, de ses engagements auprès de ses partenaires, ou d'autres dépenses en immobilisations requises, que ce soit par les fonds générés par les activités, en contractant des emprunts additionnels ou en faisant appel à d'autres sources. Si Québecor Média ne parvient pas à générer des fonds suffisants ou à obtenir du financement additionnel selon des modalités acceptables, elle pourrait ne pas pouvoir mettre en œuvre ses stratégies d'affaires ni engager les dépenses en immobilisations et investissements nécessaires pour maintenir sa position de chef de file et la solidité de ses partenariats, de même que ses activités, sa situation financière, ses résultats d'exploitation, sa réputation et ses perspectives pourraient en souffrir de façon importante. Même si Québecor Média obtient le financement voulu, les délais nécessaires à la mise à niveau de son réseau pourraient avoir un impact défavorable important sur sa capacité concurrentielle ultérieure. De plus, les investissements additionnels dans ses activités et ses partenariats pourraient ne pas se traduire par une hausse des revenus, des flux de trésorerie ou de la rentabilité.

Droit d'accès aux structures

Québecor Média doit avoir accès aux structures de soutien des services publics d'hydroélectricité et de téléphone et aux emprises municipales pour développer son réseau câblé. Si l'accès aux structures des services publics de téléphone ne peut être obtenu, Québecor Média peut s'adresser au CRTC pour obtenir un droit d'accès en vertu de la *Loi sur les télécommunications* (Canada) (la « *Loi sur les télécommunications* »). Québecor Média a conclu des ententes intégrales d'accès aux structures avec toutes les grandes sociétés hydroélectriques et entreprises de télécommunications sur son territoire. L'entente entre Québecor Média et Hydro-Québec, qui est de loin la plus importante, a pris fin en décembre 2012. Les négociations sont en cours pour le renouvellement de cette entente. Une augmentation des tarifs d'Hydro-Québec pourrait avoir un impact important sur la structure de coûts de Vidéotron.

Succès du développement des services et des stratégies d'exploitation

Les stratégies d'affaires de Québecor Média sont basées sur les synergies obtenues à partir d'une plateforme intégrée d'actifs médias. Ses stratégies comprennent l'offre multiplateforme de solutions de publicité, la production et la distribution de contenus sur un vaste éventail de propriétés et de plateformes médias, le lancement et la diffusion de produits et services à valeur ajoutée, la recherche d'occasions de promotions publicitaires croisées, le maintien d'un réseau de bande passante évolué, la recherche de développement de contenu exclusif afin de réduire les coûts, l'intégration poussée des activités de ses filiales, l'exploitation des regroupements régionaux et la maximisation de la satisfaction de la clientèle. Québecor Média pourrait ne pas être en mesure de mettre en œuvre pleinement ces stratégies ou d'atteindre les résultats anticipés sans engager des coûts importants ou même, de les atteindre en partie ou en totalité. De plus, sa capacité à mettre en œuvre avec succès ces stratégies pourrait être lésée par différents facteurs hors de son contrôle, y compris des difficultés d'exploitation, la croissance continue des frais d'exploitation, des développements réglementaires, les conditions économiques générales ou locales, la concurrence accrue, des changements technologiques et les autres facteurs décrits dans cette section. Alors que la centralisation de certaines opérations commerciales et des processus offre l'avantage d'uniformiser les pratiques d'affaires, ce qui réduit les coûts et augmente l'efficacité, elle présente aussi un risque en soi si une solution d'affaires implantée à l'échelle de l'entreprise par un bureau centralisé ne générerait pas les résultats escomptés. Québecor Média pourrait aussi être tenue de recourir à des dépenses en immobilisations ou à d'autres investissements, ce qui pourrait affecter sa capacité à mettre en œuvre ses stratégies d'affaires dans la mesure où elle serait incapable de sécuriser du financement additionnel selon des conditions acceptables ou de générer suffisamment de fonds autogénérés pour satisfaire à ses obligations. Tout manquement important à mettre en œuvre ses stratégies pourrait entraîner un impact réel sur sa réputation, ses affaires courantes, sa situation financière, ses perspectives, ses résultats d'exploitation et sa capacité à satisfaire à ses obligations, y compris sa capacité à rembourser ses dettes.

Dans le cadre de sa stratégie, Québecor Média a conclu, au cours des dernières années, des accords avec des tierces parties en vertu desquels elle s'est engagée à effectuer dans le futur des dépenses d'exploitation importantes. Rien ne garantit le succès du

développement de nouvelles activités liées à ces nouveaux engagements, y compris la création de nouvelles sources de revenu qui en découlent.

Adoption de la téléphonie mobile au détriment de la téléphonie fixe par les consommateurs

La tendance récente de substitution du téléphone fixe pour le téléphone mobile (ou « couper le cordon », soit des clients mettant fin à leur contrat de téléphonie fixe et adoptant uniquement les services de téléphonie mobile), causée par l'accroissement du taux de pénétration de la téléphonie mobile au Canada et les diverses offres illimitées lancées par les opérateurs de téléphonie mobile, pourrait affecter la demande pour les services de téléphonie par câble. Québecor Média pourrait ne pas réussir à convertir sa clientèle actuelle en téléphonie par câble à ses services de téléphonie mobile, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités, sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

Croissance rapide des volumes de trafic sur Internet

Les utilisateurs Internet téléchargent de plus en plus de données chaque année et les ménages sont désormais connectés à Internet au moyen d'une combinaison de plusieurs ordinateurs, tablettes et autres appareils mobiles, ce qui exige des flux simultanés par résidence, alors que la majorité des ménages étaient connectés à Internet au moyen d'un seul ordinateur dans le passé. De plus, certains contenus accessibles sur Internet sont maintenant disponibles sur une bande passante plus large, tels des vidéos en HD, par rapport aux vidéos de qualité standard, et s'imposent progressivement comme la norme. Dans les faits, on assiste à une augmentation de la consommation de données et à une intensification du trafic Internet durant les périodes de pointe, ce qui nécessite une capacité accrue de bande passante pour répondre aux besoins de la clientèle.

Les coûts de ces équipements sont sous pression pour contrebalancer la demande des clients pour la bande passante. Bien que Québecor Média retransmette une partie de cette pression sur les coûts à ses fabricants d'équipements, l'adoption de nouvelles technologies permettant de réduire les coûts et d'implanter d'autres mesures de réduction des coûts, et son incapacité à répondre intégralement aux besoins croissants de bande passante des clients, pourraient entraîner des hausses de prix ou une diminution de sa rentabilité.

Concurrence des technologies alternatives

L'industrie des médias connaît une évolution technologique rapide et considérable, qui a donné naissance à de nouveaux moyens de diffusion de programmation et de contenu. L'essor constant d'Internet offre de nouvelles options de distribution de contenus qui rivalisent avec les médias traditionnels. De plus, dans chacun des marchés de télédiffusion de Québecor Média, les organismes de réglementation de l'industrie ont autorisé les services de TDS, les services micro-ondes et les services de VDSL, et pourraient autoriser d'autres nouvelles méthodes de diffusion d'émissions télévisées et d'autres contenus plus rapides et offrant une qualité supérieure. Québecor Média ne sera peut-être pas en mesure de concurrencer avec succès les technologies actuelles ou de conception nouvelle (par exemple la IPTV) ou elle devra peut-être acquérir, mettre au point ou intégrer de nouvelles technologies. Le coût de l'acquisition, de la mise au point ou de la mise en œuvre de nouvelles technologies pourrait être considérable, et il pourrait s'avérer difficile pour Québecor Média de financer cette expansion, ce qui risquerait d'avoir un impact défavorable important sur sa capacité concurrentielle ultérieure. Toute difficulté ou incapacité de ce genre quant à la compétitivité de Québecor Média pourrait avoir un impact défavorable important sur ses activités, sa réputation, ses perspectives, sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

L'amélioration technologique continue d'Internet, combinée à des vitesses de téléchargement plus rapides et des réductions de coûts pour les clients, pourrait rediriger une partie de la clientèle de Québecor Média souscrivant à ses services de télédistribution et utilisant la vidéo sur demande vers un nouveau modèle de consommation de vidéo sur Internet. Bien que cela risque d'avoir une incidence positive sur la demande pour ses services Internet, la consommation de vidéo sur Internet pourrait avoir un impact défavorable sur la demande pour ses services de vidéo sur demande en télédistribution.

Croissance rapide

Au cours des dernières années, Québecor Média a connu une croissance importante de ses activités. Elle a cherché dans le passé à réaliser des acquisitions opportunes ou stratégiques et à élargir les activités auxquelles elle participe, dans des conditions favorables, et elle pourrait continuer de le faire. Québecor Média ne peut garantir qu'elle réussira à mettre en valeur l'une ou l'autre de ces acquisitions ou activités élargies, ou qu'elle atteindra les objectifs s'y rattachant.

De plus, le développement des activités de Québecor Média ainsi que ses acquisitions pourraient la contraindre à engager des dépenses importantes ou à affecter des ressources considérables et pourraient entraver sa capacité de poursuivre d'autres initiatives stratégiques ou commerciales, ce qui pourrait nuire à ses activités, à sa situation financière, à ses perspectives ou à ses résultats d'exploitation. En outre, si Québecor Média ne réussit pas à gérer et à intégrer les entreprises acquises ou qu'elle doit engager des dépenses importantes ou imprévues, cela pourrait avoir un impact défavorable important sur ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Personnel clé

Le succès de Québecor et ses filiales est grandement tributaire du maintien en poste des membres de sa haute direction et de sa capacité de garder les employés qualifiés. Les entreprises se disputent le personnel de direction compétent et les employés qualifiés, et le défaut de Québecor et ses filiales de recruter, de former et de garder de tels employés pourrait avoir un impact défavorable important sur ses activités, sa situation financière ou ses résultats d'exploitation. Par ailleurs, pour mettre en œuvre et gérer efficacement ses activités et stratégies d'exploitation, Québecor et ses filiales doivent maintenir un niveau élevé d'efficacité et de qualité au chapitre du rendement et du contenu, poursuivre l'amélioration de leurs systèmes d'exploitation et de gestion et continuer d'attirer efficacement, de former, de motiver et de gérer leurs employés. Les activités, perspectives, résultats d'exploitation et situation financière de Québecor pourraient subir d'importants contrecoups si les efforts à cet égard n'étaient pas fructueux.

Concurrence pour la publicité, le tirage et l'auditoire

Les revenus de publicité sont la première source de revenus des secteurs Médias d'information et Télédiffusion de Québecor Média. Dans ces secteurs, les revenus et résultats d'exploitation dépendent de la solidité relative de l'économie sur ses principaux marchés pour les médias d'information et la télédiffusion, ainsi que de la force ou de la faiblesse des facteurs économiques locaux, régionaux et nationaux. Ces facteurs économiques influent sur les revenus de publicité provenant de la publicité au détail, de la publicité nationale et des petites annonces dans les médias d'information, ainsi que sur les revenus de publicité à la télévision. Comme une bonne part des revenus de publicité de Québecor Média provient des annonceurs des secteurs du commerce de détail et de l'automobile, la faiblesse de ces secteurs et de celui de l'immobilier a eu, et pourrait continuer à avoir, des répercussions négatives sur les revenus et résultats d'exploitation des secteurs Médias d'information et Télédiffusion. La persistance ou l'aggravation du ralentissement de l'économie canadienne ou américaine pourrait toucher encore davantage la publicité nationale principale.

Les revenus de publicité du secteur Médias d'information sont aussi générés par les niveaux de lectorat et de tirage, ainsi que par les données démographiques du marché, le prix, le service et les résultats des annonceurs. En général, le lectorat et le tirage dépendent du contenu du journal, du service, de la disponibilité et du prix. Un recul prolongé du lectorat et du tirage des journaux de Québecor Média et une plus faible acceptation de la part du public pour ses contenus, auraient un effet important sur le taux et le volume de ses revenus publicitaires dans les journaux (ces taux reflétant notamment le tirage et le lectorat) et pourraient aussi influencer sur sa capacité d'instaurer des hausses de tarifs pour ses imprimés, le tout étant susceptible d'avoir un impact défavorable important sur ses résultats d'exploitation, sa situation financière, ses activités et ses perspectives.

L'industrie des journaux connaît une période de changements structurels, notamment l'avènement d'une culture de gratuité, les habitudes changeantes des lecteurs, la nature transférable des contenus sur des supports numériques, le phénomène de l'information en temps réel et la transformation de l'industrie publicitaire, combinés à la diminution de la fréquence d'achat régulier de journaux, plus particulièrement chez les jeunes gens qui se tournent de plus en plus vers les médias non conventionnels comme source de nouvelles. La concurrence pour les dépenses publicitaires et les revenus de tirage ne provient donc plus seulement des autres journaux et des médias traditionnels, mais aussi des technologies des médias numériques, lesquelles ont donné naissance à une vaste gamme de plateformes de distribution de services médias (dont principalement Internet et la diffusion sur des appareils sans fil et les tablettes de lecture) aux lecteurs et aux annonceurs.

Bien que Québecor Média s'affaire à offrir une plus-value en termes de solution de publicité à ses annonceurs et à maintenir son tirage, y compris par des investissements dans la révision et le remaniement de ses sites Web de journaux et la publication d'édition numérique par un certain nombre de ses journaux, elle pourrait ne pas être en mesure de maintenir la même part des revenus de publicité ou de transférer son auditoire vers ses nouveaux produits numériques. La capacité du secteur Médias d'information à croître et à connaître du succès à long terme dépend de plusieurs facteurs, y compris sa capacité à attirer les annonceurs et les lecteurs (y compris les abonnés) sur ses sites Web. Les nouvelles mesures développées pour générer des revenus supplémentaires des sites Web (tels que la plate-forme numérique de publicité ou le modèle contenus gratuits/services payants) pourraient ne pas être acceptés par les utilisateurs et, par conséquent, avoir un effet négatif sur le trafic en ligne. De plus, Québecor Média ne peut fournir aucune garantie qu'elle sera en mesure de recouvrer les coûts associés à la mise en place de ces mesures par l'augmentation des revenus de tirage, publicitaires et numériques.

En télédiffusion, la prolifération des chaînes par câble et par satellite, les progrès de la technologie sans fil, la migration de l'auditoire télévisuel vers Internet et le contrôle accru – grâce à des enregistreurs vidéo personnels – qu'exercent les téléspectateurs sur la façon dont ils consomment les médias, sur le contenu de ces derniers et sur le moment où ils les consomment, ont contribué à une plus grande fragmentation du bassin de téléspectateurs et à un environnement de ventes de publicité posant un plus grand défi. Par exemple, la disponibilité accrue des appareils d'enregistrement numérique personnels et de programmation vidéo sur Internet, ainsi qu'un accès facilité à divers médias au moyen d'appareils mobiles, pourraient avoir comme conséquence de réduire le visionnement de ses contenus au moyen de plateformes traditionnelles de distribution. Certaines de ces nouvelles technologies procurent également aux consommateurs une plus grande souplesse dans leurs choix de visionnement des

émissions en différé ou sur demande, ou de procéder à une avance rapide ou tout simplement de zapper les publicités dans le cours de sa programmation, avec un impact défavorable potentiel sur ses revenus publicitaires. Le visionnement en différé et la pratique de zapper les publicités pourraient devenir des habitudes plus usuelles, à la faveur de la popularité grandissante des appareils d'enregistrement numérique personnels et de l'accessibilité accrue des contenus sur des sources Internet.

Si le marché de la télédiffusion continue de se fragmenter, la part de l'auditoire de Québecor Média et ses revenus de publicité, ses résultats d'exploitation, sa situation financière, ses activités et ses perspectives pourraient s'en ressentir fortement.

Diffusion d'une programmation télévisuelle diversifiée

Le rendement financier des activités de câblodistribution et des services mobiles dépend en grande partie de la mesure dans laquelle Québecor Média peut distribuer un large éventail de chaînes de télévision attrayantes programmées dans les bonnes cases horaires et à des taux raisonnables. Québecor Média acquiert ses droits de programmation télévisuelle auprès de fournisseurs aux termes de contrats de programmation. Au cours des dernières années, ces fournisseurs se sont intégrés verticalement et leur nombre en a été réduit. La qualité et le nombre d'émissions qu'elle offre influent sur l'attrait que ses services exercent sur la clientèle et, par conséquent, sur les prix que Québecor Média peut demander pour ces services. Il pourrait lui être impossible de maintenir des contrats de programmation clés à des taux raisonnables sur le plan commercial quant aux produits télévisuels. La perte de contrats de programmation, l'impossibilité pour Québecor Média d'obtenir des émissions à des taux raisonnables, ou encore son incapacité à transmettre les augmentations de prix à ses clients pourraient avoir un impact défavorable important sur ses activités, sa situation financière, ses résultats d'exploitation et ses perspectives.

En outre, la mesure dans laquelle Québecor Média réussit à attirer et à conserver sa clientèle pour ses services de câblodistribution dépend, en partie, de sa capacité d'offrir du contenu de qualité, une programmation en HD et une variété attrayante de choix et de forfaits de programmation, en plus de plateformes multiples de distribution et de contenus sur demande, à des tarifs concurrentiels. Si le nombre de chaînes spécialisées offertes n'augmente pas au même niveau et au même rythme que celui de ses concurrents, si le contenu offert par ces chaînes ne s'attire pas la faveur des téléspectateurs, ou si elle n'est pas en mesure d'offrir une accessibilité multiplateforme, de la programmation en HD et des contenus sur demande, entre autres pour des raisons de capacité, les revenus tirés de ses activités de câblodistribution pourraient s'en ressentir.

La multiplication des fournisseurs de contenus étrangers et déréglementés (souvent des fournisseurs d'envergure mondiale sur Internet) exerce une pression sur la viabilité du modèle d'affaires actuel de Québecor Média pour la distribution de ses contenus télévisuels et d'importantes dépenses en immobilisations dans ses infrastructures et ses activités de recherche et développement pourraient être nécessaires pour demeurer un joueur concurrentiel dans le marché actuel.

Coûts, qualité et variété des produits télévisuels

Les coûts les plus importants en télédiffusion sont les coûts de programmation et de production. La concurrence accrue dans l'industrie de la télédiffusion, les développements touchant les producteurs et les distributeurs de contenus de programmation, l'intégration verticale des distributeurs et des télédiffuseurs, les changements dans les préférences de l'auditoire et d'autres développements pourraient avoir un impact à la fois sur la disponibilité, les coûts de programmation de contenus et les coûts de production. Une fluctuation des coûts de programmation et de production dans l'avenir pourrait nuire aux résultats d'exploitation de Québecor. De nouveaux développements relatifs à la distribution de contenu par câble, satellite, ou d'autres moyens pourraient aussi influencer sur la disponibilité et les coûts de programmation et de production, et intensifier par le fait même la concurrence au chapitre des dépenses publicitaires.

Coût du papier journal

Le prix du papier journal, qui constitue la matière première de base nécessaire à la publication des journaux, a subi d'importantes fluctuations au fil des années et continuera probablement d'en subir. En 2013 la consommation totale de papier journal par les activités du secteur Médias d'information de Québecor Média a été d'environ 123 900 tonnes. Le papier journal représente sa plus grosse dépense au chapitre des matières premières et un des éléments les plus importants des frais d'exploitation de son secteur Médias d'information. Les dépenses liées au papier journal ont représenté environ 8,7 % (59,8 M\$) des frais d'exploitation du secteur Médias d'information pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013. Les variations du prix du papier journal pourraient avoir une incidence importante sur les résultats de Québecor Média, et l'instabilité ou l'augmentation des coûts du papier journal ont eu un impact défavorable important sur ses résultats d'exploitation par le passé et risquent d'en avoir un dans l'avenir.

Afin d'obtenir des prix plus avantageux, Québecor Média achète la quasi-totalité de son papier journal auprès d'un seul fournisseur (le « fournisseur de papier journal »). Selon les modalités de son entente avec son fournisseur de papier journal, Québecor Média bénéficie d'un rabais sur les prix du marché, de ristournes additionnelles sur le volume atteignant certains seuils, ainsi que d'un plafond sur le prix unitaire du papier journal. À l'expiration de l'entente entre Québecor Média et le fournisseur de papier journal, rien ne garantit que Québecor Média pourra la renouveler ni que le fournisseur de papier journal continuera de l'approvisionner en papier journal ou qu'il le fera à des conditions favorables après l'expiration de son entente. Si Québecor Média ne réussit pas à continuer de s'approvisionner en papier journal auprès du fournisseur de papier journal à des conditions favorables ou si elle ne

parvient pas à trouver d'autres sources d'approvisionnement suffisant en papier journal à des conditions qu'elle juge acceptables, ses coûts risquent d'augmenter de façon importante, ce qui pourrait nuire de façon importante à la rentabilité du secteur Médias d'information et à ses résultats d'exploitation. Québecor Média dépend aussi du fournisseur de papier journal pour la livraison de papier. La disponibilité de ses besoins en papier, et donc de ses activités d'exploitation, peut être affectée défavorablement par différents facteurs, y compris des conflits de travail affectant le fournisseur de papier journal ou la cessation des activités d'exploitation du fournisseur de papier journal.

De plus, puisque la production de journaux exige une main-d'œuvre abondante et que Québecor Média exerce ses activités à l'échelle du Canada, le secteur Médias d'information a une structure de coûts fixes relativement élevée. Durant les périodes de contraction de l'activité économique, ses revenus peuvent fléchir alors que certains coûts demeurent stables, ce qui peut entraîner une diminution du bénéfice.

Réseau en grappe unique

Québecor Média offre des services de télévision numérique, d'accès Internet et de téléphonie par câble au moyen d'une tête de ligne primaire, et ses services de télévision analogique au moyen de 12 autres têtes de ligne régionales intégrées dans un réseau en grappe unique. Malgré la disponibilité de systèmes d'urgence ou de sites de remplacement, une panne au niveau de la tête de ligne primaire de Québecor Média, y compris celles provenant de menaces externes telles que des catastrophes naturelles, du sabotage ou des actes de terrorisme, ou une dépendance aux infrastructures externes de fournisseurs (comme l'électricité), l'empêcherait de livrer certains de ses produits et services dans tout son réseau tant que la panne ne soit résolue, ce qui pourrait causer une insatisfaction importante chez sa clientèle ainsi que des pertes de revenu, et risquerait d'exposer l'entreprise à des poursuites civiles.

Dépendance à l'égard des systèmes informatiques

La conduite au jour le jour des affaires de Québecor Média est fortement dépendante des systèmes informatiques, y compris ceux de certains tiers fournisseurs. Une incapacité à maintenir et à améliorer les systèmes informatiques existants ou à acquérir de nouveaux systèmes afin de s'adapter à la croissance additionnelle de la clientèle ou pour soutenir le développement de nouveaux produits et services, pourrait avoir un impact négatif sur la capacité de Québecor Média à recruter de nouveaux clients, à fidéliser la clientèle existante, à préparer des factures précises expédiées dans des délais appropriés, à générer une croissance de ses revenus et à gérer efficacement ses dépenses de fonctionnement, soit tous des facteurs pouvant avoir un impact défavorable sur ses résultats financiers et sa situation financière. En outre, bien que Québecor Média utilise les réseaux standards et bien établis de l'industrie en matière de sécurité de l'information technologique, de même que les pratiques connues de recouvrement dans des cas de survie/catastrophe, une brèche dans le système de sécurité ou une catastrophe, ou une violation de sa sécurité Internet, pourraient avoir un impact défavorable important sur sa réputation, ses activités, ses perspectives, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Protection contre le piratage

Dans ses activités de câble, d'accès Internet et de téléphonie, Québecor Média pourrait ne pas être en mesure de protéger ses services et ses données contre le piratage. Elle pourrait être incapable de prévenir les attaques électroniques pour accéder sans autorisation à son réseau, à sa programmation diffusée en mode analogique et numérique, et à ses services d'accès Internet. Elle utilise la technologie du cryptage pour protéger ses signaux de câble d'un accès non autorisé et pour contrôler l'accès à sa programmation, qui repose sur une formule d'abonnement. Elle pourrait ne pas être en mesure de développer ou d'acquérir une technologie adéquate pour empêcher l'accès non autorisé à son réseau, sa programmation et ses données, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur sa base de clientèle et entraîner une éventuelle baisse de son chiffre d'affaires, ainsi que des coûts importants de remise en état et des poursuites judiciaires.

Pratiques Internet malveillantes et abusives

Les clients des services de données par câble de Québecor Média utilisent son réseau pour accéder à Internet et, par conséquent, ils peuvent être victimes d'activités Internet malveillantes et abusives, telles que la publicité non sollicitée de masse (ou anti-pourriels), et la diffusion de virus, vers Internet et autres logiciels destructeurs ou perturbateurs. Ces activités pourraient avoir des conséquences néfastes sur son réseau et ses clients, y compris la détérioration du service, un volume excessif d'appels au service à la clientèle et des dommages causés à l'équipement ou aux données de ses clients, ou aux siens. Des incidents importants pourraient conduire à l'insatisfaction de la clientèle et, conséquemment, à la perte de clientèle ou de volume d'affaires, en plus de causer des augmentations de coûts pour servir ses clients et protéger son réseau. Toute perte importante de données, de clients ou de revenus, ou toute une augmentation importante des coûts pour servir la clientèle, pourraient nuire à sa réputation, sa croissance, ses activités, ses perspectives, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Tiers fournisseurs

Québecor Média dépend de tiers fournisseurs pour obtenir certains services, du matériel et de l'équipement essentiels à ses activités et à l'évolution de son réseau. Ce matériel et ces services comprennent les décodeurs, les combinés de téléphonie mobile et équipements de réseau, les modems câble et modems téléphoniques, les serveurs et routeurs, le câble à fibre optique, les commutateurs téléphoniques, les circuits interurbains, les structures de soutien, les logiciels, le réseau fédérateur de télécommunications pour les services d'accès Internet et de téléphonie de Québecor Média et les services de construction pour l'expansion et la mise à niveau de ses réseaux de câble et mobile. Un nombre limité de fournisseurs offrent ces services et ce matériel et, par conséquent, Québecor Média fait face à des risques d'interruption d'approvisionnement, y compris ceux occasionnés par des difficultés d'affaires, des restructurations ou des problèmes liés aux chaînes d'approvisionnement. Si aucun fournisseur ne peut fournir à Québecor Média le matériel ou les services dont elle a besoin, qui sont conformes aux normes Internet et aux normes de télécommunications en évolution, ou qui sont compatibles avec le reste de son matériel et de ses logiciels, ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation pourraient être sérieusement compromis. De plus, si Québecor Média ne peut se procurer du matériel, des logiciels, des services ou d'autres éléments essentiels en temps voulu et à un coût acceptable, elle pourrait ne pas être en mesure d'offrir ses produits et services et de mettre en place ses services évolués au moment prévu, et ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation pourraient en souffrir grandement.

De plus, Québecor Média obtient beaucoup d'information grâce à des ententes de licence avec des fournisseurs de contenu. Certains fournisseurs pourraient chercher à augmenter leurs tarifs afin de fournir le contenu dont ils détiennent les droits de diffusion. Si Québecor Média est incapable de renégocier des ententes commercialement acceptables avec ces fournisseurs de contenu ou de trouver des sources alternatives de contenu équivalent, les activités du secteur Médias d'information pourraient être affectées défavorablement.

Litiges et autres poursuites

Dans le cours normal de ses activités, Québecor et ses filiales sont parties à plusieurs procédures judiciaires et à d'autres poursuites relatives à la conduite de leurs affaires.

Bien que de l'avis de la direction le résultat de ces poursuites en cours ou d'autres litiges ne devrait pas avoir d'impact négatif important sur la réputation, les résultats d'exploitation, les liquidités et la situation financière de Québecor et de ses filiales, une issue défavorable relative à ces poursuites ou à ces litiges pourrait entraîner de tels effets. De plus, les coûts juridiques associés à de telles poursuites, de même que l'attention qu'elles exigent de la part de ses gestionnaires, peuvent être importants.

Grèves et moyens de pression

Au 31 décembre 2013, environ 44 % des employés de Québecor Média étaient représentés par des conventions collectives. Par l'intermédiaire de ses filiales, Québecor Média est présentement partie à 96 conventions collectives.

Bien que Québecor Média ne fasse présentement l'objet d'aucun conflit de travail, une convention collective importante est en cours de négociation dans la région de Montréal relativement à Vidéotron.

Québecor Média ne peut pas prédire l'issue d'aucune négociation actuelle ou future se rapportant à un conflit de travail, à la représentation syndicale ou le renouvellement de ses conventions collectives, ni ne peut fournir l'assurance que des arrêts futurs de travail, des grèves, ou d'autres formes de moyens de pression ne se produiront pas d'ici le dénouement de toute négociation actuelle ou future. Toute grève de ses employés syndiqués ou toute autre forme d'arrêt de travail pourrait porter préjudice aux activités de Québecor Média, occasionner des dommages à ses biens ou interrompre ses services, ce qui pourrait avoir un impact néfaste sur ses activités, ses biens, sa situation financière, ses résultats d'exploitation et sa réputation. Même si elle ne subit pas de grève ou d'autres moyens de pression, l'issue de toute négociation pourrait avoir des conséquences négatives sur ses activités et ses résultats d'exploitation. Cela serait le cas si les négociations ou contrats en cours ou éventuels devaient restreindre encore davantage sa faculté de maximiser l'efficacité de ses activités. De plus, sa capacité à procéder à des ajustements à court terme afin de contrôler les coûts au titre de la rémunération et des avantages sociaux est limitée par les dispositions des conventions collectives auxquelles elle est partie.

Passif des régimes de retraite

Les cycles économiques et la démographie relative à la main-d'œuvre ont un impact négatif sur le financement des régimes de retraite à prestations définies de Québecor Média, ainsi que les dépenses afférentes. Il n'existe aucune garantie que les investissements et contributions nécessaires pour financer ces régimes de retraite n'augmenteront pas dans l'avenir, entraînant ainsi des impacts négatifs sur ses résultats d'exploitation et sa situation financière. Les risques inhérents au financement des régimes à prestations définies pourraient se matérialiser si les engagements totaux relatifs à un régime de retraite devaient excéder la valeur totale de ses fonds en fiducie. Les déficits peuvent survenir en raison de rendements sur les investissements plus faibles que prévus, de changements dans le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les engagements du régime de retraite et de déficits actuariels. Ce risque est atténué par les politiques et procédures instaurées par Québecor Média et ses comités de retraite afin de surveiller les risques d'investissement et de financement des régimes de retraite. Il est également atténué par le fait que certains régimes à prestations définies de Québecor Média ne sont plus offerts aux nouveaux employés.

Fluctuations des taux de change

La plupart des revenus et des dépenses de la Société sont libellés en dollars CA. Toutefois, certaines dépenses, comme l'achat de décodeurs, de modems câble et d'appareils de téléphonie mobile (combinés téléphoniques), ainsi que certaines dépenses en immobilisations, y compris certains coûts liés au développement et à l'entretien du réseau mobile, sont défrayés en dollars US. De plus, une part substantielle de la dette de la Société est libellée en dollars US, et les intérêts, le capital et la prime, le cas échéant, sont donc payables en dollars US. Aux fins de divulgation de l'information financière, tout changement dans la valeur du dollar CA par rapport au dollar US, lors d'un exercice financier donné, se traduirait par un gain ou une perte de change en dollars CA sur la conversion de toute dette non couverte, libellée en dollars US. Par conséquent, les bénéfices et la dette divulgués par la Société pourraient fluctuer de façon importante en raison de gains ou de pertes de change. Même si la Société a conclu des opérations de couverture du risque de change qui couvrent sa dette libellée en dollars US en circulation au 31 décembre 2013, et qu'elle a l'intention à l'avenir de conclure de telles transactions pour les nouvelles dettes libellées en dollars US, ces opérations de couverture pourraient, dans certaines circonstances, s'avérer économiquement inefficaces et ne pas réussir à protéger la Société contre les fluctuations des taux de change. La Société pourrait à l'avenir être tenue de fournir des espèces et d'autres garanties pour sécuriser ses obligations à l'égard de ces opérations de couverture, ou elle pourra à l'avenir être incapable de conclure de telles transactions ou de le faire à des conditions favorables.

De plus, certaines ententes de swaps sur devises conclues par la Société et ses filiales comportent une option qui permet à chacune des parties de régler la transaction à une date spécifique, à la valeur du marché du moment.

Fluctuation et perturbations dans les marchés des capitaux et du crédit

Les marchés des capitaux et du crédit ont subi de grandes fluctuations et ont subi de grandes perturbations au cours des dernières années, entraînant ainsi une pression à la hausse sur le coût des nouveaux capitaux d'emprunt et des restrictions importantes quant à l'accès au crédit pour plusieurs entreprises. Au cours de ces périodes, ces perturbations sur les marchés des capitaux et du crédit ont aussi provoqué une hausse des taux d'intérêt applicables à l'émission de titres d'emprunt ou une augmentation des frais aux termes des facilités de crédit. Des perturbations sur les marchés des capitaux et du crédit pourraient entraîner des frais d'intérêts accrus pour Québecor et ses filiales, ce qui nuirait ainsi à leurs résultats d'exploitation et à leur situation financière.

L'accès de Québecor et ses filiales à des fonds aux termes de leurs facilités de crédit actuelles dépend de la capacité des institutions financières qui y sont parties de remplir leurs engagements en matière de financement. Ces institutions financières pourraient ne pas être en mesure de le faire si elles font face à un manque de capitaux et de liquidités ou qu'elles reçoivent, en peu de temps, des demandes d'emprunt excessives. De plus, aux termes des facilités de crédit de Québecor et ses filiales, les institutions financières ont des obligations individuelles, et non solidaires, de sorte qu'un défaut d'une ou de plusieurs institutions au chapitre du financement n'a pas à être comblé par les autres.

Les fluctuations et les perturbations à long terme des marchés des capitaux et du crédit en raison de l'incertitude, du resserrement ou de l'évolution de la réglementation visant les institutions financières, la réduction des options s'offrant aux principales institutions financières ou les défauts de leur part pourraient nuire à l'accès de Québecor et ses filiales aux liquidités et à la disponibilité de sources de financement dont elles ont besoin pour exercer leurs activités à plus long terme. De telles perturbations pourraient forcer Québecor et ses filiales à prendre des mesures pour préserver leur trésorerie jusqu'à la stabilisation des marchés ou jusqu'à ce que d'autres ententes de crédit ou de financement puissent être conclues pour répondre aux besoins de leurs entreprises. Des perturbations soutenues sur les marchés et de plus importants défis économiques pourraient se traduire par une baisse de la demande pour certains produits de Québecor et ses filiales et par la multiplication des clients ne pouvant pas payer – ou payer à l'échéance – les services ou produits qu'ils se sont procurés. Ce genre d'événements pourrait avoir des conséquences négatives sur les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie, la situation financière et les perspectives de Québecor et ses filiales.

Risques liés à la réglementation gouvernementale

Les activités de Québecor Média au Canada sont assujetties à un important volume de réglementation gouvernementale et de politiques. Les lois et règlements régissent l'émission, l'amendement, le renouvellement, le transfert, la suspension, la révocation et la propriété de licences de programmation et de diffusion. En ce qui a trait à la diffusion, les règlements s'appliquent, entre autres, à la diffusion de services de programmation canadiens et non canadiens et aux tarifs maximaux qui peuvent être exigés du public dans certaines circonstances. Il existe plusieurs restrictions importantes sur la capacité d'entités non canadiennes d'être propriétaires ou de contrôler des licences de radiodiffusion et de télécommunications au Canada, bien que le gouvernement fédéral ait éliminé récemment les restrictions sur la propriété étrangère des entreprises de télécommunications avec moins de 10 % du total des revenus du marché des télécommunications canadiennes. Les activités de diffusion de programmation et de télécommunications de Québecor Média (y compris le service d'accès à Internet) sont réglementées respectivement par la *Loi sur la radiodiffusion* (Canada) (la « *Loi sur la radiodiffusion* ») et la *Loi sur les télécommunications* et les règlements qui s'ensuivent. Le CRTC, qui administre la *Loi sur la radiodiffusion* et la *Loi sur les télécommunications*, a le pouvoir d'accorder, d'amender, de suspendre, de révoquer et de renouveler les licences de radiodiffusion, d'approuver certains changements dans la propriété et le contrôle corporatif, et de faire des règlements et des politiques en accord avec la *Loi sur la radiodiffusion* et la *Loi sur les télécommunications*, assujettis à certaines directives du cabinet fédéral. Ainsi, le CRTC a récemment adopté un nouveau Code sur les services sans fil qui régit de nombreux aspects de la prestation de services sans fil aux particuliers.

Les activités de câblodistribution et de téléphonie sans fil de Québecor Média sont aussi assujetties à des obligations techniques, à des conditions de licence et à certaines normes de rendement en vertu de la *Loi sur la radiocommunication* (Canada) (la « *Loi sur la radiocommunication* »), qui est administrée par Industrie Canada.

De plus, les lois relatives aux communications, à la protection de données, au commerce électronique, à la commercialisation directe et à la publicité numérique ainsi qu'à l'utilisation de dossiers publics sont devenues plus importantes au cours des dernières années. La législation et les règlements en vigueur et proposés, y compris les changements dans la manière dont les tribunaux au Canada, aux États-Unis et dans les autres juridictions interprètent cette législation et ces règlements, peuvent imposer des limites sur la cueillette et l'utilisation de certaines informations.

Des changements aux lois, aux règlements et aux politiques régissant les activités de Québecor Média, l'adoption de nouvelles lois, de règlements, de politiques ou de conditions d'utilisation de licences, l'octroi de nouvelles licences, y compris des licences supplémentaires de spectre accordées à ses concurrents ou des changements dans le traitement des déductions d'impôts des dépenses en publicité pourraient avoir un impact défavorable important sur ses activités (y compris la façon dont elle fournit ses produits et services), sa situation financière, ses perspectives et ses résultats d'exploitation. De plus, Québecor Média pourrait engager des dépenses accrues requises pour se conformer aux lois et aux règlements en vigueur et nouvellement adoptés ou pour son défaut de s'y conformer. Le 18 décembre 2013, le ministre fédéral de l'Industrie a annoncé l'intention du gouvernement canadien d'adopter une loi qui, entre autres, modifierait la *Loi sur les télécommunications* et la *Loi sur la radiocommunication* afin de donner au CRTC et à Industrie Canada le pouvoir d'imposer des sanctions pécuniaires en cas de non-respect de la réglementation actuelle. Il est difficile de prédire la teneur des lois et des règlements qui seront adoptés ou de quelle manière ils seront interprétés par les tribunaux compétents, ou l'étendue selon laquelle quelque changement que ce soit pourrait avoir un impact défavorable pour Québecor Média.

Renouvellement de licences

Les licences de SSFE de Vidéotron ont été émises en décembre 2008 pour un terme de 10 ans. Au moins 2 ans avant la fin de ce terme, et pour chaque terme subséquent, Vidéotron pourrait faire une demande pour l'obtention d'une licence renouvelée pour un terme de 10 ans. Le renouvellement de licences de SSFE, même si les frais de licence devaient s'appliquer pour le terme subséquent d'une licence, sera assujetti au processus de consultation publique amorcée au cours de la huitième année du terme de la licence.

Lois et règlements en matière environnementale

Québecor Média est assujettie à des lois et règlements en matière environnementale. Certaines de ses installations sont assujetties à des lois et à des règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et municipaux concernant notamment les émissions dans l'air, les déversements dans l'eau et dans les égouts, la manipulation et l'élimination des matières et des déchets dangereux, le recyclage, la décontamination des sols ou se rapportant autrement à la protection de l'environnement. De plus, les activités de Québecor Média sont régies par des lois et des règlements en matière de sécurité au travail et de santé des employés qui régissent, entre autres, l'exposition des employés aux matières dangereuses en milieu de travail. Un manquement aux lois ou aux règlements en vigueur ou applicables dans l'avenir pourrait donner lieu à une responsabilité importante pour Québecor Média.

Les lois et règlements en matière environnementale et leur interprétation ont évolué rapidement au cours des dernières années et cette évolution pourrait se poursuivre. Par exemple, la plupart des provinces canadiennes ont récemment mis en œuvre une réglementation de responsabilité élargie des producteurs afin de favoriser des pratiques de développement durable, telles que la

« récupération écologique et la valorisation des produits électroniques » énonçant certains objectifs de valorisation, ce qui pourrait obliger Québecor Média à revoir et à ajuster ses pratiques à l'avenir.

Les propriétés de Québecor Média et leurs zones périphériques, y compris celles qui ont servi à des fins industrielles sur une période prolongée, peuvent avoir eu des utilisations historiques ou, dans le cas des zones périphériques, des utilisations susceptibles de contaminer ses propriétés et de nécessiter des études plus approfondies ou des mesures correctives. À l'heure actuelle, Québecor Média ne peut garantir que toutes les obligations environnementales ont été déterminées, qu'aucun ancien propriétaire des sites n'a créé des conditions environnementales importantes dont elle n'est pas au courant, qu'aucune situation environnementale importante n'existe par ailleurs à l'égard d'une telle propriété, ni que des cas de contamination connue ou inconnue ne la forceront pas à engager des dépenses.

Préoccupations face à des risques présumés pour la santé liés aux émissions de radiofréquence

Certaines études ont suggéré des liens présumés entre les émissions de radiofréquence provenant de combinés et de sites cellulaires de téléphonie mobile et divers problèmes de santé et de l'interférence présumée avec des appareils médicaux électroniques, y compris les prothèses auditives et les stimulateurs cardiaques. Tous les sites cellulaires de Québecor Média sont conformes aux lois en vigueur et Québecor Média compte sur ses fournisseurs pour s'assurer que l'équipement du réseau et l'équipement pour les consommateurs qui lui est fourni satisfasse toutes les exigences applicables en matière de santé. Bien qu'il n'y ait aucune preuve scientifique d'effets néfastes attribuables à l'exposition à des radiofréquences lorsque les limites imposées par la réglementation et les lois en vigueur sont respectées, de nouvelles études sur les radiofréquences sont en cours et Québecor Média ne peut garantir que les résultats de ces études futures ne démontreront pas de lien entre l'exposition à des radiofréquences et des problèmes de santé.

Les inquiétudes face aux émissions de radiofréquence pourraient engendrer une réglementation gouvernementale supplémentaire, une diminution de l'utilisation des services mobiles, y compris ceux de Vidéotron, ou exposer Québecor Média à des litiges potentiels. L'une ou l'autre de ces possibilités porterait préjudice à la conduite des activités, des perspectives, des revenus, de la situation financière et des résultats d'exploitation de Québecor Média.

Risque de dépréciation d'actifs

La Société a enregistré au cours de l'exercice 2013 des charges de dépréciation d'actifs qui se sont avérées, dans certains cas, importantes. Sous réserve de l'apparition de divers facteurs, y compris, mais sans s'y limiter, une conjoncture économique défavorable qui perdure ou des conditions de marché, la Société pourrait devoir enregistrer dans le futur, conformément aux principes comptables d'évaluation des IFRS, des charges de dépréciation d'actifs non monétaires additionnelles si la valeur comptable d'un actif était supérieure à sa valeur recouvrable figurant aux états financiers. Toute charge au titre de dépréciation d'actifs pourrait avoir des effets importants et pourrait nuire aux résultats d'exploitation futurs et à l'avoir des actionnaires, bien que ces charges n'aient aucune incidence sur les flux de trésorerie.

Niveau d'endettement

À l'heure actuelle, Québecor et ses filiales ont une dette importante et d'importantes obligations en matière de versements d'intérêts. Au 31 décembre 2013, Québecor et ses filiales avaient une dette à long terme consolidée de 5,08 G\$. L'importante dette de Québecor et ses filiales pourrait avoir de lourdes conséquences, notamment :

- accroître leur vulnérabilité face à une conjoncture économique ou à des conditions défavorables dans l'industrie ;
- nécessiter qu'elles consacrent une partie importante de leurs flux de trésorerie provenant de l'exploitation au versement des intérêts et au remboursement du capital relatifs à leur dette, limitant ainsi la disponibilité de leurs flux de trésorerie en vue du financement de leurs dépenses en immobilisations, de leur fonds de roulement ou de leurs autres besoins généraux ;
- limiter leur souplesse de planification et de réaction face aux changements qui surviennent dans leurs activités et dans leurs secteurs d'activité ;
- les désavantager par rapport à leurs concurrents qui sont moins endettés ou qui disposent de ressources financières supérieures ; et
- limiter, à l'instar, entre autres, des clauses restrictives financières ou autres aux termes de leur dette, leur capacité d'emprunter des fonds additionnels et, le cas échéant, de le faire à des conditions commercialement raisonnables.

Clauses restrictives

Les instruments de dettes de Québecor et ses filiales contiennent certaines clauses restrictives quant à l'exploitation et aux questions financières qui limitent leur capacité à certains égards, y compris :

- le fait d'encourir de la dette ;

- l'octroi de sûretés ;
- le versement de dividendes, le retour de capital ou le rachat de ses actions ;
- la réalisation de certains types d'investissements ;
- le fait de consentir à des restrictions quant au versement de dividendes ou d'autres paiements provenant de filiales ayant des restrictions ;
- l'engagement dans des transactions avec des sociétés liées ;
- le cautionnement de titres d'emprunts ; et
- la vente d'actifs ou la fusion avec d'autres sociétés.

Si Québecor et ses filiales étaient incapables de respecter leurs engagements et d'obtenir des renonciations de la part de leurs créanciers, elles seraient incapables de contracter des emprunts additionnels aux termes de leurs facilités de crédit et seraient en défaut à l'égard de leur dette aux termes de ces conventions, ce qui pourrait, si la situation n'était pas corrigée ou ne faisait pas l'objet d'une renonciation, entraîner la déchéance de tels endettements et causer des défauts croisés aux termes de leurs autres dettes. Si l'endettement de Québecor et de ses filiales s'accélère, elles pourraient ne pas être en mesure de rembourser leur dette ou d'emprunter suffisamment de fonds pour se refinancer et tout prépaiement ou refinancement pourrait avoir un impact défavorable sur leur situation financière. De plus, si Québecor et ses filiales contractent des emprunts additionnels dans l'avenir, ou refinancent des emprunts existants, elles pourraient être assujetties à des clauses restrictives additionnelles, qui pourraient être plus rigoureuses que celles auxquelles elles sont déjà assujetties. Même si Québecor et ses filiales étaient capables de se conformer à toutes les clauses restrictives applicables, les restrictions visant leur capacité de gérer leurs activités à leur gré pourraient nuire à leurs activités, notamment en limitant leur capacité de tirer parti de financements, de fusions, d'acquisitions et d'autres occasions qu'elles estiment avantageuses pour elles.

Société de gestion

Québecor est une société de gestion et une partie importante de ses actifs consiste en la détention du capital-actions de ses filiales. À titre de société de gestion, ses activités sont exercées en grande partie par l'intermédiaire de ses filiales qui génèrent la quasi-totalité de ses revenus. Par conséquent, les flux de trésorerie et la capacité de Québecor d'honorer ses obligations au titre du remboursement de sa dette dépendent des bénéfices générés par ses filiales, actuelles et futures, et de la distribution de ces flux de trésorerie à Québecor. La capacité de ces filiales de verser des dividendes est tributaire de leurs résultats d'exploitation et est assujettie aux lois applicables et aux autres restrictions contractuelles contenus dans les titres de créance. Québecor Média, Vidéotron et Groupe TVA possèdent des facilités de crédit qui limitent la capacité de chacune d'elles à verser des paiements. En outre, si ses filiales existantes ou futures devaient contracter des dettes additionnelles dans le futur, ou refinancer leurs dettes existantes, Québecor pourrait être soumise à des restrictions contractuelles supplémentaires prévues dans les instruments régissant ces titres de dette, pouvant être plus restrictives que celles actuellement en vigueur.

La capacité de ses filiales de générer des flux de trésorerie d'exploitation suffisants pour permettre à Québecor de verser les paiements prévus sur sa dette dépendra de leur performance financière future, qui sera en outre affectée par une série de facteurs économiques, concurrentiels et commerciaux, de même que par des changements structurels, dont beaucoup sont hors de leur contrôle. Si les flux de trésorerie et les bénéfices des filiales en exploitation, de même que les montants qu'elles sont en mesure de distribuer à la Société sous forme de dividendes ne sont pas suffisants, Québecor pourrait ne pas être en mesure de satisfaire à ses obligations liées aux dettes. Si elle n'est pas en mesure de satisfaire à ses obligations relativement à sa dette, elle pourrait devoir entreprendre des projets alternatifs de financement, tels que le refinancement ou la restructuration de sa dette, la vente d'actifs, la réduction ou le report d'investissements en capital, ou la recherche de capitaux supplémentaires. Rien ne garantit que ce refinancement alternatif serait réalisable, que les actifs pourraient être vendus, ou, en cas de vente, de la date et du produit de ces ventes, que le financement supplémentaire pourrait être obtenu à des conditions acceptables, ou tout simplement obtenu, ou qu'un financement supplémentaire serait envisageable selon les termes des divers instruments de dette en vigueur. L'incapacité de la Société à générer des flux de trésorerie suffisants pour satisfaire à ses obligations liées aux dettes ou pour renégocier ses obligations à des conditions commerciales raisonnables pourrait avoir un impact défavorable important sur ses activités, sa situation financière, ses résultats d'exploitation et ses perspectives.

Capacité de refinancement

Québecor et ses filiales pourraient devoir, à l'occasion, refinancer certains de leurs titres d'emprunt respectifs avant ou à leur échéance. La capacité de Québecor et ses filiales d'obtenir du financement additionnel pour rembourser leur dette existante à l'échéance dépendra d'un certain nombre de facteurs, dont la conjoncture du marché, la disponibilité du crédit, et leur rendement d'exploitation. Rien ne garantit que Québecor puisse obtenir un tel financement ou qu'elle puisse le faire selon des conditions avantageuses.

Volatilité du prix des actions catégorie A et des actions catégorie B

Le cours boursier des actions de sociétés du secteur des médias de la taille de Québecor peuvent connaître des fluctuations de prix et de volume. Ces fluctuations n'ont souvent aucun lien avec les résultats d'exploitation de ces entreprises ou sont hors de proportion par rapport à ceux-ci. Le prix de l'action de Québecor a connu des périodes de volatilité. De fortes fluctuations sur le marché peuvent également nuire au prix des actions de Québecor. Tout changement négatif dans la perception du public sur les perspectives des entreprises de médias et de télécommunications pourrait également faire diminuer le prix des actions de Québecor, quels que soient les résultats réels de la Société. En plus des autres facteurs de risque décrits dans la présente section, les facteurs affectant le cours boursier des actions catégorie A et des actions catégorie B de Québecor comprennent :

- les changements économiques et la volatilité générale sur le marché ;
- les incertitudes politiques ;
- les variations des résultats d'exploitation ;
- les changements dans les estimations des résultats d'exploitation ou les changements de recommandations par un analyste en valeurs mobilières qui choisit de couvrir le titre de Québecor ;
- les conditions du marché dans les secteurs d'activité de Québecor et de ses clients, et de l'économie dans son ensemble ;
- les ventes de blocs d'actions importants de Québecor ; et
- les changements dans les conventions comptables ou dans les interprétations des principes existants, qui pourraient influencer sur les résultats financiers de Québecor.

Statuts contenant certaines dispositions pouvant décourager ou empêcher une prise de contrôle

Certaines dispositions des statuts et règlements de Québecor pourraient rendre plus difficile une acquisition par une tierce partie, même si cela pourrait être bénéfique selon l'opinion des détenteurs d'actions catégorie B de la Société. Ces dispositions comprennent principalement :

- la caractéristique de droits de vote multiples des actions catégorie A ; et
- la structure électorale du conseil d'administration selon laquelle les détenteurs des actions catégorie A élisent 75 % des administrateurs, tandis que les détenteurs d'actions catégorie B en élisent 25 %.

L'existence de ces dispositions pourrait avoir pour effet de retarder, d'empêcher ou de dissuader un changement de contrôle de Québecor, pourrait priver les actionnaires de la possibilité de recevoir une prime pour leurs actions catégorie B dans le cadre d'une vente de Québecor, et, finalement, pourrait nuire au prix du marché des actions de Québecor.

Intérêts ou détenteurs des actions catégorie A de la Société pouvant entrer en conflit avec les intérêts des actionnaires

Pierre Karl Péladeau, directement et indirectement, détient la quasi-totalité des actions catégorie A de la Société. Les actions catégorie B ont une voix par action, alors que les actions catégorie A ont 10 voix par action sur toutes les questions soumises au vote des actionnaires. En conséquence, environ 73% des droits de vote combinés de toutes les actions en circulation sont contrôlés par un actionnaire majoritaire et l'exercice des droits de vote rattachés à ces actions permet ainsi de déterminer ou d'influer de manière importante sur toutes les questions soumises au vote des actionnaires, y compris l'élection des administrateurs et l'approbation des transactions corporatives d'entreprises importantes telles que la modification des statuts, les fusions, les regroupements ou la vente de la totalité ou d'une part importante des actifs de la Société.

Les détenteurs d'actions catégorie A peuvent également avoir des intérêts qui diffèrent de ceux des actionnaires et peuvent voter d'une manière avec laquelle les actionnaires sont en désaccord et qui peut être contraire aux intérêts des actionnaires. Cette concentration du pouvoir de vote peut avoir pour effet de retarder, d'empêcher ou de dissuader une prise de contrôle de Québecor, pourrait priver les actionnaires de la possibilité de recevoir une prime pour leurs actions catégorie B dans le cadre d'une vente de Québecor, et finalement pourrait nuire au prix du marché des actions de Québecor.

Instruments financiers et risques financiers

Les politiques de gestion des risques financiers de la Société sont établies afin de déterminer et d'analyser les risques auxquels est confrontée la Société, de fixer des contrôles et des limites de risques appropriés, et de superviser les risques et le respect des limites. Les politiques de gestion des risques sont revues régulièrement afin de refléter les changements de conditions du marché et des activités de la Société.

La Société utilise de nombreux instruments financiers, notamment des espèces et des quasi-espèces, des comptes clients, des placements à long terme, des dettes bancaires, des comptes fournisseurs, des charges à payer, des dettes à long terme et des instruments financiers dérivés. À la suite de leur utilisation d'instruments financiers, la Société et ses filiales sont exposées au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché découlant des variations des taux de change et des taux d'intérêt.

Afin de gérer les risques liés à la variation des taux de change et des taux d'intérêt, la Société et ses filiales utilisent des instruments financiers dérivés i) pour fixer en dollars CA les versements sur leurs dettes libellées en dollars US (intérêt et capital) et certains achats de stocks et d'investissements en immobilisations libellés en devises, ii) pour obtenir un équilibre établi entre des dettes à taux fixe et à taux variable et iii) pour fixer la valeur de certains instruments financiers dérivés par l'entremise d'opérations de compensation. La Société et ses filiales n'ont pas l'intention de régler leurs instruments financiers dérivés avant leur échéance puisqu'aucun de ces instruments n'est détenu ou émis à des fins spéculatives.

Tableau 16
Description des instruments financiers dérivés
au 31 décembre 2013
(en millions de dollars)

Contrats de change à terme

Échéance	Taux de conversion moyen en dollars CA contre un dollar US	Valeur nominale de la devise vendue	Valeur nominale de la devise achetée
Québecor Média			
2016 ¹	1,0154	320,0 \$US	324,9 \$
Vidéotron			
À moins d'un an	1,0454	85,6 \$	81,9 \$US
2014 ²	1,0151	395,0 \$US	401,0 \$

Ententes de swaps sur devises et taux d'intérêt

Élément couvert	Instrument de couverture			
	Période de couverture	Valeur nominale	Taux d'intérêt annuel sur la valeur nominale en dollars CA	Taux de conversion des paiements d'intérêt et de capital en dollars CA contre un dollar US
Québecor Média				
Billets de premier rang à 7,750 % échéant en 2016	2007 à 2016	380,0 \$US	7,69 %	1,0001
Billets de premier rang à 5,750 % échéant en 2023 ¹	2007 à 2016	320,0 \$US	7,69 %	0,9977
Billets de premier rang à 5,750 % échéant en 2023	2016 à 2023	431,3 \$US	7,27 %	0,9792
Billets de premier rang à 5,750 % échéant en 2023	2012 à 2023	418,7 \$US	6,85 %	0,9759
Prêt à terme « B »	2013 à 2020	349,1 \$US	Acceptations bancaires 3 mois + 2,77 %	1,0346

Ententes de swaps sur devises et taux d'intérêt (suite)

Élément couvert	Instrument de couverture			
	Période de couverture	Valeur nominale	Taux d'intérêt annuel sur la valeur nominale en dollars CA	Taux de conversion des paiements d'intérêt et de capital en dollars CA contre un dollar US
Vidéotron				
Billets de premier rang à 5,000 % échéant en 2022 ²	2003 à 2014	200,0 \$US	Acceptations bancaires 3 mois + 2,73 %	1,3425
Billets de premier rang à 5,000 % échéant en 2022 ²	2004 à 2014	60,0 \$US	Acceptations bancaires 3 mois + 2,80 %	1,2000
Billets de premier rang à 5,000 % échéant en 2022 ²	2003 à 2014	135,0 \$US	7,66 %	1,3425
Billets de premier rang à 6,375 % échéant en 2015	2005 à 2015	175,0 \$US	5,98 %	1,1781
Billets de premier rang à 9,125 % échéant en 2018	2008 à 2018	75,0 \$US	9,64 %	1,0215
Billets de premier rang à 9,125 % échéant en 2018	2009 à 2018	260,0 \$US	9,12 %	1,2965
Billets de premier rang à 5,000 % échéant en 2022	2014 à 2022	543,1 \$US	6,01 %	0,9983
Billets de premier rang à 5,000 % échéant en 2022	2012 à 2022	256,9 \$US	5,81 %	1,0016

¹ Québec Média a initialement eu recours à ces swaps sur devises et taux d'intérêt pour couvrir le risque de taux de change sur ses billets de premier rang remboursés en 2012. Ces swaps sont maintenant utilisés pour fixer tous les paiements des coupons en dollars CA jusqu'en 2016 sur une valeur nominale de 431,3 M\$US de ses billets de premier rang émis le 11 octobre 2012, portant intérêt à 5,75 % et échéant en 2023. En lien avec le changement d'utilisation de ces swaps, Québec Média a eu recours à des contrats de change à terme compensatoires de 320,0 M\$US afin de fixer la valeur de sa position de couverture liée à l'échange de notionnel du 15 mars 2016.

² Vidéotron a initialement eu recours à ces swaps sur devises et taux d'intérêt pour couvrir le risque de taux de change sur ses billets de premier rang remboursés en 2012. Ces swaps sont maintenant utilisés pour fixer tous les paiements des coupons en dollars CA jusqu'en 2014 sur une valeur nominale de 543,1 M\$US de ses billets de premier rang émis le 14 mars 2012, portant intérêt à un taux de 5,00 % et échéant en 2022. En lien avec le changement d'utilisation de ces swaps, Vidéotron a eu recours à des contrats de change à terme compensatoires de 395,0 M\$US afin de fixer la valeur de sa position de couverture liée à l'échange de notionnel du 15 janvier 2014.

Certaines ententes de swaps sur devises et taux d'intérêt conclues par la Société et ses filiales comportent une option qui permet à chacune des parties de régler le contrat d'échange à une date spécifique, à la valeur du marché du moment.

Les pertes (gains) sur évaluation et conversion des instruments financiers pour les exercices 2013 et 2012 sont résumés dans le tableau 17.

Tableau 17
Perte (gain) sur évaluation et conversion des instruments financiers
(en millions de dollars canadiens)

	2013	2012
Perte (gain) sur les dérivés incorporés et les instruments financiers dérivés pour lesquels la comptabilité de couverture n'est pas utilisée	173,2 \$	(197,5) \$
Pertes sur renversement des dérivés incorporés lors du rachat de dettes	72,9	61,4
Gain sur la tranche inefficace des couvertures des flux de trésorerie	(1,7)	(1,1)
Perte sur la tranche inefficace des couvertures de la juste valeur	-	0,3
(Gain) perte sur la juste valeur de la composante dérivé des débetures convertibles	(5,6)	0,8
	238,8 \$	(136,1) \$

Une perte de 45,1 M\$ a été enregistrée en 2013 aux autres éléments du résultat global, relativement aux relations de couverture de flux de trésorerie (un gain de 33,1 M\$ en 2012).

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur estimative de la dette à long terme et de la composante passif des débetures convertibles est fondée sur les cours du marché lorsqu'ils sont disponibles ou sur des modèles d'évaluation. Lorsque la Société utilise des modèles d'évaluation, la juste valeur est fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie en utilisant les taux de rendement à la fin de l'exercice ou la valeur de marché d'instruments similaires comportant la même échéance.

La juste valeur des quasi-espèces et des emprunts bancaires, classés comme détenus à des fins de transactions et comptabilisés à la juste valeur aux bilans consolidés, est établie en utilisant les données qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix).

La juste valeur des instruments financiers dérivés constatée aux bilans consolidés est estimée selon les modèles d'évaluation de la Société. Ces modèles projettent les flux de trésorerie futurs et les actualisent selon les modalités de l'instrument dérivé et des facteurs de marché externes observables, comme les taux des swaps et les cours de change à la fin de la période. La juste valeur constatée des instruments dérivés est aussi rajustée pour refléter le risque de non-exécution, compte tenu du contexte financier et économique à la date de l'évaluation, en attribuant une prime liée au risque de défaillance de crédit, fondée sur une combinaison de données de marché observables et non observables, à l'exposition nette par l'autre partie au contrat ou la Société.

La juste valeur des options de règlement anticipé constatée comme des dérivés incorporés et de la composante dérivé des débetures convertibles est déterminée selon les modèles d'évaluation des options qui utilisent des données du marché, y compris la volatilité, les facteurs d'actualisation et les taux d'intérêt et les primes de crédit implicites aux prix ajustés des instruments sous-jacents.

La valeur comptable et la juste valeur de la dette à long terme, des instruments financiers dérivés et des composantes passif et dérivé des débetures convertibles aux 31 décembre 2013 et 2012 sont les suivantes :

Tableau 18

Juste valeur de la dette à long terme et des instruments financiers dérivés

(en millions de dollars canadiens)

Actif (passif)	2013		2012	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme¹	(5 140,7)	(5 185,5)	(4 845,1)	(5 109,1)
Instruments financiers dérivés²				
Options de règlement anticipé	14,5	14,5	264,9	264,9
Contrats de change à terme ³	1,8	1,8	0,1	0,1
Ententes de swaps sur devises et taux d'intérêt ³	(53,2)	(53,2)	(263,0)	(263,0)
Composantes passif et dérivé des débetures convertibles	(113,6)	(113,6)	(132,7)	(132,7)

¹ La valeur comptable de la dette à long terme exclut les dérivés incorporés et les frais de financement.

² La juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme éléments de couverture est un actif de 18,6 M\$ au 31 décembre 2013 (un passif de 168,9 M\$ au 31 décembre 2012).

³ La valeur des contrats de change à terme utilisés pour fixer la valeur des positions de couverture existantes est déduite de la valeur des instruments financiers ainsi compensés.

En raison du jugement utilisé dans l'application d'un large éventail de techniques et d'estimations dans le calcul de la juste valeur des montants, les justes valeurs ne sont pas nécessairement comparables entre diverses institutions financières ou d'autres participants du marché et ne peuvent pas être nécessairement réalisées dans le cadre d'une vente actuelle ou du règlement immédiat d'un instrument.

Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la Société subisse une perte lorsqu'elle est exposée à des pertes sur créances découlant de défauts de paiement d'obligations contractuelles par un client ou une autre partie au contrat.

Dans le cours normal de ses activités, la Société évalue régulièrement la situation financière de ses clients et examine l'historique de crédit de tout nouveau client. Au 31 décembre 2013, aucun client n'avait un solde représentant une partie importante du chiffre consolidé des comptes clients de la Société. La Société établit une provision pour créances douteuses en fonction du risque de

crédit propre à ses clients et aux tendances historiques. La provision pour créances douteuses s'élevaient à 28,4 M\$ au 31 décembre 2013 (29,6 M\$ au 31 décembre 2012). Au 31 décembre 2013, 9,8 % des comptes clients étaient datés de 90 jours et plus (9,9 % au 31 décembre 2012).

Le tableau suivant présente les changements à la provision pour créances douteuses pour les exercices terminés les 31 décembre 2013 et 2012 :

	2013	2012
Solde au début de l'exercice	29,6 \$	30,4 \$
Nouvelle charge aux résultats	41,3	35,0
Utilisation	(42,5)	(35,8)
Solde à la fin de l'exercice	28,4 \$	29,6 \$

La Société est d'avis que la diversité de sa clientèle et ses gammes de produits servent à réduire son risque de crédit ainsi qu'à se prémunir contre les fluctuations de la demande pour ses gammes de produits. La Société ne croit pas être exposée à un niveau de risque de crédit plus élevé que la normale à l'égard de ses clients.

En raison de leur utilisation d'instruments financiers dérivés, la Société et ses filiales sont exposées au risque de non-exécution par une tierce partie. Lorsque la Société et ses filiales concluent des contrats sur des instruments financiers dérivés, les autres parties au contrat (étrangères ou canadiennes) doivent avoir des cotes de crédit élevées minimales en conformité avec les politiques de gestion du risque de la Société et sont assujetties à une concentration maximale du risque de crédit. Ces cotes de crédit et la concentration maximale sont revues sur une base régulière, mais au minimum à chaque trimestre.

Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société et ses filiales ne soient pas en mesure de rencontrer leurs obligations lorsqu'elles viennent à échéance ou le risque que ces obligations financières soient rencontrées à un coût excessif. La Société et ses filiales gèrent ce risque au moyen de l'échelonnement des échéances de la dette. La durée moyenne de la dette consolidée de la Société était d'environ 6,9 années au 31 décembre 2013 (7,1 années au 31 décembre 2012).

Risque du marché

Le risque du marché est le risque que les variations de valeur du marché dues à des fluctuations des taux de conversion sur devises, des taux d'intérêt ou du cours des actions entraînent une variation de la valeur des instruments financiers de la Société. L'objectif de la gestion du risque du marché est de limiter et de contrôler l'exposition à ce risque à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant le rendement lié à ce risque.

Risque de change

La plupart des revenus et des charges consolidés de la Société, autres que les frais d'intérêts sur la dette libellée en dollars US, l'achat de terminaux numériques, d'appareils mobiles et de modems câbles et certaines dépenses en immobilisations, sont reçus ou libellés en dollars CA. Une tranche importante des intérêts, du capital et des primes à verser sur la dette, s'il y a lieu, doit être versée en dollars US. La Société et ses filiales ont conclu des opérations de couverture visant le risque de change sur l'encours de leurs dettes libellées en dollars US au 31 décembre 2013, pour couvrir leur exposition à l'égard de certains achats de terminaux numériques, d'appareils mobiles, de modems câbles et de dépenses en immobilisations, et pour fixer la valeur de certains instruments financiers dérivés par l'entremise d'opérations de compensation. Par conséquent, la sensibilité de la Société à l'égard de la variation des taux de change est minime sur le plan économique.

Le tableau suivant dresse un sommaire de la sensibilité estimative sur le bénéfice et sur les autres éléments du résultat global, avant les impôts sur le bénéfice, d'une variation de 0,10 \$ du taux de change de fin d'exercice du dollar CA pour un dollar US au 31 décembre 2013 :

Augmentation (diminution)	Bénéfice	Autres éléments du résultat global
Augmentation de 0,10 \$		
Créditeurs libellés en dollars US	(0,8) \$	–
Gain sur évaluation et conversion des instruments financiers et des instruments financiers dérivés	1,4	46,3
Diminution de 0,10 \$		
Créditeurs libellés en dollars US	0,8	–
Gain sur évaluation et conversion des instruments financiers et des instruments financiers dérivés	(1,4)	(46,3)

Risque de taux d'intérêt

Certaines facilités de crédit et facilités de crédit renouvelable de la Société et ses filiales portent intérêts à des taux variables fondés sur les taux de références suivants : i) taux des acceptations bancaires, ii) LIBOR, iii) taux préférentiel du Canada et iv) taux préférentiel des États-Unis. Les billets de premier rang émis par la Société et ses filiales portent intérêts à des taux fixes. La Société et ses filiales ont conclu des ententes de swaps sur devises et taux d'intérêt afin de gérer les risques de flux de trésorerie. Compte tenu des instruments de couverture, la dette à long terme au 31 décembre 2013 comprenait une portion de 81,6 % de dette à taux fixe (89,7 % en 2012) et une portion de 18,4 % de dette à taux variable (10,3 % en 2012).

La sensibilité estimative sur les paiements d'intérêts d'une variation de 100 points de base du taux de fin d'exercice des acceptations bancaires canadiennes au 31 décembre 2013 est de 9,3 M\$.

La sensibilité estimative sur le bénéfice et les autres éléments du résultat global, avant les impôts sur le bénéfice, d'une variation de 100 points de base du taux d'actualisation utilisé pour calculer la juste valeur des instruments financiers au 31 décembre 2013, selon le modèle d'évaluation de la Société, se présente comme suit :

Augmentation (diminution)	Bénéfice	Autres éléments du résultat global
Augmentation de 100 points de base	– \$	(7,2) \$
Diminution de 100 points de base	–	7,2

Gestion du capital

L'objectif principal de la Société dans la gestion du capital est de maintenir un niveau de capital optimal afin de répondre aux besoins de ses nombreuses entreprises, y compris les occasions de croissance.

Dans la gestion de sa structure du capital, la Société prend en compte les caractéristiques des actifs de ses filiales et les besoins de fonds prévus en optimisant leurs capacités d'emprunts individuelles de la manière la plus efficiente de façon à obtenir le coût de financement le plus bas. La gestion de la structure du capital comprend l'émission de nouvelles dettes, le remboursement de la dette actuelle par l'utilisation des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation et les montants de distributions aux actionnaires. La Société n'a pas modifié de façon importante la gestion de sa structure du capital depuis la fin du dernier exercice financier.

La structure du capital de la Société est constituée de capitaux propres, des emprunts bancaires, de la dette à long terme, des actifs et passifs nets liés aux instruments financiers dérivés, des composantes passif et dérivé des débentures convertibles, moins les espèces et quasi-espèces. Aux 31 décembre 2013 et 2012, la structure du capital se présentait comme suit :

Tableau 19
Structure du capital de Québecor
(en millions de dollars canadiens)

	2013	2012
Emprunts bancaires	0,5 \$	1,3 \$
Dette à long terme	5 076,5	4 530,0
Instruments financiers dérivés	51,4	262,9
Composantes passif et dérivé des débetures convertibles	113,6	132,7
Espèces et quasi-espèces	(476,6)	(228,7)
Passif net	4 765,4	4 698,2
Capitaux propres	1 750,4 \$	1 941,3 \$

La Société n'est assujettie à aucune exigence externe liée à son capital, à l'exception de certaines restrictions en vertu des modalités dans ses contrats d'emprunts liées, entre autres, aux investissements permis, des transactions intersociétés, de la déclaration et du paiement de dividendes ou d'autres distributions.

Éventualités

Un certain nombre de poursuites engagées contre la Société et ses filiales sont en instance. La direction de la Société et ses filiales sont d'avis que le dénouement de ces poursuites ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les résultats ou la situation financière de la Société.

Pratiques et estimations comptables déterminantes

Constataion des revenus

La Société constate ses revenus d'exploitation lorsque les critères suivants sont respectés :

- le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable ;
- la réception des avantages économiques liés à la transaction est probable ;
- les dépenses engagées ou à être engagées en regard de la transaction peuvent être mesurées de façon fiable ;
- lorsque des services sont rendus, la phase d'avancement des travaux peut être mesurée de façon fiable ; et
- lorsque des biens sont vendus, les risques importants et avantages découlant de la propriété, y compris le contrôle effectif, sont transférés à l'acheteur.

Au moment de la facturation, la portion du revenu non réalisé est portée au poste « Revenus reportés ».

Les conventions de constatation des revenus des principaux secteurs de la Société sont les suivantes :

Télécommunications

Le secteur Télécommunications fournit des services conformément à des accords à prestations multiples comportant deux unités de comptabilisation distinctes : une unité pour les services aux abonnés (câblodistribution, Internet, téléphonie par câble ou mobile, y compris les frais de branchement et la location d'équipement), et une autre unité pour la vente d'équipements aux abonnés. Les composantes des accords à prestations multiples sont comptabilisées de manière distincte pour autant que les éléments fournis aient une valeur intrinsèque pour les clients et que la juste valeur de tout élément non fourni puisse être déterminée de manière objective et fiable. La contrepartie des accords est répartie entre les unités de comptabilisation en fonction de leurs justes valeurs relatives.

Les revenus provenant des frais de branchement à la câblodistribution sont reportés et constatés aux résultats sur la durée moyenne estimée de la période au cours de laquelle il est prévu que les abonnés demeureront branchés au réseau. Les coûts directs et différentiels liés aux frais de branchement à la câblodistribution d'un montant n'excédant pas les revenus sont reportés et constatés comme charges d'exploitation sur la même période. Les coûts excédant les revenus correspondants sont constatés immédiatement aux résultats. Les revenus d'exploitation tirés de la câblodistribution et des services connexes, tels que l'accès Internet ainsi que la téléphonie par câble et mobile, sont constatés lorsque les services sont rendus. Les offres promotionnelles et les rabais sont comptabilisés en réduction des revenus du service visé. Les revenus provenant de la vente d'équipements aux abonnés et leur coût sont constatés aux résultats au moment de la livraison. Les offres promotionnelles liées aux équipements, à l'exception des appareils mobiles, sont comptabilisées en réduction des ventes d'équipements afférentes lors de la livraison, tandis

que les offres promotionnelles liées aux appareils mobiles sont comptabilisés en réduction des ventes d'équipements lors de l'activation. Les revenus d'exploitation liés aux contrats de service sont constatés aux résultats sur une base linéaire sur la durée des contrats spécifiques, qui représente la période au cours de laquelle les services sont rendus.

Médias d'information

Les revenus provenant du tirage sont constatés au moment de la livraison de la publication, déduction faite d'une provision pour retours estimés sur la base du taux historique des retours du secteur. Les revenus provenant de la vente de publicité sont aussi constatés au moment de la livraison de la publication. Les revenus publicitaires provenant des sites Internet sont constatés lorsque la publicité est diffusée sur les sites. Les revenus tirés de la distribution de publications et de produits sont constatés au moment de la livraison, déduction faite d'une provision pour retours estimés.

Télédiffusion

Les revenus tirés de la vente de temps d'antenne publicitaire sont constatés lors de la télédiffusion de la publicité. Les revenus provenant des abonnements à des chaînes spécialisées sont constatés sur une base mensuelle lorsque le service est rendu. Les revenus provenant du tirage des activités d'édition sont constatés au moment de la livraison de la publication, déduction faite d'une provision pour retours estimés sur la base du taux historique des retours du secteur. Les revenus publicitaires liés aux activités de publication sont aussi constatés au moment de la livraison de la publication. Les revenus publicitaires provenant des sites Internet sont constatés lorsque la publicité est diffusée sur les sites.

Les revenus tirés de la distribution de produits télévisuels et de films ainsi que des droits de diffusion d'émissions télévisées sont constatés sur la période de diffusion.

Les revenus tirés de la distribution de DVD et de disques Blu-ray sont constatés au moment de leur livraison, moins une provision pour retours estimés ou sur la base d'un pourcentage des revenus de la vente au détail.

Loisir et divertissement

Les revenus tirés de la distribution de musique, des activités d'édition et de distribution de livres sont constatés au moment de la livraison des produits, déduction faite des provisions pour retours estimés sur la base du taux historique des retours du secteur.

Dépréciation d'actifs

Aux fins de l'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés en UGT, lesquelles représentent les plus petits groupes d'actifs pour lesquels des entrées de trésorerie largement indépendantes sont générées. À chaque date de bilan, la Société revoit si des événements ou des circonstances indiquent que la valeur comptable des actifs à long terme ayant une durée d'utilité déterminée pourrait être inférieure à leur valeur recouvrable. L'écart d'acquisition, les autres immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée et les actifs incorporels non encore disponibles pour utilisation sont soumis à un test de dépréciation pour chaque exercice et lorsqu'il y a une indication que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT, à laquelle l'actif a été attribué, excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le plus élevé de la juste valeur de l'actif ou de l'UGT, diminuée des coûts de la vente, et de la valeur d'utilité de l'actif ou de l'UGT. La juste valeur diminuée des coûts de la vente représente le montant, déduction faite des coûts de disposition, qu'une entité pourrait obtenir à la date d'évaluation pour la vente de l'actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'UGT.

La Société utilise la méthode des flux de trésorerie actualisés pour estimer le montant recouvrable, lesquels sont calculés à l'aide des flux de trésorerie futurs prévus principalement dans ses plus récents budgets et dans son plan stratégique triennal, tel qu'approuvés par la direction de la Société et présentés au conseil d'administration. Ces prévisions ont été établies en considérant le rendement opérationnel passé et la part de marché de chaque UGT, les tendances économiques et spécifiques de l'industrie et du marché ainsi que les stratégies d'entreprise. Un taux de croissance perpétuelle est utilisé pour les flux de trésorerie au-delà de la période de trois ans. Le taux d'actualisation utilisé par la Société est un taux avant impôts découlant du coût moyen pondéré du capital relatif à chaque UGT, qui reflète l'évaluation du marché actuel de i) la valeur temporelle de l'argent et ii) du risque spécifique lié aux actifs pour lesquels les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées en fonction du risque. Le taux de croissance perpétuelle a été déterminé en analysant les marchés spécifiques de chaque UGT.

Une charge de dépréciation est comptabilisée au montant de l'excédent de la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT par rapport à sa valeur recouvrable. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT à laquelle un écart d'acquisition a été affecté est inférieure à la valeur comptable de l'UGT, l'écart d'acquisition correspondant est déprécié en premier. Tout excédent de perte de valeur est comptabilisé et attribué aux actifs dans l'UGT en proportion de la valeur comptable de chaque actif dans l'UGT.

Une charge de dépréciation comptabilisée au cours de périodes antérieures pour des actifs à long terme ayant des durées d'utilité déterminées et des actifs incorporels ayant une durée d'utilité indéterminée, sauf pour l'écart d'acquisition, peut être renversée

dans les états consolidés des résultats dans la mesure où la valeur comptable qui en résulte n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune charge de dépréciation n'avait été comptabilisée au cours des périodes antérieures.

La détermination des UGT exige du jugement pour déterminer le niveau le plus bas pour lequel il y a des entrées de trésorerie largement indépendantes générées par le groupe d'actifs.

De plus, pour déterminer le montant recouvrable d'un actif ou de l'UGT, l'appréciation des informations disponibles à la date de l'évaluation est basée sur le jugement de la direction et peut impliquer l'utilisation d'estimations et d'hypothèses. En outre, la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs exige l'utilisation d'estimations telles que la valeur et le calendrier d'une série de flux de trésorerie futurs, l'estimation des variations anticipées dans les montants et les échelonnements de ces flux de trésorerie, la valeur de l'argent dans le temps représentée par le taux d'intérêt hors risque, ainsi que le prix rattaché à la prise en charge de l'incertitude inhérente à l'actif ou à l'UGT.

Par conséquent, l'utilisation du jugement pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT peut influencer sur la perte de valeur de l'actif ou de l'UGT qui doit être comptabilisée, ainsi que sur le renversement potentiel de la charge de dépréciation dans le futur.

Sur la base des données et des hypothèses utilisées lors des plus récents tests de dépréciation, la Société est d'avis qu'il n'y a actuellement dans ses livres aucun montant important d'actifs à long terme ayant une durée d'utilité déterminée ou d'écart d'acquisition et d'actifs incorporels ayant une durée d'utilité indéterminée, qui présentent un risque élevé de dépréciation de valeur dans un futur rapproché. Toutefois, puisque des charges de dépréciation d'actifs ont été enregistrées en 2013 dans les UGT Médias d'information, édition et distribution de Livres, tout changement négatif dans les hypothèses utilisées dans le futur afin de réaliser le test de dépréciation de ces UGT pourrait entraîner une charge de dépréciation additionnelle.

La valeur comptable nette de l'écart d'acquisition au 31 décembre 2013 était 3,06 G\$ et la valeur comptable nette des actifs incorporels ayant une durée d'utilité indéterminée au 31 décembre 2013 était de 112,8 M\$.

Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

La Société utilise divers instruments financiers dérivés pour gérer son risque lié aux variations des taux de change et d'intérêt. La Société ne détient pas et n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives. Selon la comptabilité de couverture, la Société documente toutes les relations de couverture entre les instruments de couverture et les éléments couverts ainsi que la stratégie qui sous-tendent l'utilisation des divers instruments de couverture et l'objectif de gestion du risque. De plus, la Société désigne ses instruments financiers dérivés comme couvertures de la juste valeur ou couvertures de flux de trésorerie lorsqu'ils se qualifient pour la comptabilité de couverture. Elle évalue l'efficacité des instruments financiers dérivés au moment de la mise en place de la couverture et de façon continue par la suite.

La Société a généralement recours aux divers instruments financiers dérivés suivants :

- La Société utilise des contrats de change à terme pour couvrir le risque de change lié à des achats de stocks et d'équipements qu'elle prévoit faire en devises. La Société utilise aussi des contrats de change combinés à des swaps sur devises et taux d'intérêt pour couvrir le risque de change lié aux paiements d'intérêt et de capital sur la dette à long terme. Ces contrats de change sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie.
- La Société conclut des swaps sur devises et taux d'intérêt pour couvrir i) le risque de change lié aux paiements d'intérêt et de capital de ses dettes libellées en devises et (ou) ii) le risque de variation de la juste valeur sur certaines dettes découlant de la variation des taux d'intérêt. Les swaps sur devises et taux d'intérêt selon lesquels la totalité des versements d'intérêt et de capital sur des dettes libellés en dollars US a été fixée en dollars CA tout en convertissant le taux d'intérêt d'un taux variable à un taux variable ou d'un taux fixe à un taux fixe sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie. Les swaps sur devises et taux d'intérêt sont désignés comme couvertures de la juste valeur lorsque les versements d'intérêt et de capital sur des dettes libellés en dollars US a été fixée en dollars CA, tout en convertissant le taux d'intérêt d'un taux fixe à un taux variable.
- La Société conclut des swaps de taux d'intérêt pour gérer le risque découlant de la variation des taux d'intérêt sur certaines dettes. Ces contrats de swaps exigent l'échange périodique de paiements d'intérêts sans échange du montant nominal de référence sur lequel les paiements sont calculés. Ces swaps de taux d'intérêt sont désignés comme couvertures de la juste valeur lorsqu'ils convertissent le taux d'intérêt d'un taux fixe à un taux variable ou comme couvertures de flux de trésorerie lorsqu'ils convertissent le taux d'intérêt d'un taux variable à un taux fixe.

Conformément à la comptabilité de couverture, la Société applique les conventions comptables suivantes :

- Pour les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de la juste valeur, les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé de couverture inscrites aux résultats sont compensées en bonne partie par les variations de la juste valeur de l'élément couvert dans la mesure où la relation de couverture est efficace. Lorsque la couverture de la juste valeur

cesse, la valeur comptable de l'élément couvert n'est plus ajustée et les ajustements cumulatifs à la juste valeur de la valeur comptable de l'élément couvert sont amortis aux résultats sur la durée de vie résiduelle de la relation de couverture initiale.

- Pour les instruments financiers dérivés classés comme couvertures de flux de trésorerie, la tranche efficace de la couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et la tranche inefficace est comptabilisée aux résultats. La tranche efficace de la couverture reportée dans le cumul des autres éléments du résultat global est comptabilisée aux résultats au cours de la même période durant laquelle l'élément couvert influe sur les résultats. Lorsqu'une couverture de flux de trésorerie cesse, les montants comptabilisés précédemment dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés dans les résultats au cours des périodes où la variation des flux de trésorerie de l'élément couvert influe sur les résultats.

Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers dérivés qui sont comptabilisées aux résultats sont présentées dans les gains ou pertes sur évaluation et conversion des instruments financiers. Les frais d'intérêts sur la dette à long terme couverte sont inscrits aux taux d'intérêt et de change de la couverture.

Les instruments financiers dérivés ne se qualifiant pas pour la comptabilité de couverture, y compris les dérivés incorporés dans des instruments financiers ou d'autres contrats non financiers qui ne sont pas étroitement liés aux contrats hôtes, tels que les options de règlement anticipé sur la dette à long terme, sont présentés sur une base de juste valeur dans les bilans consolidés. Les variations de la juste valeur liées à ces instruments financiers dérivés sont comptabilisées aux résultats et sont présentées dans les gains ou pertes sur évaluation et conversion des instruments financiers.

Les options de règlement anticipé ne sont pas considérées étroitement liées aux contrats de dette et sont, par conséquent, comptabilisées séparément de la dette lorsque le prix d'exercice de l'option correspondante n'est pas approximativement égal au coût amorti de la dette.

L'exercice du jugement dans l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés, y compris les dérivés incorporés, au moyen de modèles d'évaluation et financier, peut influencer de manière importante sur le montant du gain ou de la perte sur évaluation et de conversion des instruments financiers constaté dans les états consolidés des résultats, de même que sur le montant du gain ou de la perte sur instruments financiers dérivés présenté dans les états consolidés des autres éléments du résultat global. En outre, les modèles d'évaluation et financiers se basent sur un certain nombre d'hypothèses, telles que les flux de trésorerie futurs, les taux de fin de période des swaps, les cours de change, la prime liée au risque de défaillance de crédit, les facteurs de volatilité et d'actualisation et les taux d'intérêt et les primes de crédit implicites aux prix ajustés des instruments sous-jacents.

De plus, le jugement est requis pour déterminer si une option de règlement anticipé n'est pas approximativement égal coût amorti de la dette. Cette détermination pourrait avoir un impact significatif sur les gains ou pertes sur évaluation et conversion des instruments financiers comptabilisés dans les états consolidés des résultats.

Débetures convertibles

Les débetures convertibles sont des instruments financiers composés qui sont comptabilisés séparément en leurs composantes selon la substance des dispositions de l'entente contractuelle, soit un passif financier, un passif financier dérivé et un instrument de capitaux propres. Le passif financier, qui représente l'obligation de payer les coupons sur la débeture convertible dans le futur, a été initialement mesuré à sa juste valeur et est subséquemment mesuré au coût amorti. Le passif financier dérivé, qui reflète le changement potentiel dans le nombre d'actions catégorie B à émettre conformément aux dispositions contractuelles lorsque le prix d'une action fluctue entre 19,25 \$ et 24,06 \$, est comptabilisé à la juste valeur et tout changement subséquent de la juste valeur de cet instrument dérivé est enregistré aux résultats comme un gain ou une perte sur évaluation et conversion des instruments financiers. À l'émission, tout montant résiduel est comptabilisé en instrument de capitaux propres.

L'identification des composantes d'une débeture convertible est basée sur des interprétations de la substance des dispositions contractuelles et, par conséquent, nécessite du jugement de la direction. La séparation des composantes affecte la comptabilisation initiale de la débeture convertible à la date d'émission et la comptabilisation subséquente des intérêts sur la composante passif et des changements de juste valeur de la composante dérivé.

De plus, la détermination de la juste valeur des composantes passif et instrument financier dérivé se base sur un certain nombre d'hypothèses, dont les flux de trésorerie futurs contractuels et les facteurs de volatilité et d'actualisation.

Régimes de retraite et avantages complémentaires à la retraite

La Société offre à certains de ses employés des régimes de retraite à cotisations définies et à prestations définies.

Les obligations de Québecor Média en matière de prestations de retraite définies et d'avantages complémentaires à la retraite sont évaluées à une valeur actuelle sur la base de plusieurs hypothèses économiques et démographiques, établies avec la collaboration des actuaires de Québecor Média. Les hypothèses clés comprennent le taux d'actualisation, l'évolution future des niveaux de

salaire, l'âge de départ à la retraite des employés, la croissance du coût des soins de santé et d'autres facteurs actuariels. L'actif des régimes est calculé à la juste valeur et se compose de titres de participation ainsi que de titres à revenu fixe de sociétés et de gouvernements.

Les réévaluations du passif ou de l'actif net au titre des prestations définies sont comptabilisées immédiatement dans les autres éléments du résultat global.

Dans certains cas, la comptabilisation de l'actif net au titre des prestations définies est limitée à la valeur recouvrable, qui est fondée principalement sur la mesure dans laquelle la Société peut réduire unilatéralement les contributions futures au régime. De plus, un ajustement à l'actif net ou au passif net au titre des prestations définies peut être comptabilisé pour refléter l'obligation minimale de financement dans certains régimes de retraite de la Société. L'évaluation de la valeur recouvrable dans le futur aux fins du calcul du plafonnement de l'actif est fondée sur plusieurs hypothèses, y compris les coûts des services futurs et les réductions dans les contributions futures.

La Société considère que les hypothèses utilisées sont raisonnables selon l'information présentement disponible. Cependant, des variations à certaines de ces hypothèses pourraient avoir un impact significatif au cours des prochains exercices sur les coûts et obligations conformément aux régimes de retraite et aux avantages complémentaires à la retraite.

Régimes de rémunération à base d'actions

Les attributions à base d'actions à des employés qui prévoient le règlement en espèces ou autres actifs, au gré de l'employé, sont évaluées à la juste valeur et classées en tant que passif. Le coût de rémunération est constaté à la dépense sur le délai d'acquisition des droits. Les variations de la juste valeur des options d'achat d'actions entre la date d'attribution et la date d'évaluation entraînent un changement du passif et du coût de rémunération.

Les estimations de la juste valeur des options d'achat d'actions sont déterminées en suivant un modèle d'évaluation des options et en tenant compte des modalités de l'attribution et des hypothèses telles que le taux d'intérêt sans risque, le rendement du dividende, la volatilité prévue et la durée de vie résiduelle prévue de l'option.

L'exercice du jugement et les hypothèses utilisées dans l'évaluation de la juste valeur du passif lié aux attributions à base d'actions peuvent avoir une incidence sur la charge de rémunération enregistrée aux résultats.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque i) la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et quand ii) le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les coûts de restructuration, qui comprennent principalement des indemnités de départ, sont comptabilisés lorsque qu'un plan détaillé existe pour la restructuration et qu'une attente fondée a été créée chez les personnes concernées à l'effet que le plan sera mis en place tel que prévu.

Les provisions sont révisées à chaque date de bilan et les modifications aux estimations sont reflétées dans les états consolidés des résultats dans la période où la réévaluation a lieu.

Le montant comptabilisé comme une provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation à la date du bilan ou pour transférer l'obligation à un tiers à cette même date. Le montant de la provision est ajusté lorsque l'effet de la valeur de l'argent dans le temps est important. Le montant constaté pour un contrat déficitaire est le moindre du coût nécessaire pour exécuter l'obligation, déduction faite des avantages économiques à recevoir prévus au contrat, et de toute indemnisation ou pénalité découlant du défaut d'exécution.

Aucun montant n'est enregistré pour les obligations dont le dénouement est possible mais non probable, ou celles dont le montant ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et fiable.

Provision pour créances douteuses

La Société maintient une provision pour créances douteuses afin de couvrir les pertes prévues de la part de clients qui ne peuvent assumer leurs obligations. Cette provision fait l'objet d'une révision périodique et est fondée sur l'analyse de comptes impayés importants, l'âge des comptes clients, la solvabilité des clients et l'historique de recouvrement.

Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est mesuré à la juste valeur de la contrepartie consentie en échange de l'acquisition du contrôle de l'entreprise à la date d'acquisition. Cette contrepartie peut être composée d'espèces, d'actifs transférés, d'instruments financiers émis ou de paiements conditionnels futurs. Les actifs identifiables et les passifs assumés de l'entreprise acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition est évalué et comptabilisé comme étant l'excédent de la juste valeur de la contrepartie versée sur la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs assumés comptabilisés. L'utilisation du jugement qui est requis pour déterminer l'estimation de la juste valeur et de la durée d'utilité de l'actif acquis et l'estimation de la juste valeur des éléments de passif pris en charge peut fortement affecter le bénéfice net.

L'évaluation de la juste valeur des éléments d'actif acquis et de passif pris en charge et des considérations conditionnelles futures exige du jugement et est fondée exclusivement sur des estimations et des hypothèses. La Société utilise principalement la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs pour estimer la valeur des actifs incorporels acquis.

Les estimations et hypothèses utilisées dans la répartition du prix d'achat à la date d'acquisition peuvent aussi avoir une incidence sur le montant de dépréciation comptabilisé après la date d'acquisition, tel que décrit ci-dessus sous la rubrique « Dépréciation d'actifs ».

Impôts sur le bénéfice

Les impôts différés sont comptabilisés en utilisant la méthode axée sur le bilan. Selon cette méthode, les éléments d'actif et de passif d'impôts différés sont constatés selon leur incidence fiscale future estimative résultant des écarts entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif existants dans les états financiers consolidés et de leur valeur fiscale respective. Les éléments d'actif et de passif d'impôts différés sont évalués en appliquant les taux d'imposition qui seront en vigueur ou pratiquement en vigueur durant l'exercice au cours duquel il est prévu que les écarts temporaires seront réalisés ou réglés. L'incidence de tout changement des taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur sur les éléments d'actif et de passif d'impôts différés est constatée aux résultats dans la période au cours de laquelle les changements de taux se produisent. Un actif d'impôts différés est comptabilisé initialement quand il est probable que le bénéfice imposable futur sera suffisant pour utiliser les avantages fiscaux afférents, et peut être réduit ultérieurement, si nécessaire, au montant qui est plus probable qu'improbable de se réaliser.

Cette évaluation des impôts différés est de nature subjective et repose sur des hypothèses et des estimations à l'égard des perspectives et de la nature des bénéfices imposables futurs. Le montant des actifs d'impôts différés qui sera finalement recouvré pourrait varier légèrement de la valeur comptable puisqu'il dépend des résultats d'exploitation futurs de la Société.

La Société fait à tout moment l'objet de vérifications de la part des autorités fiscales dans les différents territoires où elle exerce des activités. Il peut s'écouler plusieurs années avant qu'une question à l'égard de laquelle la direction a établi une provision soit visée par une vérification et résolue. Le nombre d'années qui s'écoulent entre chaque vérification par les autorités fiscales varie selon les territoires. La direction est d'avis que ses estimations sont raisonnables et qu'elles reflètent l'issue probable des éventualités fiscales connues, bien que l'issue définitive soit difficile à prévoir.

Modifications aux conventions comptables

Le 1^{er} janvier 2013, la Société a adopté rétrospectivement les normes suivantes. À moins d'avis contraire, l'adoption de ces nouvelles normes n'a pas eu un impact significatif sur les chiffres correspondants de la période antérieure

- (i) L'IFRS 10 *États financiers consolidés* a remplacé le SIC-12 *Consolidation – Entités ad hoc* et une partie de l'IAS 27 *États financiers consolidés et individuels*. Cette norme fournit des directives supplémentaires sur le concept de contrôle en tant que facteur déterminant dans la décision d'inclure une entité dans le périmètre de consolidation des états financiers consolidés de la société mère.
- (ii) L'IFRS 11 *Partenariats* a remplacé l'IAS 31 *Participations dans des coentreprises*. Cette norme fournit des directives qui mettent l'accent sur les droits et obligations du contrat, et non sur sa forme juridique. Elle supprime également le choix d'utiliser la méthode de la consolidation proportionnelle lors de la comptabilisation des participations de l'entité dans des coentreprises. La nouvelle norme exige que ces participations soient comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Le tableau suivant résume les ajustements qui ont été enregistrés dans les états consolidés des résultats pour les chiffres correspondants de la période antérieure :

Augmentation (diminution)	2012
Revenus	(4,2) \$
Achats de biens et services	(2,5)
Frais financiers	(1,7)
Bénéfice lié aux activités poursuivies	– \$

- (iii) L'IFRS 12 *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités* est une nouvelle norme intégrée relative aux informations à fournir pour toutes les formes de participations dans des entités, y compris les entités découlant de partenariats, les entreprises associées, les entités ad hoc et autres véhicules hors bilan.
- (iv) L'IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur* est une nouvelle norme intégrée qui établit un cadre pour l'évaluation de la juste valeur et qui stipule les informations à fournir sur les évaluations à la juste valeur.
- (v) L'IAS 1 *Présentation des états financiers* a été modifiée et le principal changement résultant des modifications apportées à cette norme est l'exigence de présenter distinctement les autres éléments du résultat global pouvant être reclassés aux résultats et les autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés aux résultats.
- (vi) L'IAS 19 *Avantages du personnel (modifiée)* implique, entre autres, la comptabilisation immédiate de la composante de réévaluation dans les autres éléments du résultat global, ce qui élimine l'option précédemment disponible dans l'IAS 19 de comptabiliser ou de reporter les variations de l'obligation au titre des prestations définies et de la juste valeur de l'actif des régimes directement dans l'état consolidé des résultats. L'IAS 19 présente également l'approche de coût des intérêts nets qui remplace le rendement attendu sur les actifs du régime et les frais d'intérêts liés à l'obligation au titre des prestations définies par une composante unique de coût des intérêts nets calculé en multipliant l'actif ou le passif net constaté au titre des prestations définies par le taux d'actualisation ayant été utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies. De plus, tous les coûts au titre des services passés doivent être comptabilisés à l'état des résultats dès que le régime est amendé et ne peuvent plus être répartis sur des périodes de service futures. L'IAS 19 permet aussi de choisir de comptabiliser immédiatement les montants constatés dans les autres éléments du résultat global dans les bénéfices non répartis ou dans une catégorie distincte dans les capitaux propres. La Société a choisi de comptabiliser les montants constatés dans les autres éléments du résultat global dans le cumul des autres éléments du résultat global. L'adoption de la norme modifiée a eu les impacts suivants sur les chiffres de la période antérieure :

État consolidé des résultats

Augmentation (diminution)	2012
Coûts liés au personnel	3,8 \$
Frais financiers	12,9
Impôts différés	(4,5)
Bénéfice lié aux activités poursuivies	(12,2) \$
Bénéfice lié aux activités poursuivies attribuable aux :	
Actionnaires	(6,6) \$
Participations ne donnant pas le contrôle	(5,6)

État consolidé du résultat global

Augmentation (diminution)	2012
Bénéfice net	(12,2) \$
Perte sur réévaluations	(18,3)
Impôts différés	4,9
Résultat global	1,2 \$
Résultat global attribuable aux :	
Actionnaires	2,3 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	(1,1)

Bilans consolidés

Augmentation (diminution)	2012	2011
Autres éléments de passif	2,1 \$	3,7 \$
Passif d'impôts différés	(0,6)	(1,0)
Bénéfices non répartis	75,4	48,4
Cumul des autres éléments du résultat global	(77,2)	(49,6)
Participations ne donnant pas le contrôle	0,3	(1,5)

Nouvelles prises de position en matière de comptabilité

La Société n'a pas encore complété son évaluation de l'incidence de l'adoption de ces nouvelles prises de position sur ses états financiers consolidés.

- (i) *IFRS 9 – Instruments financiers* est applicable rétrospectivement, avec application anticipée permise.

L'IFRS 9 simplifie l'évaluation et le classement des actifs financiers en réduisant le nombre de catégories d'évaluation et en supprimant les règles complexes axées sur les dérivés incorporés dans l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. De plus, la nouvelle norme comprend une option de juste valeur pour la désignation d'un passif financier non dérivé, son classement et son évaluation ainsi qu'un nouveau modèle de comptabilité de couverture plus étroitement lié avec les activités de gestion des risques prises par les entités.

- (ii) *IFRIC 21 – Droits ou taxes* est applicable rétrospectivement pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

L'IFRIC 21 clarifie le moment de la comptabilisation d'un passif pour les sorties de ressources qui sont imposées par les gouvernements selon des dispositions légales ou réglementaires, basé sur l'activité qui rend le paiement exigible.

Contrôles et procédures

Conformément au règlement 52-109 sur *L'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*, l'évaluation de l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information (« CPCI ») et du contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF ») de la Société a été effectuée. En se fondant sur cette évaluation, le président et chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que les CPCI et CIIF étaient efficaces à la fin de l'exercice terminé le 31 décembre 2013. Par conséquent, la conception des CPCI fournit une assurance raisonnable que l'information importante relative à la Société, y compris ses filiales consolidées, leur est communiquée par d'autres personnes au sein de ces entités, en particulier pendant la période où les documents annuels sont établis et que l'information qui doit être présentée par la Société dans ses documents annuels, documents intermédiaires ou autres rapports qu'elle dépose ou transmet en vertu de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation. De plus, la conception du CIIF fournit une assurance raisonnable que l'information financière de la Société est fiable et que ses états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS de la Société.

Enfin, aucune modification concernant le CIIF qui aurait eu ou qui est raisonnablement susceptible d'avoir sur ce dernier une incidence importante n'a été déterminée par la direction au cours de la période comptable débutant le 1^{er} octobre 2013 et se terminant le 31 décembre 2013.

Renseignements supplémentaires

La Société est un émetteur assujéti en vertu des lois sur les valeurs mobilières de toutes les provinces canadiennes ; par conséquent, elle est tenue de déposer des états financiers, une circulaire de sollicitation de procurations et une notice annuelle auprès des divers organismes de réglementation de valeurs mobilières. On peut obtenir, sans frais, une copie de ces documents, sur demande adressée à la Société ou sur le site Internet à l'adresse <www.sedar.com>.

Mise en garde concernant l'information prospective

Les énoncés figurant dans le présent rapport de gestion qui ne sont pas des faits historiques constituent des énoncés prospectifs assujettis à des risques, à des incertitudes et à des hypothèses importants connus et inconnus qui sont susceptibles d'entraîner un écart important entre les résultats réels de la Société dans des périodes futures et ceux qui figurent dans les énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont généralement reconnaissables à l'utilisation du conditionnel, d'expressions prospectives comme « proposer », « s'attendre », « pouvoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « estimer que », « prévoir », « désirer », ou « croire »

ou de la tournure négative de ces expressions ou de leurs variantes ou de toute terminologie similaire. Certains facteurs importants qui pourraient occasionner des écarts importants entre les résultats réels et ceux mentionnés dans ces énoncés prospectifs comprennent les suivants, bien qu'ils ne soient pas limités à ces derniers :

- la capacité de Québecor Média de continuer à développer son réseau et l'offre de service mobile qui en découle ;
- le climat économique général, les conditions des marchés financiers et économiques, de même que les fluctuations commerciales subies par les annonceurs de Québecor Média sur le marché publicitaire local, régional et national des journaux et de la télévision ;
- l'intensité de l'activité concurrentielle dans les industries où Québecor est active ;
- la fragmentation de l'univers des médias ;
- des nouvelles technologies qui pourraient changer le comportement des consommateurs à l'égard de l'offre de la gamme de produits de Québecor Média ;
- des investissements en capital imprévus qui seraient nécessaires pour le développement de son réseau ou pour répondre au développement continu de solutions technologiques alternatives ou l'inaptitude à obtenir des capitaux dans le but de poursuivre la stratégie de développement des secteurs d'activité de Québecor ;
- la capacité de Québecor de mettre en œuvre avec succès ses stratégies d'affaires et de développement ou de gérer sa croissance et son expansion ;
- la capacité de Québecor Média de restructurer avec succès les activités de ses journaux afin d'en optimiser l'efficacité dans un contexte de bouleversement de l'industrie des journaux ;
- les interruptions de service sur le réseau de Québecor Média par lequel sont offerts les services de télédistribution numérique, d'accès Internet et de téléphonie, et la capacité de Québecor Média de protéger son réseau contre le piratage ;
- les conflits de travail ou les grèves ;
- les changements dans la capacité de Québecor Média d'obtenir des services et des équipements essentiels à la conduite de ses activités ;
- des changements aux lois et aux règlements, ou dans leurs interprétations, qui pourraient entraîner, entre autres, la perte (ou la réduction de la valeur) des licences ou des marchés de Québecor Média ou l'augmentation de la concurrence, des coûts de fonctionnement, ou des dépenses d'investissement ;
- le niveau substantiel de l'endettement de Québecor, le resserrement du marché du crédit ou des restrictions sur les activités commerciales de Québecor imposées par les conditions des emprunts ; et
- les fluctuations des taux d'intérêt pouvant avoir des effets sur les exigences de remboursement des intérêts sur la dette à long terme de Québecor.

Les énoncés prospectifs décrits dans ce document afin de permettre aux investisseurs et au public de mieux comprendre l'environnement dans lequel la Société évolue sont fondés sur des hypothèses qu'elle croit être raisonnables au moment où elle a émis ces énoncés prospectifs. Les investisseurs et autres personnes devraient noter que la liste des facteurs mentionnés ci-dessus qui sont susceptibles d'influer sur les résultats futurs n'est pas exhaustive et éviter de se fier indûment à tout énoncé prospectif. Pour de plus amples renseignements sur les risques, incertitudes et hypothèses susceptibles d'entraîner un écart entre les résultats réels de la Société et les attentes actuelles, veuillez-vous reporter aux documents publics déposés par la Société qui sont disponibles à <www.sedar.com> et à <www.quebecor.com>, y compris, en particulier, la rubrique « Risques et incertitudes » du présent rapport.

Les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion reflètent les attentes de la Société au 13 mars 2014 et sont sous réserve des changements pouvant se produire après cette date. La Société décline expressément toute obligation ou tout engagement de mettre à jour ces énoncés prospectifs, que ce soit en raison de nouveaux renseignements ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif que ce soit, à moins que les lois sur les valeurs mobilières applicables le requièrent.

Montréal, Québec

Le 13 mars 2014

QUÉBECOR INC. ET SES FILIALES

SÉLECTION DE DONNÉES FINANCIÈRES

Exercices terminés les 31 décembre 2013, 2012 et 2011

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux données par action)

	2013	2012	2011
Exploitation			
Revenus	4 277,2 \$	4 248,9 \$	4 094,7 \$
Bénéfice d'exploitation ajusté	1 451,8	1 381,0	1 318,8
Contribution (à la perte nette) au bénéfice net attribuable aux actionnaires :			
Activités d'exploitation poursuivies	214,1	182,3	178,4
(Perte) gain sur évaluation et conversion des instruments financiers	(134,6)	50,8	19,6
Éléments inhabituels	(227,9)	(70,3)	(9,7)
Activités abandonnées	14,5	(1,7)	8,1
(Perte nette) bénéfice net attribuable aux actionnaires	(133,9)	161,1	196,4
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation poursuivies	914,2 \$	1 103,4 \$	847,6 \$
Données de base par action			
Contribution (à la perte nette) au bénéfice net attribuable aux actionnaires :			
Activités d'exploitation poursuivies	1,73 \$	1,44 \$	1,39 \$
(Perte) gain sur évaluation et conversion des instruments financiers	(1,09)	0,40	0,15
Éléments inhabituels	(1,84)	(0,55)	(0,07)
Activités abandonnées	0,12	(0,02)	0,06
(Perte nette) bénéfice net attribuable aux actionnaires	(1,08)	1,27	1,53
Dividendes	0,10	0,10	0,10
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	9,31	10,36	11,13
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en millions)	124,0	126,4	128,0
Données diluées par action			
Contribution (à la perte nette) au bénéfice net attribuable aux actionnaires :			
Activités d'exploitation poursuivies	1,50 \$	1,38 \$	1,38 \$
Impact de la dilution	0,23	-	-
(Perte) gain sur évaluation et conversion des instruments financiers	(1,09)	0,39	0,15
Éléments inhabituels	(1,84)	(0,53)	(0,07)
Activités abandonnées	0,12	(0,02)	0,06
(Perte nette) bénéfice net attribuable aux actionnaires	(1,08)	1,22	1,52
Nombre moyen pondéré d'actions diluées (en millions)	124,0	132,2	128,8
Situation financière			
Fonds de roulement	63,4 \$	(113,8) \$	(133,3) \$
Dette à long terme	4 975,3	4 507,8	3 688,3
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	1 154,5	1 310,0	1 425,0
Capitaux propres	1 750,4	1 941,3	2 867,9
Total de l'actif	9 016,4	9 007,8	9 038,8

QUÉBECOR INC. ET SES FILIALES

SÉLECTION DE DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES

(en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action)

	2013				2012			
	31 déc.	30 sept.	30 juin	31 mars	31 déc.	30 sept.	30 juin	31 mars
Exploitation								
Revenus	1 123,4 \$	1 056,9 \$	1 066,6 \$	1 030,3 \$	1 117,7 \$	1 035,9 \$	1 056,9 \$	1 038,4 \$
Bénéfice d'exploitation ajusté	391,3	378,4	364,8	317,3	366,1	347,9	350,0	317,0
Contribution au bénéfice net (à la perte nette)								
attribuable aux actionnaires :								
Activités d'exploitation poursuivies	68,0	62,9	51,4	31,8	52,3	49,1	44,9	36,0
(Perte) gain sur évaluation et conversion des instruments financiers	(17,5)	(6,3)	(113,9)	3,1	(43,0)	47,5	16,1	30,2
Éléments inhabituels	(8,6)	(205,9)	(12,8)	(0,6)	(3,8)	(72,1)	2,2	3,4
Activités abandonnées	1,5	(18,5)	30,2	1,3	1,6	(7,4)	2,3	1,8
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires	43,4	(167,8)	(45,1)	35,6	7,1	17,1	65,5	71,4
Données de base par action								
Contribution au bénéfice net (à la perte nette)								
attribuable aux actionnaires :								
Activités d'exploitation poursuivies	0,55 \$	0,51 \$	0,42 \$	0,25 \$	0,42 \$	0,39 \$	0,36 \$	0,28 \$
(Perte) gain sur évaluation et conversion des instruments financiers	(0,14)	(0,05)	(0,92)	0,03	(0,34)	0,38	0,13	0,24
Éléments inhabituels	(0,07)	(1,67)	(0,10)	-	(0,03)	(0,57)	0,02	0,03
Activités abandonnées	0,01	(0,15)	0,24	0,01	0,01	(0,06)	0,01	0,01
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires	0,35	(1,36)	(0,36)	0,29	0,06	0,14	0,52	0,56
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en millions)								
	123,5	123,7	124,3	124,7	125,4	126,3	126,9	127,0
Données diluées par action								
Contribution au bénéfice net (à la perte nette)								
attribuable aux actionnaires :								
Activités d'exploitation poursuivies	0,46 \$	0,44 \$	0,36 \$	0,21 \$	0,35 \$	0,39 \$	0,35 \$	0,28 \$
Impact de la dilution	-	0,07	0,06	-	-	-	-	-
(Perte) gain sur évaluation et conversion des instruments financiers	(0,12)	(0,05)	(0,92)	0,02	(0,28)	0,38	0,13	0,24
Éléments inhabituels	(0,06)	(1,67)	(0,10)	-	(0,03)	(0,57)	0,02	0,03
Activités abandonnées	0,01	(0,15)	0,24	0,01	0,01	(0,06)	0,01	0,01
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires	0,29	(1,36)	(0,36)	0,24	0,05	0,14	0,51	0,56
Nombre moyen pondéré d'actions diluées en circulation (en millions)								
	144,7	123,7	124,3	150,8	148,6	126,5	127,3	127,3